



CAMBRÉSIS

TERRE D'HISTOIRE



LE DOMAINE DE TABEAUMEZ A CAUDRY
Première partie : La formation du domaine au XIII^{ème} siècle

LA LOI DE CATTENIÈRES (XV^{ème} siècle ?)

LES VIEILLES CENSES DE LA RUE DES CHANOINES A HAYNECOURT

CAPITAINE ADOLPHE GAILLARD (1875-1914) : De l'Indochine à la Bataille de l'Yser...

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES REVUES N°11 A 20

CAMBRÉSIS TERRE D'HISTOIRE

Mai 1998

Numéro 21

Revue éditée par l'Association "**Cambrésis Terre d'Histoire**"

Siège social : Mairie de Les Rues des Vignes

Adresse : Boîte Postale 18 - 59258 Crèvecœur-sur-l'Escaut

Copyright "**Cambrésis Terre d'Histoire**"

Directeur de la Publication : Nicolas DHENNIN

Dépôt légal Mai 1998

ISSN : 1148-2591

Première de couverture : L'entrée de la ferme BOUTROUILLE-LIEFQUINT à Haynecourt.

Revue imprimée à 500 exemplaires par Art Impressions - 59161 Cagnoncles

ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

Avant d'ouvrir cette vingt-et-unième publication de l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" qui annonce déjà la période estivale, place au petit mot traditionnel qui nous permet de faire le bilan des actions menées et de vous remercier pour la confiance et la fidélité que vous continuez à nous témoigner au fil des années.

Comme pour la revue n° 11, l'heure est au bilan et nous ne sommes pas peu fiers de celui-ci, puisqu'en sept années d'existence, 45 communes de notre arrondissement (plus d'1/3 des communes du Cambrésis) ont fait l'objet de travaux au sein de notre publication. Nous sommes cependant conscients que beaucoup de chemin reste à faire, beaucoup de travaux également, notamment pour les cantons du Cateau, de Carnières et de Solesmes...

Pour rester fidèle à nos objectifs, nous nous sommes engagés à continuer à vous proposer des travaux variés.

C'est pourquoi, au sein de cette revue, nous "innoverons" un peu en vous invitant à découvrir deux articles attrayant à l'histoire médiévale : un sur la formation d'un domaine ecclésiastique, puis un autre tout à fait intéressant et inédit sur des "bans de police", probablement proclamés au XV^{ème} siècle...

Pour répondre aux interrogations de deux de nos lecteurs, nous nous sommes penchés sur l'histoire des censes du village d'Haynecourt (ce qui nous permet de revenir dans cette partie du Cambrésis que nous avons un peu délaissée), ainsi que sur la carrière très intéressante d'un militaire Banteusien qui cantonna en Indochine, puis en Algérie au début de ce siècle avant de périr à l'aube de la Première Guerre dans les boues du fleuve Yser...

Une agréable lecture, avec au sommaire :

LE DOMAINE DE TABEAUMEZ A CAUDRY.

Première partie : La formation du domaine au XIII^{ème} siècle.

Par Paul-Henri DENHEZ

Pages 3 à 14

LA LOI DE CATTENIÈRES (XV^{ème} siècle ?)

Par Nicole et Jean-François LANGLET

Pages 15 à 22

LES VIEILLES CENSES DE LA RUE DES CHANOINES A HAYNECOURT

Par André BOUTROUILLE, Paul-Henri DENHEZ et Arnaud GABET

Pages 23 à 40

CAPITAINE ADOLPHE GAILLARD (1875-1914) : DE L'INDOCHINE A LA BATAILLE DE L'YSER...

Par Odile HÉNAUT

Pages 41 à 50

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES REVUES N° 11 à 20

Pages 51 à 55

COURRIER DES LECTEURS

Pages 56 à 60

INFORMATIONS-MANIFESTATIONS-PUBLICATIONS

Pages 61 à 64

LE DOMAINE DE TABEAUMEZ A CAUDRY

Première partie : La formation du domaine au XIII^{ème} siècle

Par Paul-Henri DENHEZ

Nous entendons ici par Tabeaumez le domaine constitué au XIII^{ème} siècle par l'abbaye de Vaucelles et cédé en 1575 à l'archevêché de Cambrai qui le conserva jusqu'à la Révolution. Il s'étendait sur le quart Nord-Est du territoire de Caudry en une sorte de triangle dont la pointe Sud était au niveau de l'actuelle rue Molière, la pointe Nord-Est près de l'intersection du chemin de Béthencourt à Beaumont et de ce qui reste du chemin d'Audencourt à Clermont, et la pointe Nord-Ouest qui se prolongeait et s'élargissait sur la partie Sud-Ouest du territoire de Béthencourt (Lieu-dit La Guisette). A cette masse d'un seul tenant, il fallait ajouter des pièces de terre disséminées notamment au Sud-Ouest du village de Caudry et au Sud de celui d'Audencourt. Le village de Caudry était donc entouré par deux vastes domaines monastiques totalisant les deux-tiers de son territoire : celui du Tronquoy constitué par les Bénédictins d'Anchin dès le XII^{ème} siècle (Cf. Paul-Henri DENHEZ, Le domaine de l'abbaye d'Anchin à Caudry, Cambrésis Terre d'Histoire, n° 17 et 18) et celui de Tabeaumez dont nous allons étudier la formation par les Cisterciens de Vaucelles.

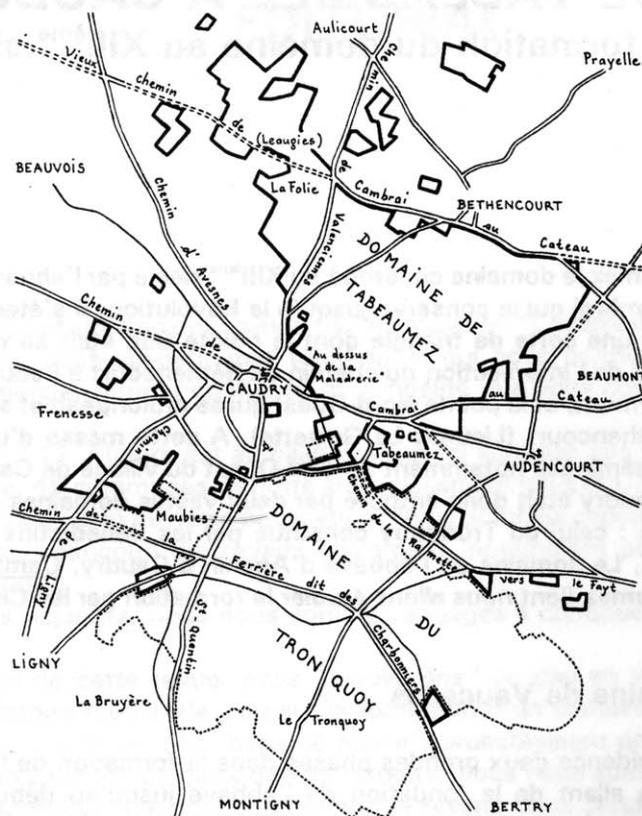
Tabeaumez dans le domaine de Vaucelles

Stéphane LEBECQ a mis en évidence deux grandes phases dans la formation de l'ensemble du domaine de Vaucelles (1). La première allant de la fondation de l'abbaye jusqu'au début du XIII^{ème} siècle est caractérisée par la prépondérance des donations mais aussi par la concentration de ses acquisitions autour de deux pôles géographiques : d'une part la haute vallée de l'Escaut (Vaucelles, Honnecourt, Pésières) et d'autre part la région au Sud du Cateau (Baudival et Ribeaucourt). La seconde phase débutant sous l'abbatiat de Robert de SAINT-VENANT (1204-1238) "*qui fit fleurir le spirituel et le temporel*" est plutôt marquée par la diversification des pôles d'acquisitions parfois éloignés du monastère comme le domaine de Vaucelette en Hainaut ou celui de Cuvelle en Flandre. Dans le Cambrésis et ses environs se constituent alors les domaines de Marquion, d'Anneux et de Tabeaumez. Cette phase est aussi caractérisée par une active politique d'achats de la part de l'abbaye, mais une donation est souvent à l'origine des nombreux domaines.

Tabeaumez est donc un domaine de la seconde phase. Les Archives Départementales du Nord conservent néanmoins une charte de janvier 1192 concernant essentiellement la donation par Jean de VILLERS-GUISLAIN, seigneur d'Honnecourt, d'un bois pour le domaine de Pésières, mais il y ajoute 4 mencaudées de terre labourable à Béthencourt (*bétencurt*) après accord de ceux qui y avaient un droit de terrage : Philippe prévôt du village (*philippi villariensis prepositi*), Pierre de PERONE et Mathieu de AUSIMONT (ADN, 28H 46/1203). Sauf autre lieu-dit du même nom, Vaucelles dut posséder cette petite pièce de terre isolée pendant quelque trente ans car relativement éloignée de ses centres d'exploitation, ou granges, de Vaucelles et de Baudival, avant de pouvoir l'intégrer au domaine de Tabeaumez à partir de 1220.

Les sources

Pour établir l'histoire de la formation du domaine de Tabeaumez, nous nous appuyons sur un inventaire analytique des archives de l'abbaye établi au XVI^{ème} siècle (ADN, 28H 95). Les chartes y sont ventilées en chapitres concernant chacun des domaines. Ainsi 9 folios sont consacrés aux "*Chartres de Taveaulmez, Caudry et à l'environ*" où sont inventoriés 87 documents datés de 1220 à 1348. Il existe un autre inventaire établi au XVIII^{ème} siècle (2) mais il fait abstraction des archives relatives aux domaines aliénés avant son établissement : Ribeaucourt, cédé à l'évêché de Cambrai dès la première moitié du XIV^{ème} siècle pour cause d'endettement (3) et Baudival, Vaucelette-lez-Condé et Tabeaumez cédés à l'archevêché de Cambrai suite à un accord de 1575. L'inventaire du XVI^{ème} siècle est d'autant plus précieux pour notre domaine que sur les 87 documents inventoriés nous n'en avons retrouvés que 43 aux Archives Départementales du Nord ce qui est peu en comparaison des autres domaines. A titre d'exemple, pour Pésières et simplement pour le XII^{ème} siècle, les 35 chartes inventoriées au XVI^{ème} existent toujours.



Les domaines de Tabeaumez et du Tronquoy, selon des plans du XVIII^{ème} siècle reflétant encore leur étendue à la fin du XIII^{ème} siècle (C = Cense de Tabeaumez)

Les grandes phases de la formation du domaine de Tabeaumez

Au vu des sources, on peut établir quatre grandes phases :

La première en 1220-1221 est la phase des donations de Gérard de SAINT-AUBERT et Aleulme de BEVILLERS, son vassal, qui sont à l'origine du domaine.

La seconde, de 1223 à 1248, est marquée par une politique active d'achats pratiquée par l'abbaye pour accroître le domaine. Quatre achats se distinguent par leur importance : 80 mencaudées en 1223 / 200 en 1227 / 193,25 en 1238 et 184 en 1242 qui représentent plus de 50 % de la surface totale. Au terme de cette phase, on peut estimer que le domaine est constitué à 90 % de sa superficie finale.

La troisième de 1249 à 1272 est essentiellement marquée par les efforts de l'abbaye pour organiser le domaine de façon cohérente en persuadant des propriétaires d'échanger des terres afin qu'elle puisse regrouper les siennes. Les acquisitions continuant, néanmoins, au terme de cette phase le domaine est constitué à quelque 99 % de sa surface.

La quatrième de 1275 à 1297 est une phase de transition : peu d'actes concernant des acquisitions minimes ou laissant entrevoir les premières difficultés rencontrées dans l'exploitation du domaine.

Les archives départementales conservent aussi des chartes, ou leurs traces, datées de 1303 à 1348, qui concernent des confirmations de transactions antérieures, des accords conclus ou des sentences prononcées suite à des litiges avec les seigneurs locaux (de Caudry, de Beaumont, de Caullery), voir même un bail au profit du seigneur de Caudry, pour une petite pièce de terre.

Puis les archives se taisent jusqu'au XVI^{ème} siècle.

Nous exposerons ici les chartes en fonction de la nature de la transaction et en insistant sur les indications toponymiques :

- Les donations originelles de 1220-1221.
- Les autres donations s'étalant de 1233 à 1297.
- Les ventes regroupées par famille et par mouvances de terres (1223-1287).
- Les échanges (1249-1272).

Les donations originelles

Selon sa charte de la Saint-Grégoire 1220, le petit fils du célèbre Maufilâtre et arrière-petit-fils d'Hugues d'OISY, fondateur de l'abbaye, Gérard de SAINT-AUBERT, seigneur de Bohain, avait donné avec le consentement de son demi-frère Gilles de BUSIGNY (4), toute sa terre de Caudry et Tabeaumez en posant comme condition que la moitié des fruits de cette terre fût utilisée pour la "porte" du monastère, autrement dit le service d'accueil et de charité. Par une autre charte d'octobre 1221, il donnait son bois de Tabeaumez (*Taveaumes*) et le manse avec ses dépendances qu'il possédait au même lieu, après qu'Aleaulme de BEVILLERS, son vassal (*Alelmus de bieviler homo meus*), et Marie, sa femme, eussent renoncé à tout droit auquel ils pouvaient prétendre sur ces deux biens. Puis il ajoutait un jardin (*curtillum*) duquel il percevait une rente annuelle de 4 chapons (*caponas*) ainsi que 12 jardins à Caudry avec leurs hôtes et les rentes qui lui étaient dues (*et apud Caudri duodecim curtillos qui sunt contigui terre quam dedi eidem Ecclesie et hospites et redditus qui inde michi debebantur*). Il céda aussi les droits qu'il exerçait sur ces biens (*et assisiam cum omni iure et iusticia quam habebam in omnibus supradictis*). Il concéda en plus le libre pâturage pour tous les troupeaux des religieux sur sa terre et seigneurie (ADN, 28H 31/937). A son instar, en cette même année, Aleaulme de BEVILLERS donna 31 mencaudées de terre en trois pièces ainsi qu'une rente de 3 chapons et 8 deniers, fiefs qu'il tenait dudit Gérard.

Les chartes de Gérard de SAINT-AUBERT ne précisent pas la superficie des terres données, mais en considérant celles des acquisitions ultérieures et la superficie globale à la fin du XIII^{ème} siècle, on peut l'estimer à quelque 200 à 250 mencaudées.

Le manse dont il est question dans la charte d'octobre 1221 est peut être à l'origine du centre d'exploitation (domaine ou grange selon la terminologie cistercienne). Elle devait être située sur une partie de l'extension de l'actuel nouveau cimetière de Caudry : c'est en cet endroit que la cense de Tabeaumez est attestée dès le début du XVI^{ème} siècle.

Outre les motivations religieuses, les générosités de Gérard de SAINT-AUBERT s'expliquent notamment par le fait qu'il n'avait pas à se soucier de l'avenir de ses descendants. C'est sa soeur Yolande et son époux Rénier de BOOMONT qui héritèrent de lui (4). A ce titre, ils confirmèrent les donations en 1223 mais à l'exclusion des "courtils" avec leurs hôtes et les rentes que l'abbaye leur avait rendus : ces jardins avaient mis l'abbaye dans une situation de seigneur rentier peu conforme aux principes cisterciens. En janvier 1227, ces donations furent aussi confirmées, en ce qui concerne le territoire de la seigneurie de Caudry, par le seigneur suzerain, Guillaume d'HAUSSY, qui de plus exempta Vaucelles de tout droit féodal, service et justice séculière (ADN, 28H 31/942). De même, en cette même année, Aloud, chevalier, en tant que maire de Caudry, abandonnait tout droit, taille et obole et toute exaction et coutume auxquels il pouvait prétendre sur ces biens.

Les autres donations

Elles représentent peu dans la formation du domaine : une centaine de mencaudées. Néanmoins, si on les ajoute aux donations originelles, elles représentent presque le quart des acquisitions en terme de surfaces.

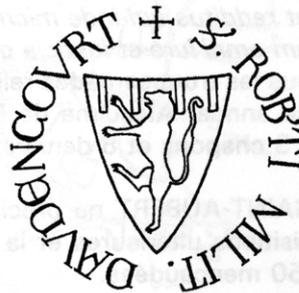
En 1233, Soyer de TABEAUMEZ faisait don du terrage qu'il percevait sur 6 mencaudées qui avaient elles-mêmes été données à l'abbaye par une Marie DUBOIS.

En 1238, l'abbaye bénéficia des donations plus conséquentes de Marie de CREVECOEUR (*Crievecuer*) dite Roveline. Le 21 août 1238, par deux actes différents, Adam de SAINT-DENIS, Official de Cambrai, notifiait qu'elle avait donné en pure aumône pour que l'abbaye en jouît après son décès d'une part de 10 mencaudées de terre appelée le "sart Gieberti" situées sur le territoire de Fontaine-au-Pire (*Fontanis Goberti*) et d'autre part 22 mencaudées en deux pièces sur le territoire de Beauvois (*Bello visu in Cambresis ou aussi Biauvoir in Cambrisio*) (ADN, 28H 19/725 et 726). Ces dernières terres étaient tenues en fief d'Anselme d'AIGREMONT Chevalier et de sa femme Sara qui en prononcèrent, en août 1242, le déguerpissement au profit de l'abbaye par les mains de frère Robert RICOUART (ADN, 28H 19/731). Ces terres feront partie du futur marché de la Guisette.

En 1247, Robert, seigneur d'Audencourt, amortissait un fief d'un demi-muid situé vers le Fayt (Troisvilles) ainsi qu'une même superficie de "terre villaine" près du chemin de Baudival, entre le Fayt et Tabeaumez, ces deux pièces ayant été données à l'abbaye par Adam TURPIN de Beaumont.

Les donations du Caudrésien Adam de VILLERS (*de Villari*) au milieu du XIII^{ème} siècle sont intéressantes par les détails fournis. Les Archives possèdent deux notifications de ces donations par l'official, mais seule la seconde est portée à l'inventaire du XVI^{ème}. Selon la première, datée du jeudi avant la Conversion de Saint-Paul 1249, il faisait don de 4 mencaudées au lieu-dit "*a maubies*", territoire de "*Tavealmes*" et tenues en fief de Jean de FRENESSE (Freneches) (ADN, 28H 31/955). La seconde est datée du lundi après la Saint-Pierre-Saint-Paul 1251; Adam qui n'habitait plus Caudry (*quodam manens apud Caudry*) donnait 10 mencaudées et demie tenues de Soyer de CAUDRY (*Sygero de Caudri filio Walteri*), 4 et demie tenues de l'Abbaye d'Anchin, 10 tenues de Jean de FRENESSE (*Freneches*), 4 tenues de Vaucelles, son manse et ses dépendances à Caudry, le tout au profit de la "*porte*" du monastère, mais il en retenait l'usufruit sa vie durant.

Sceau de Robert,
seigneur d'AUDENCOURT



Il fit aussi don de ses biens meubles (c'est le seul cas rencontré) : *unam carrucam* (charrue) *estoffatam* (?), *chyphum mazarinum* (gobelet en bois d'érable ?) valant 10 sols de "blanc", les autres ustensiles et meubles de sa maison (*domus sue*) d'une valeur de 100 sols de "blanc", de même 46 moutons (*oves*) dont 15 castrés, un boeuf (*unum bovellum*), 4 *lintheamina* (toiles de lin) et 2 mappas (draps) (ADN, 28H 31/956).

Les deux dernières donations sont aussi les deux dernières acquisitions de Vaucelles pour son domaine de Tabeaumez. En 1296, Marie de la RUELLE donnait 1 mencaudée et 3 boitelées au champ "d'Amarival" tenue de l'abbaye de Saint-Aubert et 1 mencaudée au sentier de Ligny tenue de celle d'Anchin. Enfin, le lundi avant la Saint-Denis 1297, l'official notifiait la donation par Amand dit de VINCHY "*mansionarius in villà de Caudri*" et par son fils Baudouin de 3 mencaudées au lieu-dit "*a maubies*", contigües aux terres de Vaucelles et de 2 autres mencaudées près de la rue (*vicus*) dite "*li rue cavée*", des terres d'Arnulf de BETHENCOURT et de celles de Marie de "*Ruella*" (ADN, 28H 31/964).

Vente d'Alulfus (1223)

En juin 1223, Alulfus "*de Caudri*", chevalier, vendit à l'abbaye, avec le consentement de sa femme Jeanne, 5 modiées de terre de Caudry contigües aux terres de l'abbaye. Il accordait en plus aux religieux le droit d'utiliser sa marnière (*marlaria*) (ADN, 28H 31/938). Ces terres étaient tenues en fief de Baudouin BURIDAN, seigneur de Walincourt, qui confirma la vente de son vassal (ADN, 28H 31/939) (5). Jeanne bénéficiait d'un douaire (*dotalicium*) sur ces terres, aussi Alulfus le reporta sur 12 modiées qu'il tenait du même seigneur de Walincourt, contigües aux terres vendues mais situées vers Beauvois (*versus Biauvoir*).

Notons qu'au dos de la charte d'Alulfus, sur l'emplacement laissé visible après qu'elle fût roulée, le moine archiviste avait noté qu'il s'agissait d'une charte de "*Alulfi de Weran*"...

Ventes d'Adam, seigneur de Caudry (1227) et des vassaux de la seigneurie

En 1227, Adam, seigneur de Caudry (*domnus de Caudri*), et Gille (6), sa femme, vendaient à l'abbaye 12 modiées et demie de terre en une seule pièce située entre Tabeaumez et Béthencourt (*inter Tavelmes et Betencurt*) et contigüe aux terres déjà possédées par l'abbaye. Ces terres étant tenues en fief de Renier de BOOMONT et sa femme Yolande, ces derniers en "avestirent" (mettre en possession) l'abbaye par les mains de son abbé Robert (de SAINT-VENANT). Guillaume, seigneur d'Haussy, en tant que seigneur suzerain, confirma la vente. Dans sa charte Adam précisa que grâce au prix de cette vente il avait acheté du même Renier de BOOMONT toute la villa de Caudry avec ses dépendances (*ex inde totam villam de*

Caudri cum eius appendiciis comparavi) et qu'il la tenait du même Guillaume d'HAUSSY (*Willelmus domnus* de Hausi de quo ad presens teneo totam villam de Caudri) (7) (ADN, 28H 31/941).

Par une autre charte de 1227, Adam accorda aux religieux de Vaucelles le libre pâturage dans toute sa seigneurie ainsi que l'utilisation des marnières et autres aisances communes aux habitants de Caudry.

Adam scella sa première charte en utilisant un sceau portant un écu ressemblant à celui de Soyer de TABEAUMEZ, seigneur de Frenesse (infra). Or en 1235, comme il l'avait promis aux religieux, il fit faire une copie de cette charte qu'il scella de son nouveau sceau étant depuis devenu chevalier (*miles*) (ADN, 28H 31/947). Ce sceau a malheureusement disparu mais nous le connaissons notamment par une charte de 1239 tiré du fonds de l'abbaye d'Anchin : il représentait un écu billeté, au lion (8). Ces armes seront utilisées par les Adam de CAUDRY, seigneurs du lieu, qui se succéderont jusqu'au tournant des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles (9). Ainsi l'un d'entr'eux confirma en 1259 la vente à l'abbaye de Vaucelles par Pierre, son vallet (vassal), de 4 mencaudées de terre sise auprès du moulin, devant le sentier qui va à Béthencourt. De même, en 1265, fut confirmée la vente faite par Pierre MARCOINGNES de 3 mencaudées et demie de terre pour 10 livres parisis la mencaudée. Le seigneur de Caudry se réservait la haute-justice.

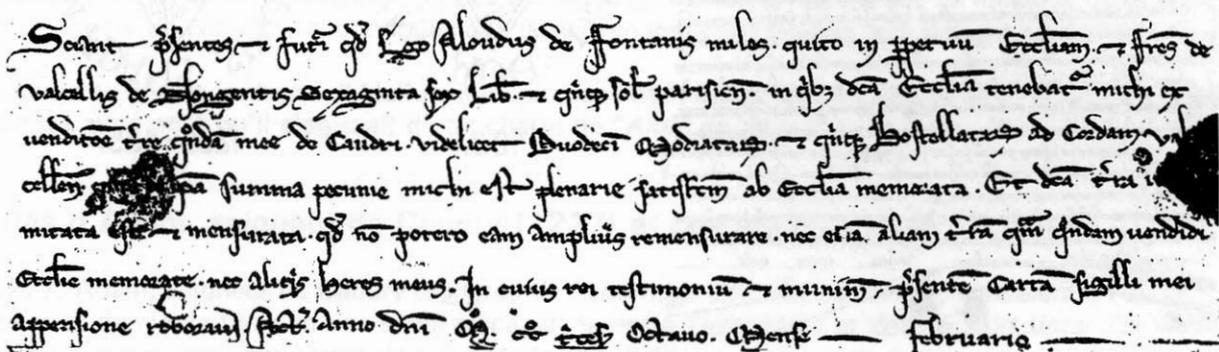
Par une charte de l'official datée de 1275, le mardi avant le dimanche où l'on chante "*letare iherusalem*", nous apprenons que Baudouin dit Buridans de CAUDRY, clerc (*clericus*), avait vendu 2 mencaudées et demie et 10 lances de terre arable à Caudry (*juxta semitam aqua itur de favaikes apud cadri*) pour le prix de 15 livres et 10 sols tournois (ADN, 28H 31/963).

L'inventaire précise qu'il demeurait à Caudry et était frère d'Adam, chevalier, seigneur de Caudry. Le même inventaire rapporte deux chartes confirmant notamment cette vente mais aussi l'ensemble des acquisitions de l'abbaye en toute la seigneurie de Caudry. La première, en 1315, émane de Jean de BREBIERE époux d'Alys de CAUDRY et la seconde, en 1322, de Jacques d'HASPRES, époux de Marie de CAUDRY. Ces deux beaux-frères sont désignés comme seigneurs de Caudry, soient qu'ils se soient succédés après le décès du dernier Adam de CAUDRY, ou qu'ils aient exercé une co-seigneurie.

Vente d'Aloud, maire de Caudry (1238)

Nous ne conservons plus la charte originale de la vente importante qui eut lieu en 1238. Il s'agissait de 12 modiées et 5 boitelées de terres, avec tous les droits qui y étaient liés, le tout tenu en fief du seigneur de Walincourt (en l'occurrence Dame Joya de DOURS et ses enfants Jean de DOURS, Drogo de DOURS et Nicolas de DOURS, Chevaliers, et Wattier, seigneur de Bousies, son beau-fils, qui confirmèrent la vente). Ces terres étaient contigües à celles que le vendeur avait déjà vendues à Vaucelles, mais le rédacteur de l'inventaire a hésité sur l'identité de celui-ci : "*Aluphus maire de Caudry ou Aloud ?*"

Les Archives conservent une quittance de février 1238 "*d'Aloudus de FONTANIS, miles*" au profit de l'abbaye qui lui avait versé 966 livres et 5 sols parisis, prix de la vente de 12 modiées et 5 boitelées de terre. Il ajoutait que ces terres étaient dûment mesurées et s'engageait à ne pas les remesurer, ni celles qu'il avait déjà vendues à l'abbaye (*nec etiam terram quam quondam vendidi Ecclesie memorate*) (ADN, 28H 31/948). Nous n'avons aucune trace d'une vente antérieure en son nom !



Scilicet presentis fuerit quod ego Aloudus de Fontanis miles. quito in presentibus ecclesiam et fratres de
Vaucellis de Fontanis decem et sex libras et quinque solidos parisienses. in quibus decem ecclesia renovat michi et
vendit de quibusdam meo de Caudri videlicet duodecim modiorum et quinque hostalliarum de Caudri
ceteris quibusdam summa pecunie michi est plenarie factum ab ecclesia memorata. Et de ceteris
memorata sunt et mensurata quod non poterit eam amplius remensurare nec etiam aliam etiam quibusdam vendidi
ecclesie memorate nec aliis heredes meos. In cuius rei testimonium et munus presentis carta sigilli mei
appensione roboravi. Facta Anno domini MCXXXIII. die octavo. Mensis februarii.

Quitte par Aloud de FONTAINE, chevalier à l'abbaye de Vaucelles de 966 livres et 5 sols parisis, prix de 12 modiées et 5 boitelées de terre. Février 1238. (ADN, 28H 31 /948).

Nous connaissons déjà Aloud, maire de Caudry, du fait de sa charte de 1227 à propos des donations de Gérard de SAINT-AUBERT. De plus, au mois d'octobre de cette même année, il avait récupéré de l'abbaye de Vaucelles une modifiée de terre donnée par sa mère Ermengarde, autrefois "mairesse" de Caudry (*quodam maiorissa de Caudri*) contre des droits de terrage sur diverses pièces de terres situées notamment près de la voie menant "de Caudri ad Kievi" (ADN, 28H 31/940).

L'inventaire signale aussi une charte de 1240 "d'Aloudus de FONTAINES maire de Caudry" déclarant n'avoir aucun droit "de voie et de piedsente" à travers les terres vendues à Vaucelles.

L'hésitation du rédacteur de l'inventaire nous incline à penser qu'il y a peut-être identité entre Alulfus de Caudry, chevalier, en 1223 et Aloudus, chevalier, maire de Caudry, devenu "de Fontanis" par achat (?) après avoir vendu sa terre de Caudry !

Pour terminer avec la vente de 1238, signalons que Jean fils de Marie, soeur dudit Aloud, devait en décembre 1240, devant l'official, renoncer à tout droit sur les terres vendues par son oncle (*avunculus*) (ADN, 28H 31/950), selon l'engagement qu'avait pris Aloud au nom de son neveu encore mineur (ADN, 28H 31/949). Auparavant, le jeudi après la Saint-Denis 1239, devant le même official (Adam de SAINT-DENIS), Soyer de TABEAUMEZ (*Sygerus de Taviaumes*) et sa femme Havidis avaient renoncé à un droit de demi-terrage sur 6 mencaudées faisant partie des terres vendues à l'abbaye par "Aloudo de Fontanis milite" et dont ils disaient avoir été spoliés par ledit Aloud (ADN, 28H 31/943).

Ventes de Gilles d'Estourmel (1232-1242)

Déjà en 1232, Gilles d'ESTOURMEL, chevalier (*Egidius de Estroumiel, miles*), et sa femme Marie, avaient vendu à l'abbaye une demie modifiée de terre située entre Caudry et Tabeaumez qu'ils tenaient en fief de Baudouin BURIDAN, seigneur de Walincourt. Gille, veuve du Cateau, appelée TAISSONS (littéralement *Egidia vidua de Castello cognomento Taissons*), mère de Marie, abandonnait l'usufruit dont elle jouissait sur cette pièce (*fructos quos per totam vitam suam percipere debebat*) (ADN, 28H 31/945).

Mais en février 1242 la vente était beaucoup plus importante : il s'agissait de 11 modiées et demie de terre en 3 pièces, avec le terrage, situées dans la paroisse de Béthencourt au lieu-dit "li folie" et ses environs, dans le territoire de la villa qui était autrefois appelée Leaugies (*in parrochia de Bettencort ad locum et circa locum qui dicitur li Folie in territorio ville que olim Leaugies vocabatur*) [ces terres étaient vraisemblablement au coeur de ce qui sera le marché de la Guisette]. Étant tenues elles aussi de la seigneurie de Walincourt, Jean de DOURS confirma la vente. Notons que ces terres provenaient du patrimoine de Marie (*de cuius hereditate provenerat terra vendita*), dont la mère, Gille TAISSONS, en avait déjà fait des donations au profit de l'abbaye de Cantimpré (10).

Gilles d'ESTOURMEL reconnut la générosité de l'abbaye dans le prix offert : 80 livres parisis par modifiée et 50 livres parisis pour les cultures en terre (*pro fructibus existentibus in terra*), grâce auquel il put faire une meilleure acquisition (*emptionem amplioris et melioris terre*), c'est à dire 12 modiées et demie sur le territoire de Beurevoir, à côté de la villa de Seraing (11) (ADN, 28H 86/1728 et 1729).

Ce Gilles était issu d'une branche cadette de la famille d'Estourmel (12). Son sceau représentait un écu portant un lion, à la bande brochante (13).



Écu du sceau de Gilles d'Estourmel

Ventes de la famille de Tabeaumez et des seigneurs de Frenesse (1223-1270)

Soyer de TABEAUMEZ, chevalier, est appelé à partir d'une charte de 1233, seigneur de Frenesse (*Sygerus de Tavielmes dominus de Freneschis*). Son sceau représentait un écu portant cinq cotices, à la bordure (14). Il devait confirmer plusieurs ventes. D'abord celles de son frère Gilles (*de Fraisnesches* en 1234) et sa femme Sara. Ces derniers avaient vendu dès 1223 plusieurs pièces de terre à l'abbaye : "*ung camp nommé le Boutonier, terre francque, située entre les terres du Troncoy et de Reumont... un campelet adiacent au boys de Taveaulmez... Le terrage qu'ilz avoient en deux camps de X mencaudées*" contigus au champ du Boutonier, toutes parties ou droits tenus en fief dudit Soyer. En mars 1234, ils vendaient encore 17 mencaudées de terre traversées par le chemin de Caudry à Ligny, tirées d'une pièce de 4 modiées et demie et tenue elle aussi en fief de son frère (ADN, 28H 31/946) [embryon de ce qui sera appelé plus tard le petit marché de Frenesse].

Entretemps, en novembre 1233, Soyer avait confirmé par une charte datée de la Bruyère (*Actum apud Bruiere*) la vente faite par un autre Gilles "*de Tavielmes*" époux de Juliana - mais aucun lien familial n'est exprimé, il est seulement qualifié de "*homo meus*" (mon vassal) - qui vendait 2 modiées de terre en 3 pièces sur les territoires de Caudry et Tabeaumez, dénommées "*terra al Pre... terra Waghet... terra al Seutiel*" (ADN, 28H 31/944).

Ces mêmes époux avaient vendu précédemment leur manse de Tabeaumez (*totum mansum suum de Taviaumes cum fundo et omni iure suo et omnibus appenditiis eius*) qu'ils tenaient de l'abbaye Saint-Pierre d'Honnecourt moyennant un cens annuel de 5 sols cambrésiens. Par sa charte du mercredi après l'Épiphanie 1231, Jean, abbé d'Honnecourt, en mettait en possession Vaucelles en maintenant le cens annuel à percevoir au jour de Noël (ADN, 7H 12/24).

Notons qu'en 1233, en même temps que la donation de Marie DUBOIS, Soyer confirmait la vente de 7 mencaudées par un Jean DE LATTRE.

Dès 1249, un Jean, chevalier, avait succédé à Soyer comme seigneur de Frenesse. En 1270, il vendait à l'abbaye une modiée de terre "*à la verge Saint-Georges*" pour 84 livres parisis. Par une charte du mardi avant l'Assomption 1270, l'official de Cambrai mandait au curé de Caudry (*Presbytero de Caudri*) de rappeler à Dame Agnès, femme dudit Jean, qu'elle avait abandonné le douaire dont elle bénéficiait sur cette pièce de terre située au territoire de Frenesse, contigüe aux terres de l'abbaye, près de la voie de Cambrai (*sita in una pecia in territorio de Freneschis contigue terre ipsius Ecclesie que sita est iuxta viam de Cameraco*), son époux lui ayant assigné un autre douaire sur une pièce située à la sortie de la villa de Frenesse (*ad exitum ville de Freneches per quem itur apud Caudri*) (ADN, 28H 31/959). Cette charte est accompagnée de 2 affixes du curé de Caudry (*rector Ecclesie de Caudri*) (ADN, 28H 31/960 et 961).

Cette terre était tenue en fief de Louis seigneur de Caullery. A cet égard l'inventaire signale que l'abbaye en fut "*avestie*" par les chevaliers Gilles de FONTAINES-LES-GOBERS et Gilles de MALLEMAYSON commis par Louis de CAULLERY, "*qui alla oultremer*". Est-ce pour cette raison que Louis de CAULLERY, fils du précédent, contesta la régularité de la confirmation et de l'amortissement prononcés au nom de son père, pour finalement, par une charte du mardi après la Toussaint 1304, reconnaître "*ke a tort et par mauvais conseil*" qu'il avait contesté le droit des religieux (ADN, 28H 31/966).

Selon l'inventaire le même Louis de CAULLERY, en 1312, amortissait au profit de l'abbaye 15 mencaudées situées dans le même territoire de Frenesse.

En 1270 d'autres ventes s'accomplissaient dans la sphère des Tabeaumez : notamment celle de 5 mencaudées par un Soyer (*Sygerus*). Nous n'en conservons que l'approbation devant l'official par sa mère Hawidis de TABEAUMEZ (*Domicella Hawidis dicta de Tavielmes*) et dans laquelle est précisé que cette pièce de terre était située au-dessus de la léproserie de Caudry (*desuper leprosariam de Caudri*) sur le territoire de Tabeaumez (Tavielmes) (ADN, 28H 31/958). C'est une des plus anciennes mentions que nous possédions de cette "*maladrerie*" qui laissa son nom à une rue de Caudry jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle (actuelle rue Aristide BRIAND).

En cette même année, un Jean de TABEAUMEZ (*Johannes dictus de Tavielmes*), époux d'une Alexandra, avait vendu à l'abbaye le terrage à percevoir sur 12 mencaudées de terre au territoire de Tabeaumez, devant la porte de la "cense" (*ante portam curtis de Tavielmes*) pour le prix de 22 livres parisis et demie (ADN, 28H 31/962).

Sceau de Soyer de TABEAUMEZ,
seigneur de Frenesse



Ventes de la famille d'AUDENCOURT

Le domaine s'accrut aussi sur la seigneurie d'Audencourt : 8 mencaudées et 3 boitelées (*novem mencaudatas terre uno boistello minus*) furent acquises en avril 1239 au lieu-dit "a le romete", territoire d'Audencourt, vendues par Gautier d'AUDENCOURT, frère de Robert seigneur du lieu (ADN, 28H 86/1722).

En avril 1243, Mathieu d'AUDENCOURT, neveu (*nepos*) du même Robert, vendait 9 mencaudées de sa terre située au terroir d'Audencourt en 2 pièces : l'une de 3 mencaudées et demie à l'épine d'Audencourt près de la voie du moulin (*ad spinam de Audencort iuxta viam molendini*), l'autre de 5 mencaudées et demie près du bois Adam del FAÏT pour le prix de 4 livres "de blanc" (*libris alborum*) la mencaudée (ADN, 28H 86/1723).

Robert (15) confirma la vente par une charte qui comporte un élément des plus intéressants puisqu'il précisa qu'il en mit l'abbaye en possession par les mains de frère Jacques Maître de Tabeaumez (*in manus fratris Jacobi Magistri de Tavelmes reportavi*) (ADN, 28H 86/1724). Ce maître de la grange de Tabeaumez était le moine dirigeant pour l'abbaye l'exploitation du domaine. Nous n'avons malheureusement que peu d'indications sur cette présence monastique à Tabeaumez.

Notons au passage qu'existe à Audencourt un lieu-dit "le champ de Taviometz" qui est un souvenir des enclaves du domaine cistercien sur son territoire (16).

En avril 1242, le susdit Mathieu d'AUDENCOURT avait reconnu devant l'official Pierre "Le Vieux" (*petrus dictus vetus*) avoir vendu 11 mencaudées de sa terre pour le même prix de 4 livres "de blanc" la mencaudée, pièce située entre Caudry et Beaumont à côté de la voie menant de Caudry au Cateau (*inter Caudri et Bellum montem iuxta viam que protendit de Caudri ad Castellum*). Cette terre relevait de la seigneurie de Beaumont car la vente se fit devant l'échevinage de cette seigneurie (*coram maiore et scabinis de Bello monte per quos se iusticiari debet dicta terra*) (ADN, 28H 31/951).

L'inventaire mentionne aussi la confirmation en 1287 par Guillaume, évêque de Cambrai, de la vente d'un "courtil" de 3 boitelées situé entre Caudry et Tabeaumez par Colart d'AUDENCOURT.

Ce fut la dernière acquisition par achat de l'abbaye.

Les autres ventes (1238-1260)

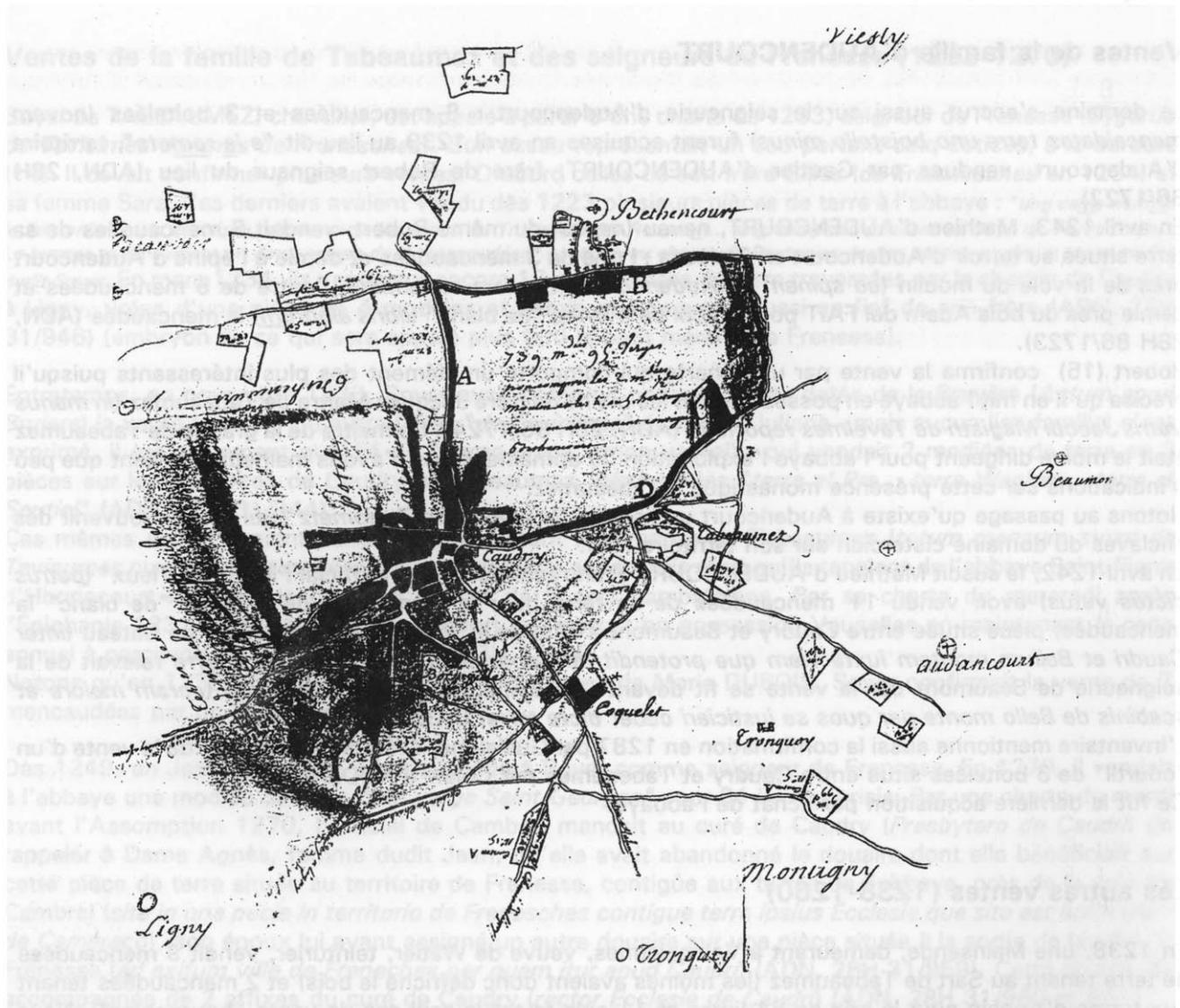
En 1238, une Mainsende, demeurant à Valenciennes, veuve de Watier, teinturier, vendit 9 mencaudées de terre tenant au Sart de Tabeaumez (les moines avaient donc défriché le bois) et 2 mencaudées tenant aux terres d'Anchin pour le prix de 54 livres et 11 sols (c'est le seul cas de vente "bourgeoise"). Nous en conservons la confirmation par l'évêque de Cambrai Godefroid (ADN, 28H 90/1763).

Nous avons déjà rencontré en 1232 une vente de terres tenues de l'abbaye d'Honnecourt. En 1243, l'abbé confirmait la vente d'un fief de 8 mencaudées et demie "à la corde de Baulduinval séant près ung petit quesne qui est auprès du chemin qui meine du Troncoy au Fajj", tenu de cette même abbaye et vendu par Gobert de MONTIGNY. Il s'agit de la pièce la plus méridionale du domaine enclavée dans les terres du Tronquoy.

Enfin l'inventaire signale des ventes de terres movant de la seigneurie de Crèvecoeur par Hugues de PRAELLE (17), chevalier : d'une part, en 1257, 3 modiées "à la corde de Baulduinval", en 4 pièces situées vers Béthencourt, et d'autre part en 1260, 4 mencaudées selon la même corde situées près du "wez" de Béthencourt et pour le prix de 10 livres parisis la mencaudée (ventes confirmées par le seigneur suzerain, Mathieu seigneur de MONTMIRAIL et d'OISY).

Les échanges (1249-1272)

En 1249 l'abbaye parvint à persuader, moyennant le versement de 110 livres parisis, le chevalier Adam seigneur de Caudry à procéder à un échange. Il lui céda 18 modiées et 7 mencaudées moins 27 lances de terre située sur le territoire de Caudry entre la villa de Béthencourt et Tabeaumez (*Thavelmes*) et vraisemblablement contigüe aux terres qu'il lui avait vendues en 1227, contre une même superficie de terre sur le même territoire contigüe d'une part au bois (*nemori de Caudri*) et d'autre part au moulin à vent (*molendino ad ventum de Caudri*) : il s'agissait certainement des terres vendues par Alulfus (1233) et Aloud (1238).



"Plan figuratif des seigneuries de Caudry, Borneville, Tabeaumez et Frenesse avec la situation des fermes et celles de Coquelet et Tronquoy" (Plan Cambrai 622, ADN)

(Ce plan a vraisemblablement été réalisé dans les années 1730 lors d'un procès opposant les échevinages de Caudry-Hainaut et de Borneville-Cambrésis sur les limites de leur juridiction respective).

Si les terres cédées par l'abbaye avaient été libérées de toute seigneurie séculière, celles d'Adam étaient tenues en fief de Jean de DOURS, seigneur de Walincourt, pour 10 modières et le reste de Nicolas évêque de Cambrai. Aussi ces deux seigneurs suzerains amortirent les terres au profit de Vaucelles et les devoirs féodaux furent transférés sur celles qu'Adam recevait. Il en fut de même du douaire (*dotalicium*) dont bénéficiait sa femme Gille. Notons qu'Adam retenait cinq cas de haute justice sur les terres cédées : le viol (*de raptu*), le meurtre (*de murdricio*), le vol (*de latrone*), le sang versé (*de sanguine*) et la rixe (*de burina*), en excluant néanmoins les cas concernant les religieux (ADN, 28H 31/952 à 954).

En 1255, elle échangeait avec Jean seigneur de Frenesse (Frainesches) 4 mencaudées et 1 boitelée de terre au lieu-dit "Amerval" ainsi que le terrage sur une mencaudée située entre la villa de Frenesse et l'épave dame Oselane (*spina domne Oselane*) contre les droits seigneuriaux qu'exerçait et les terrages que percevait ce seigneur sur 14 mencaudées de terres appartenant à l'abbaye sur les territoires de Tabeaumez et Frenesse (*de Taviaumes et de Frainesches*) : sont cités les lieux-dits "li Boutounier(s)", les terres devant la villa de Frenesse (*ante villam de Frainesches*) et celles près de la villa de "maubies" (ADN, 28H 31/957).

En 1270, elle recevait de Jean de TABEAUMEZ (Johannes dictus de Tivialmes) 10 mencaudées et demie de terre sur le territoire de Tabeaumez et située devant la porte de la "cense" (*ante portam de curtis de Tivialmes*) en échange d'une même surface en 4 pièces sur le même territoire dont 2 au-dessus de la léproserie, 1 au-dessus de l'Arbre de Membrechies (18) et 1 derrière ladite "cense" et contigüe au vieux chemin (*retro dictam curtem de Tivialmes et contigua est veteri strate retro curtem*) (ADN, 28H 31/962).

Finalement, en 1272, elle procédait à un échange avec l'Église Sainte-Maxellende de Caudry portant aussi sur quelque 10 mencaudées et demie. L'inventaire précise seulement que les terres reçues par l'abbaye étaient situées "*auprès de la piessente [menant] du moulin de Caudry à Béthencourt*".

Rôle des terres du domaine à la fin du XIII^{ème} siècle (ADN, 28H 31/965)

Ce document est une énumération des pièces de terre constituant le domaine (*Ci sunt noumées et devisées les tieres dou tieroir de le cort de Taviames*) réalisée durant la seconde moitié du XIII^{ème} siècle, époque où il avait quasiment atteint la superficie (420 hectares) qu'il conservera jusqu'à la fin du XVIII^{ème} (440 hectares en 1775). Les pièces sont réparties selon trois soles (roies) révélatrices de la pratique de l'assolement triennal, chacune comportant plus de 24 modiées. Chaque pièce est localisée grâce à un lieu-dit, le nom d'un chemin ou d'une terre adjacente ou encore désignée par le nom de son ancien propriétaire. Le nom de la sole est celui de la pièce de terre la plus importante qui la compose :

1- *Le roie de astrevaus markais* dont "astrevaus markais" représente plus de 8 modiées de terre. Les autres pièces sont ainsi localisées : *A le voie magneresce ; A l'espine de vers Biaumont ; A le fossé con dist vers Bieviler ; Tenant au pire de Cambrai ; Vers le moeulin de Caudri ; A l'espine dame Ozelain ; Desrière les cortiels de Freneces ; Asmarkais de Maubies ; Au sentier de Ligni ; Au pire de Saint-Quentin ; Entre Caudri et Taviames ; Tenant a le voie dou vies puc ; Deriere les malades de Caudri ; Le tere mon signeur Huon de Praele ; le tiere Robinet ; Tenant au kemín de Biaumont et [5 mencaudées] entre le maladrerie de Caudri et Taviames ki furent Sohier.*

2- *Le roie de renant (ou renaut) geule ou camp devant le porte* celui-ci proprement dit représentant plus de 14 modiées. Les autres pièces sont ainsi localisées : *Au sentier daudencort ; Au sart desrière le cort ; A le voie de le roumete ; Tenant a le voie ki va daudencort au Troncoi ; Tenant a le voie ki va au Fait ; Vers le bos dou Fait ; Entre le bos dou Fait et Berteries ; A Maubies ; Deriere Freneces ; Au Boutonnier ; Tenant au sentier ki va de Haulaincourt a Bieviler ; A le folie ; Tenant a le terre Saint Andrin ; Tenant a le terre de signeur de Caudri ; Au moeulin de Caudri ; le tiere ki fu Markonet et le tiere ki fu signeur Leuren.*

3- *Le roie ki est noumée tenant au pire ki va a Valenchienes* dont presque 16 modiées en cele meisme couture. Quant aux autres pièces : *Tenant a le terre Sainte Masselant ; Au moustier de Leaugies ; Au sartel ; Tenant a le terre dou Troncoi ; Le terre ki fut Watier daudencort ki tient a le voie dou Fait ; A le quarriere ; Tenant a terre de Cantimpre de le voie ki va dou Troncoi a Audencort ; De la l'abre de Mainbrechies (18) ; A le porte ou sartel ; le Tiere mon signeur Huon de Praele ; [la terre] de Pieron Markonnet ; Le tiere Gilon de le Bruiere ; le tiere Jehan Lune et [la terre] ki fu Hubert de Taviaumes.*

Le rédacteur a précisé pour certaines pièces à qui appartenait le droit de terrage. S'il n'est pas mentionné on peut penser que l'abbaye en était propriétaire. Ainsi le seigneur d'Audencourt le prélevait sur quelque 66 mencaudées et celui de Beaumont sur quelque 29 mencaudées. Notons au passage qu'un accord sera conclu à ce sujet en 1303 entre l'abbaye et Jean de BEAUMONT, écuyer (ADN, 28H 86/1726). Le prêtre de Caudry, les seigneurs d'Euwillers (Troisvilles), de Caudry, du Tronquoy (abbaye d'Anchin) et d'Aulicourt (abbaye Saint-André du Cateau) le prélevaient sur quelques pièces de moindre importance.

Au dos de ce document ont été notées quelques petites rentes dues à l'abbaye suivies de celles dues par l'abbaye au profit du Tronquoy (Anchin), du "maieur" de Beaumont et de l'abbaye de Cantimpré.

Remarques et notes

Au cours de l'exposé, nous n'avons indiqué que les cotes des chartes originales conservées aux Archives Départementales du Nord, l'absence de références signifiant que les éléments sont tirés de l'inventaire du XVI^{ème} siècle (ADN, 28H 95).

Quant aux mesures de surface (modiata : modiée ou muid, mencaudata : mencaudée, bostellata ou boistellus : boitelée et lancea : lance), les chartes précisent souvent qu'il s'agit de la mesure de Cambrai (*ad modium ou ad mensuram cameracensem*). De même, certaines chartes précisent que c'est la corde de Vaucelles qui a été utilisée pour l'arpentage (*ad cordam valcellensem mensurata*). Nous n'avons rencontré que trois exceptions signalées au passage : deux à la corde de Baudival et une à la verge de Saint-Georges. Quant aux dates, nous les avons données en ancien style. Il faut savoir que l'année pouvait commencer au jour de Noël, à celui de l'Annonciation (incarnation du fils) ou encore à celui de Pâques (sa résurrection). Dans ces deux derniers cas, une charte de février 1238, par exemple, est, selon notre système, de février 1239.

Dictionnaire : NIERMEYER, Médiae Latinitatis Lexicon Minus

- (1) Stéphane LEBECQ. Le domaine de l'abbaye cistercienne de Vaucelles au Moyen-Age. D.E.S, mémoire principal. Consultable aux ADN (3J 138) ou à la bibliothèque de Cambrai.
Voir aussi Arnaud GABET et Jean DOFFE. Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours, page 22.
- (2) Mss C 1149 et 1150, bibliothèque de Cambrai. Copie de LE GLAY, ADN, 28 H 91.
- (3) Arnaud GABET et Jean DOFFE, opus cité, page 219.
- (4) Pour la généalogie de la famille de SAINT-AUBERT, voir LE GLAY, Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis. 1849, page 189.
- (5) On trouvera une photographie de cette charte dans Caudry vu par Léonce BAJART, Les Amis du Caudrésis, 1987, page 32.
- (6) LE CARPENTIER, dans la Troisième partie de son Histoire du Cambrésis... "De l'état de la noblesse", page 118, déclare que selon une charte de 1227, "Gilotte" femme d'Adam sire de Caudry, était une SAINT-AUBERT.
- (7) Adam devait auparavant la tenir en arrière fief de Gérard de SAINT-AUBERT, puis de Renier de BOOMONT.
- (8) DEMAY. Inventaire des sceaux de la Flandre. 1873, sceau n° 693. Ce sceau est d'une facture assez sommaire, DEMAY le définit "écu billeté, au lion couronné". Voir aussi ADN, 36H 292/4541, charte de 1250 ou encore ADN, 36H 257/4310, charte de 1257.
- (9) ADN, 28H 39/1116. DEMAY, n° 694, charte de 1283. Ou encore ADN, 28H 33/1013, charte de 1297 (sceau très endommagé).
- (10) ADN, 37H 97/533 à 535.
- (11) Voir aussi ADN, 37H 60/315 et 316.
- (12) Tableau généalogique en annexe de abbé P. DECAGNY. Notice historique sur le château de Suzanne... et sur la maison et marquisat d'Estourmel. 1857.
- (13) DEMAY, sceau n° 860.
- (14) DEMAY, sceau n° 1642.
- (15) Le sceau de Robert seigneur d'Audencourt est endommagé mais laisse voir un écu portant un lion, au lambel de quatre pendants. Voir aussi ADN, 36H 292/4541, charte de 1250 ou encore ADN, 36H 259/4324, DEMAY n° 464, charte de 1266.
- (16) Abbé A. DUTHOIT. Audencourt, 1975, page 13.
- (17) Praelle ou Prayelle était une seigneurie située à la sortie de Viesly en direction de Béthencourt.
- (18) Le domaine du Tronquoy n'est connu que sous le nom de Mainbrechies dans les bulles pontificales confirmant les biens de l'abbaye d'Anchin de 1104 à 1217. Voir J-P. GERZAGUET, L'abbaye d'Anchin de sa fondation (1079) au XIV^{ème} siècle, 1997.

Paul-Henri DENHEZ

NOS VILLAGES MÉCONNUS : CATTENIÈRES

(Deuxième partie : Une "loi" du XV^{ème} siècle ?)

Par Nicole et Jean-François LANGLET

En vertu de leur autorité seigneuriale (droit de ban), afin de faire respecter leur pouvoir dans le village, les chanoines du chapitre métropolitain de Cambrai établirent un règlement de police destiné aux habitants de leur seigneurie de Cattenières. Plus tard, sous l'Ancien régime, les "bans de police" seront proclamés chaque année en mars et en août, et nul n'était ainsi sensé méconnaître le règlement. Chaque faute commise était punie par une amende et à ce titre "les bans de Cattenières" sont très intéressants car ils réglementent tous les aspects de la vie quotidienne.

On peut aujourd'hui consulter ce texte aux Archives Départementales du Nord sous la cote 3H 15. Le texte étant "en ancien français" et nécessitant la connaissance d'un vocabulaire spécifique, nous avons demandé à Monsieur Paul-Henri DENHEZ de nous proposer une traduction contemporaine du texte.

"Bans, Commandemens et deffences ordonnez de par nos seigneurs de l'Eglise [Notre-Dame] de Cambray en leur ville et seigneurie de Castenierez"

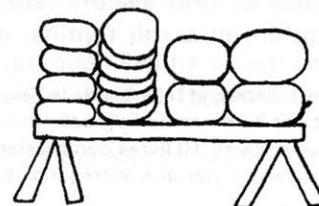
1) Premiers, que tous chilz qui doivent cuire pain au four de nos seigneurs voient cuire, sur l'amende de cinq sols cambrésiens et le droit du fournier payet touttefois quilz ou aucuns diceulx feroient le contraire. Et quil ne soit aucuns qui face faire menu four en se maison sur et a paine de LX sols cambrésiens d'amende pour cescun four et le four abatu, se n'est par l'express gré et consentement de Nostdits signeurs.

Trad : Tous ceux qui ont l'obligation de cuire leur pain au four banal (de nos seigneurs) subiront une amende de cinq sous cambrésiens, en plus du droit au fournier, chaque fois qu'ils feraient autrement. Ceux qui feront construire un petit four dans leur maison seront passibles d'une amende de 60 sous cambrésiens et leur four sera abattu sauf s'ils ont une autorisation du chapitre (de nosdits seigneurs).

2) Item, s'il est aucun hoste, tavernier ou aultre qui veulle faire pain pour vendre, (qu') il le face, avant qu'il soit rapporter du four, rewarde par les mayeurs et eschevins qui y mettent prix selonc ce qu'il vaulra. Et s'il estoit sceu que il en vendesist sans estre rewardez et prisiez, il perderoit tout le pain de le fournée et se seroit à l'amende de X sols cambrésiens.

Trad : Chaque hôte, tavernier ou autre qui voudra faire du pain pour le vendre devra le faire contrôler (rewarder) par le mayeur et les échevins qui fixeront le prix de vente. Si on remarquait que le contrôle n'avait pas été fait, le contrevenant perdrait le pain de la fournée et devrait payer une amende de 10 sols cambrésiens.

Représentation médiévale d'un étal de boulanger
(Biens de l'évêché en 1275, Terrier L'Evêque, publié
par Jules FINOT en 1891 dans le Bulletin Archéologique
du Comité des travaux historiques, page 11)



3) Item, qui volra vendre vin en le ville, faire le peut, et quant le tavernier le volra afforer, il devra requerre au mayeur qu'il assamble eschevins et eux venus a le queve se le maire peut advenir de son doit au vin dessusdit, ly eschevins le doivent afforer le pris qu'il vaulra. Et se ly maires ne peut advenir, se ne demoura il mie pour ce que le vin ne doye estre afforé. Mais au cas qu'il seroit trouvez si avalez qu'il n'y peüst advenir et que le tavernier n'en saroit rendre cause raisonnable pour quoy, il seroit à l'amende de soixante sols cambrésiens. Et s'il le vendoit sans afforer ou sans le congiet du mayeur, il seroit à l'ammende dessusdite.

Trad : Le tavernier qui voudra vendre du vin devra avertir le mayeur et les échevins qui viendront à la cuve pour afforer ce vin (c'est à dire le contrôler, permettre de le vendre et le taxer).

Si le tavernier ne pouvait expliquer raisonnablement pourquoi son vin n'a pas été afforé, il devrait payer une amende de 60 sols cambrésiens.

4) Item, que le tavernier mesure son vin à lealle mesure, laquelle soit justefyé et espalée selonc le coustume du lieu où elle doit ressortir, sur l'amende de soissante solz cambrésiens et perdre le mesure et le vendage du vin ung an.

Trad : Le tavernier devra mesurer son vin avec les mesures légales (c'est à dire selon la coutume du lieu), si ce n'est pas le cas, il devra payer 60 sous cambrésiens et perdra le droit de mesurer et de vendre du vin pendant une année.

5) Item, pareillement de toutes mesures de grain, de pois, de toutes balances et aulnes, lesquelles soyent saingniés au saing de Notre-Dame l'Eglise de Cambrai.

Trad : Il en sera de même pour les mesures de capacité des grains, des pois, les mesures de masse et de distances (balances et aulnes) qui devront recevoir le seing (ou la marque) de l'église Notre-Dame de Cambrai.

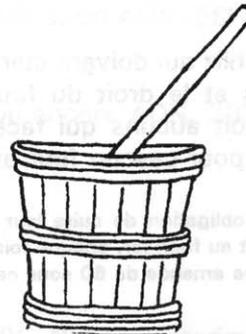
6) Item, soit faite mention que quilconques carira car ou carette parmy les biens d'altruy, se c'est ung car, il sera à l'amende de X solz cambrésiens, et se c'est carette, il sera à V solz et à rendre le damage.

Trad : Quiconque roulera en chariot à travers les biens-fonds d'autrui sera passible d'une amende de 10 sous cambrésiens et s'il y roule avec une charette, d'une amende de 5 sous ; de plus, il devra dédommager la personne atteinte dans ses biens.

7) Item, s'il est aulcun qui veulle vendre cervoise ou goudalle, faire le peut à pris raisonnable par l'eswart du mayeur et des eschevins ; et s'il le vendoit autrement, il seroit à l'amende de LX solz cambrésiens et sy payeroit les afforagez à mesdits seigneurs de chacune queuve selonc la coustume.

Trad : La personne qui souhaite vendre de la cervoise (bière) ou de la goudalle (bière sans houblon) doit passer par le contrôle (eswart) du mayeur et des échevins ; s'il vendait sans ce contrôle, il devrait payer une amende de 60 sols cambrésiens, ainsi que les affrages (taxes dues au Chapitre) pour chacune des cuves selon la coutume.

*Représentation médiévale (1275) d'une cuve de cambier (brasseur)
(Même référence que ci-dessus)*



8) Item, qu'il ne soit nuls ne nulle qui soustoitte personne estrangière deshonnourée, ne ribauls, ne ribaudes, plus d'une nuit, qu'il ne fache scavoir à justice, sur l'amende de LX solz cambrésiens.

Trad : Il est interdit d'accueillir sous son toit pendant plus d'une nuit les personnes étrangères, déshonorées, malfaiteurs ou femmes de mauvaise vie sans le faire savoir à la justice du lieu sous peine d'une amende de 60 sols cambrésiens.

9) Item qu'il ne soit aucuns des subiects et manans demourans en le ditte ville de Castenieres qu'il traye, face arrester ou poursieuwe aultre manans audenhors, mais les poursieuwent par devant le justice de le dite ville de Castenierez : soit par devant le bailly et hommes, ou mayeur et eschevins, ou par devant le justice espirituelle et non ailleurs, sur paine d'amende de X libvres cambrésiennes à chacun et pour chacune fois qu'on en seroit reprins, avec rendre tous les damagez et interest a celui qui aroit este empeschiés.

Trad : Tous ceux qui habitent et relèvent de la seigneurie de Cattenières ne pourront faire appel qu'aux cours de justice de Cattenières (la cour du bailli et des hommes de fief, celle du mayeur et des échevins...) pour citer, faire arrêter ou poursuivre un autre habitant, sous peine d'une amende de 10 livres cambrésiennes à chaque fois qu'ils feraient le contraire et à verser des dommages et intérêts à celui qui aurait été arrêté par une autre juridiction.

10) Item que nuls ne nulle ne voist es courtils ne gardins en faisant dammaige, sur l'amende de X solz par jour, et par nuyt de XX solz, et de rendre le dammaige au damagiet.

Trad : Les personnes qui causeront des dégâts dans l'enclos (courtil) ou le jardin d'autrui pendant la journée devront payer 10 sols d'amende, ceux qui le feront pendant la nuit paieront 20 sols d'amende et devront dédommager la personne atteinte dans ses biens.

11) Item, que nulles bestes ne voisent aussy esdis courtils ou gardins, sur X solz, ne aussy es prez ne camps d'altruy en y faisant dammage, sur l'amende de V solz et rendre le dammage comme dessus.

Trad : Les propriétaires des bêtes qui causeront des dégâts dans les jardins d'autrui devront payer 10 sols d'amende, de celles qui en causeront dans les prés ou les champs paieront 5 sols et la personne atteinte dans ses biens devra aussi être dédommée.

12) Item, que nuls ne nulles ne empeschent les waresquais en voyes ne en chemin de fiens, terres ou aultres cozez, sur l'amende de X sols et le choze empeschant acquise à nos seigneurs, se congiet n'en a, et despeschier le lieu.

Trad : Il est interdit d'encombrer (empescher) les terres communes (warescaix) qui sont des voies ou chemin avec du fumier (fiens), de la terre ou toute autre chose, sous peine d'une amende de 10 sous, de confiscation du bien encombrant par le chapitre et de devoir dégager le lieu, sauf si la personne en avait une autorisation.

13) Item, que les wez, voies et chemins soient retenus par les habitants de la ville, ou tenants des lieux et héritages, quant et là où mestier sera, sur l'amende de X sols à prendre sur celui ou ceux qui seroient rebelles ou en deffault de les aydier à retenir ; et lever l'amende deus XV jours après le sommation faite par nosdits seigneurs ou leur commis [].

Trad : Les voies et chemins devront être entretenus (retenus) par les habitants du village quand la nécessité (mestier) s'impose sous peine d'une amende de 10 sols ; l'amende sera levée si l'entretien n'a été effectué dans la quinzaine suivant la sommation.

14) Item, que nuls n'ahenne sur les warescaix tant quemins comme aultres lieux et aussy que nuls ne [] sarte ou coppe riens, sur l'amende LX sols.

Trad : Il est interdit d'empiéter en labourant ou de défricher sur les terres communes (warescaix) qu'elles soient en usage de chemin ou d'autre chose, sous peine de 60 sous d'amende.

15) Item, se aucun aultre ahennier en ahennant abat bonnes aux camps, ilz les peut remettre et rassir en leur droit lieu tantos après ; et s'il estoit en deffaulte de ce faire ou de le segnefyer à justice ce propre jour, il seroit à l'amende de LX sols et se renderoit les coulx et les frais qu'elle porroit couster à rassir par aultruy. Et s'il estoit sceu que par mauvaise visse il le eust abbatue, il en porteroit telle pugnition qu'il seroit trouvé par le costume du pays que meffait aroit ; et aussy de tous aultres qui par vice osterioient ou remouveroient bonnes de lieux en aultres.

Trad : Si un laboureur renverse une borne en labourant, il peut la replacer aussitôt ou en avvertir la justice le jour même, sinon il subirait une amende de 60 sous et devrait payer les frais occasionnés pour la replacer. Tous ceux qui déplaceraient volontairement des bornes subiraient la même peine prévue par la coutume du pays [de Cambrésis].

16) Item, que nuls ahenniers ne queruyers ne maine sur les biens d'aultruy az camps querue, herche ne aultre harnais de querue, ne tourne, ne ahenne sur ablaix ne aultres biens en faisant damage, sur l'amende de X sols et rendre le damage.

Trad : Les laboureurs et valets de charrue (queruyers) qui causeraient des dégâts avec herse ou harnais de charrue dans le champ d'autrui devrait payer 10 sols d'amende et dédommager la personne atteinte dans ses biens.

17) Item, que tous ceux qui ont courtils à renclore, ou gardins les renclont ou facent renclore en la manière accoustumée, sur l'amende de V sols.

Trad : Il faut clore les "clos" et jardins selon la coutume habituelle, sous peine de 5 sols d'amende.

18) Item, qu'il ne soit nuls ne nulle qui, pour herbillier voist ès bleds d'aultruy ou d'aultres biens as camps, outre le my may sur l'amende de V sols.

Trad : Il est interdit d'aller mener paître (herbillier) dans le champ d'autrui passé la mi-mai, sous peine d'une amende de 5 sols.

19) Item, qu'il ne soit personne qui despoullce hiretage d'aultruy, soit fief ou mainferme, sans titre ou cause raisonnable se ce n'est par le gré de celui à qui l'iretage est, sur l'amende de LX sols.

Trad : Celui qui récoltera sur les biens-fonds d'un autre (hiretage d'autrui) quelqu'en soit le régime juridique (fief ou mainferme) sans titre ou raison valable si ce n'est par le consentement du propriétaire, devra payer une amende de 60 sous.

20) Item, qu'il ne soit nuls qui despoullce terres qui doivent terage que elles ne soient premiers tergiés par les tergeurs, par gens à ce commis ou par justice en deffaulte desdits tergeurs ou commis, sur l'amende de LX sols.

Trad : Il est interdit de récolter les terres qui doivent terrage avant le passage du terrageur sous peine de 60 sols d'amende.

21) Item, qu'il ne soit aucuns qui carye carbes hors de son camp sans enquoiseler, sur ladite amende de LX sols.

Trad : Il est interdit de charrier des gerbes hors de son champ avant d'avoir préalablement mis en meule (enquoiseler), sous peine de 60 sols d'amende.

22) Item, que on ne carye point devant soleil levant ne après soleil couchant, sur l'amende de LX sols.

Trad : On ne peut charrier ni avant le lever du soleil, ni après le coucher du soleil sous peine d'une amende de 60 sols.

23) (Barré) Item, qu'il ne soit dismeur qui prengne, carye ne enmainne son droit de disme que premier l'iretier ou laboureur ne ayt carié son droit, ou sans le gré dudit hiretier ou labourier, sur l'amende de LX

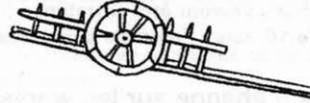
sols. (Item barré ; mentions marginales).

Trad : Le dîmeur ne pourra prendre son droit de dîme si le laboureur ou le propriétaire (l'iretier) n'a pas encore charrier son droit, ou sans le consentement du laboureur, sous peine d'une amende de 60 sols.

24) Item, qu'il ne soit tergeurs, dismeur ne aultre labourier et personne quelconques qui entrent ens en la ville atout leurs cars ou carettes querquiés fors par les droittes entrées accoustumées pour eschiever les fraudes qui s'en porroyent ensievre, sur ladite amende de LX sols.

Trad : Les terrageurs, dimeurs, laboureurs et autres ne pourront entrer dans la ville avec leurs charettes chargées que par les entrées habituelles, cela pour éviter (eschiever) les fraudes qui pourraient intervenir, sous peine d'une amende de 60 sols.

Représentation médiévale (1275) de la charette (Même référence que ci-dessus).



25) Item, que nuls ne despouille hors de ses bonnes et [dans ?] les bonnes [d'autrui ?] ne emporte le droit [d'autrui ?], sur l'amende de LX sols.

Trad : Il est interdit de récolter hors de ses bornes, sous peine d'une amende de 60 sols.

26) Item, qu'il ne soit messonneurs ne messonneresse qui se parte de la ville pour aler messonner en camp d'autrui nul jour de le sepmainne se soit le soleil levés, sur l'amende de V sols.

Trad : Aucun moissonneur (messonneurs) ou "moissonneuse" (messonneresse) n'aura le droit de quitter la ville pour moissonner dans le champ d'autrui avant le lever du soleil, sous peine d'une amende de 5 sols.

27) Item, qu'il ne puissent rentrer en la ville atout leur messon fors par les voyes anciennement accoustumées pour les fraudes qu'ilz porroyent en ce commettre, sur LX sols.

Trad : Lors de la moisson, personne ne pourra rentrer dans la ville en dehors des chemins habituels, en raison des fraudes qui pourraient se commettre, sous peine d'une amende de 60 sols.

28) Item, qu'il remengnent en ladite ville de soleil luissant, sur à perdre le messon qu'il apporteroyent et l'amende de V sols.

Trad : Si un individu ramenait sa moisson dans la ville avant le lever du soleil ou après son coucher, il perdrait sa moisson et encourrerait une amende de 5 sols.

29) Item, que nulz ne joue aux déz, sur l'amende de X sols ; et qui joueroit en une maison l'oste ou l'ostesse en seroit par jour à X sols et par nuit à XX sols.

Trad : Personne ne jouera aux dés sous peine d'amende de 10 sols ; si cette personne joue dans une maison (taverne), l'hôte ou hôtesse devra payer une amende de 10 sous, si le méfait a lieu le jour ; 20 sous, si elle a lieu la nuit...

30) Item, que nulle personne ne jure le nom de Dieu, ne de le Vierge Marie, ne d'aultre benoit saint, villainnement, sur l'amende de deux libyres de cire à applicquier à le fabricque de [Notre-Dame] L'Eglise de Cambray.

Trad : Les personnes qui jureront le nom de Dieu, de la vierge marie ou autre "benoit saint" seront passibles d'une amende de deux livres de cire à remettre à la fabrique de l'Eglise Notre-Dame de Cambrai.

31) Item, que nuls ne renye Dieu, sur estre pugniz au dit de loy et de l'amende de LX sols.

Trad : Celui qui renie Dieu sera puni par "la loy" et d'une amende de 10 sols.

32) Item qu'il ne soit nuls qui voist par nuit ou par jour armez de haubregon, ne de jacque, ne porte daghe, dollequin, picquelanche, goudendache, hache, maillé, becq de faucon, arc arbaleste, arc à main ne flecques, et ne porte ossy capel de fer, bachinet ne huvette, sur l'amende de X sols et les armurez à perdre, s'il n'est officier ou trespasant ou par congié du seigneur.

Trad : Celui qui se promènera de jour ou de nuit armé "d'un haubregon, d'un jacque, ou portant une dague, un dollequin, un pique-lance, un goudendache, une hache, un maillet, un bec de faucon, un arc, une arbalète, un arc à main ou des flèches" ; s'il porte "un capel de fer, un bachinet ou huvette" sera condamné à 10 sols d'amende et perdra ses armes à moins qu'il ne soit officier, qu'il ne fasse que traverser [Cattenières] ou qu'il ait une autorisation du seigneur.

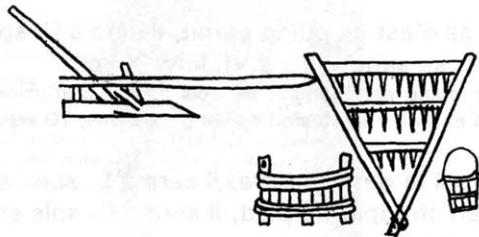
33) Item qu'il ne soit nulz qui porte ne par jour ne par nuit nulles aultres armurez quelconques dont on puist corps d'homme adamagier, sur l'amende de X sols et le armurez à perdre, s'il n'est comme dessus est dit officijer ou trespasant ou par congié du seigneur.

Trad : Celui qui se promènera en portant toute arme susceptible de blesser un homme devra payer une amende de 10 sols et perdra ses armes à moins qu'il ne soit officier, qu'il ne fasse que traverser [Cattenières] ou qu'il ait une autorisation du seigneur.

34) Item pour eschiever le péril du feu, chacun ait une eschielle de mains en se maison, s'il en a le pover, pour s'en aidier se mestier (nécessité) en est, et de l'yauwe preste a son huys en temps [du]. Et ne voist nuls ne nulles en fu de se maison en aultre qui ne porte qui ne porte lanterne ou aultre hostile pour rapporter seurement ledit feu, sur l'amende de X sols.

Trad : Afin d'éviter le péril du feu, chacun devra se munir d'une "eschielle de mains" en sa maison et devra avoir de l'eau prête à sa porte ; celui qui n'aura pas de lanterne ou "d'outil" (hostil) pour arrêter le feu sera passible d'une amende de 10 sols.

Représentation médiévale du matériel aratoire utilisé au Moyen-Age (1275) : Herses, binoirs, araires et charrues (Même référence que ci-dessus)



35) Item que tous ceulz qui ont mauvaizez queminees les ayent fait refaire et remettre en bon et souffissant estat, sans péril endedens ung mois prochain, sur paine d'amende de LX sols cambrésiens à chacun et toutes les quemineez qui par visitation qui se fera après ledit mois seront trouvées mauvaizez à abatre, et les faire refaire aux despens de celui ou ceulx qu'il appartendra dont seront contraint hastivement à leurs despens.

Trad : Que tous ceux qui ont de mauvaises cheminées les fassent réparer dans l'espace d'un mois sous peine de 60 sols cambrésiens ; les cheminées qui ne seraient pas correctes un mois après la l'inspection ("visitation") seraient abattues et devraient être reconstruites aux frais du propriétaire...

36) Item que nuls ne lieuwe maison à forain sans le congiet ou sceu du mayeur sur l'amende de XX sols.

Trad : Il est interdit de louer (lieuwe = élève, construite est un subjonctif présent) une maison à un "étranger" (forain) sans en avertir le mayeur, sous peine d'une amende de 20 sols.

37) Item s'aucun forain s'esbat en le ville qui soit tenus à ung des manans, ichilz manans porra arrester le forain, et dire à ung aultre manant "tenez me cest homme ou vous alez quere le mayeur ou sergant"; ly manans à qui ceste requeste ara ainsi este faite ara son choix de faire lequel il volra et s'il estoit sceu qu'il eust été refusant de faire l'ung des deux, il amenderoit selonc la coustume du pays qui est telle qu'il feroit la debte bonne.

Trad : Si un "étranger" se battait dans la ville, un "manant" peut arrêter l'étranger et dire à un autre "manant" : "Tenez-moi cet homme ou alors allez chercher le mayeur ou sergent", ledit manant pourrait choisir l'une des deux solutions, s'il refusait les deux, il serait amendé selon la coutume du lieu.

38) Item s'aucun forain assaut (assaille, attaque) ung manant, ichils manans peult hucquer (faire appel à) autres des manans pour luy aidier, se mestier en a, à prendre le forain, et ils luy doivent aidier comme leur frère.

Et se le forain se deffent en telle manière qu'il navrece villainement aucun ou aucunnes des manans et on le tue, les manans en seront quittez envers justice comme se seroit du fait du seigneur. Et s'il estoit sceu que cheux des manans qui aroyent este requis de luy aidier au cas dessusdit en euissent este refusants, ilz en seroient pugniz jusques audit de Loy ou par conseil des jugez ou ladite loy deveroit ressortir.

Trad : Si une personne étrangère à la seigneurie (forain) assaille (assaut) un habitant, celui-ci pourra faire appel à d'autres habitants, si nécessité (mestier) en est, qui devront l'aider comme s'il s'agissait de leur frère pour arrêter le forain. Si ce dernier résistant et blessant (navrece) grièvement quelqu'un n'en vienne à être tué, les habitants seraient en légitime défense (en seront quittez envers justice).

En revanche, dans cette situation, si des habitants s'étaient rendus coupable de non assistance à personne en danger, ils seraient punis par décision de la Loy ou d'une juridiction dont la loy ressortit.

39) Item se le maire ou sergans de nos seigneurs requierent ayde à aucun des manans pour prendre ou arrester aucun malfaiteur soit manans ou aultre, faire le doibt. Ly manans qui en seroit requis et s'il en estoit refusans, il payeroit l'amende de LX sols.

Trad : Si des habitants refusaient à l'appel du mayeur ou du sergent de leur venir en aide pour arrêter un malfaiteur, qu'il soit du village ou non, ils devraient payer une amende de 60 sous.

40) Item qui dira à altruy parolles desordonnees comme de ribaudes, lanternes ou appeler fil de putain ou aultre lais dis il sera a XX sols.

Trad : Celui qui dirait à autrui des paroles désordonnées telles que "ribaudes, lanternes, fils de putain ou autres choses laides" serait puni par une amende de 20 sous.

41) Item s'il est aulcun qui en tenchant à (menaçant avec injure) aultre l'appelle murdrier, teuseur, robeur ou larron, il sera comme dessus à l'amende de XX sols et devra réparer l'iniuriet, son honneur jusques audit de Loy.

Trad : Si quelqu'un menaçait autrui en le calomniant, il serait aussi puni par une amende de 20 sous.

42) Item qui fera de palme ou de puing par ire, il sera à L sols.

Trad : S'il donne une gifle ou un coup de poing par colère, 50 sols

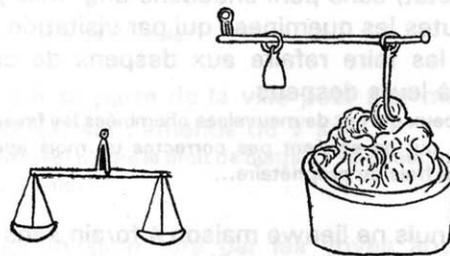
43) Item se c'est de puing garnit, il sera à C. sols et se sang y a, à VIII libvres X sols et se c'est de baston affaitiet et se sang y a, à VII libv. X sols.

Trad : Si le poing est "garni" : 50 sols ; s'il y a effusion de sang : 7 livres, 10 sols ; s'il s'agit d'un "bâton destiné à blesser ("affaitiet") et qu'il y a effusion de sang : 7 livres, 10 sols...

44) Item s'il le gette à terre, il sera à L. sols, s'il le traine par les caviaulx puis que il l'a mis jus à terre ou il le fiert (frappe) du pied, il sera à C. sols en telle manière de patin ou de pierre atout le puing comme de baston ou de

Trad : S'il le jette à terre, il devra payer 50 sols ; s'il le traine par les cheveux et le frappe (fiert) à coups de pieds, il sera passible d'une amende de 100 sols...

Les "manans" devaient utiliser les mesures (balances et aulnes) légales. Représentation médiévale de 1275 (Même référence que ci-dessus)



45) Item s'aucun saque coutel agut sur autrui par ire, il sera à l'amende de VII libvres X sols et s'il en fiert, il sera à XV libvres et au sourplus il en sera pugniz jusques audit d'eschevins.

Trad : Si quelqu'un tire un couteau aiguisé ("saque coutel agut"), il devra payer une amende de 7 livres, 10 sols et s'il frappe avec ce couteau, il devra payer 15 livres, et sera de plus punis par la loi échevinale.

46) Item qui navrera homme de armes esmolues et il soit pris, il sera pugniz jusques audit de loy et se payera XV libvres.

Trad : Celui qui blessera ("navrera") un homme avec des armes aiguisées ("armes esmolues") sera puni par "la Loy" et devra payer 15 livres.

47) Item qui assaura aultre en se maison ou fera aulcun envaissement, il en sera puniz de paine capital comme de murdre et de malvais fait.

Trad : Celui qui attaquera (assaura) autrui en sa maison ou "envahira" (envaissement) celle-ci sera puni de la peine capitale, comme s'il s'agissait d'un meurtre ou méfait.

48) Item que nulz n'enfraigne le quarantaine, ne paix faite entre parties sur telle painne que dessus est ditte, et que ordonne est au chief de la loy du pays.

Trad : Celui qui enfreindra une quarantaine ou une paix faite entre deux parties subira la même peine que ci-dessus.

49) Item qu'il ne soit personne de la dite ville qui amaince bestes en camp quelqu'il soit que il n'y ait l jour francq pour requieillier les messonneurs depuis que on ara porté et encoisellé les garbes d'icelluy camp, sur l'amende de V sols pour chacun foucq de bestes.

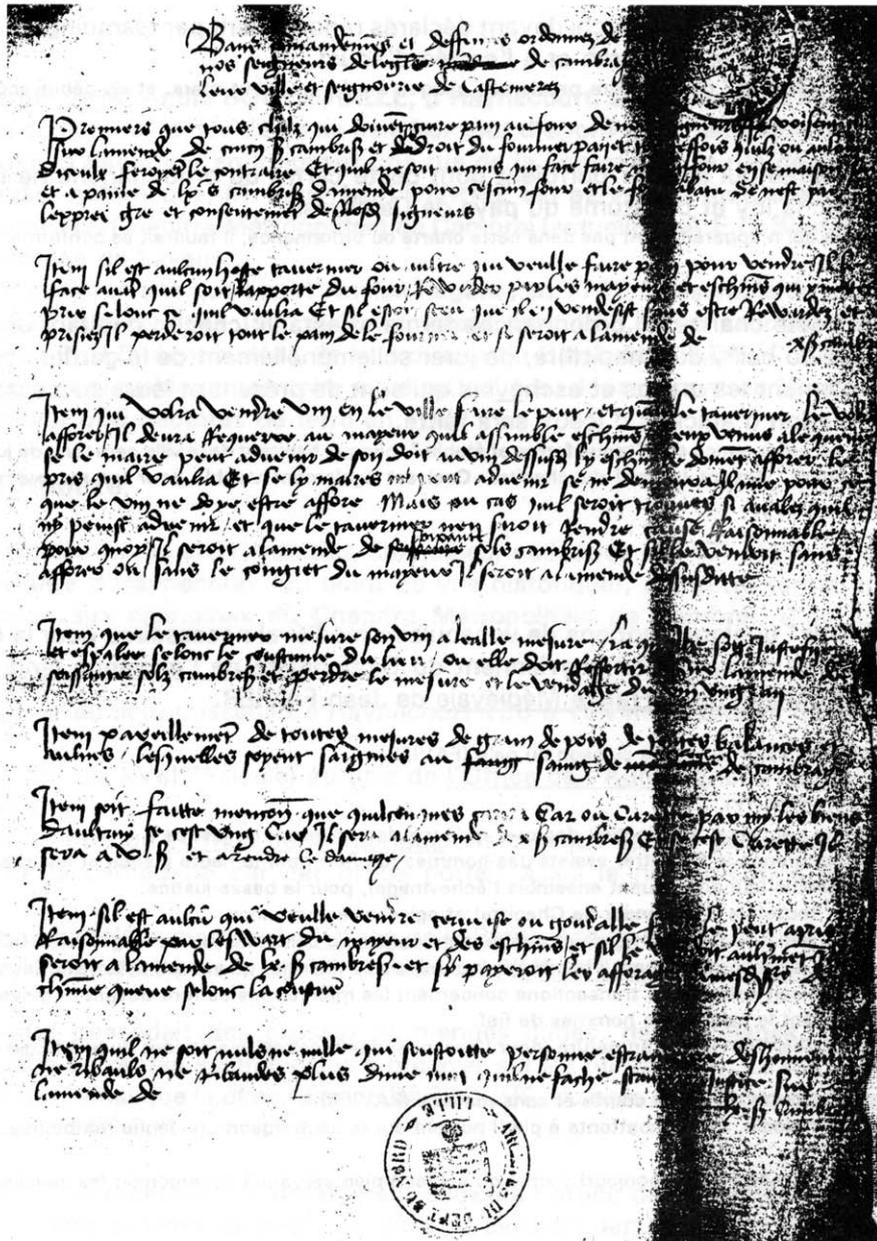
Trad : Il est interdit à toute personne de mener [paître] des bêtes dans les champs avant que ne se soit écoulé un jour franc depuis le moment où on aura porté et mis en meule les gerbes ("encoiseller") et ce afin que les moissonneurs aient le temps de glaner, sous peine d'une amende de 5 sous par troupeau ("foucq").

Représentation médiévale d'un mouton (1275 : "que nulles bestes ne voisent es courtils ou gardins d'aultruy" (Même référence que ci-dessus)



50) Item qu'il ne soit beste forainne qui puist entrer en camp d'aultruy jusques au tierch jour que on ara les garbes portées et encoisellées, sur l'amende de V sols pour chaqun foucq.

Trad : Les personnes étrangères à la seigneurie (forains) ne pourront amener leurs bêtes dans le champ d'autrui avant que ne se soient écoulés trois jours depuis qu'on aura porté et mis en meule les gerbes.



Copie de la première page de "la loi de Cattenières"

51) Item se aucuns ou aucune apportoit ou fesoit apporter en la ville villainne messon que les sergens et messiers [] puissent [] de leur col et les mettre en jugement et s'elle estoit trouvée telle à la samblance des juges, le messon seroit perdue et sy seroit chilz ou celle à V sols.

Trad : Si quelqu'un apporte dans la ville une moisson jugée "vilaine" par les sergents ou par les "messiers", cette moisson sera perdue et la personne devra payer l'amende de 5 livres.

52) Item quilconques apuis a marle ouvert si le recloe tellement que preiudice ou estandele nen viengne sur LX sols.

Trad : Si quelqu'un dispose d'un puits d'extraction de marle ouvert et que celui-ci porte préjudice à quelqu'un, le "propriétaire" paiera une amende de 60 sols ?

53) Item qui villonnera officier, batera ou fera battre en faisant son office, il en sera pugniz jusques audit de Loy.

Trad : Celui qui aura violenté, battu ou fait battre un officier [bailli, mayeur...] dans l'exercice de ses fonctions, sera puni par décision de Loy.

54) Item que toultez les amendes dessusditez sont [à] solz cambrésiens.

Trad : Toutes les amendes ici définies sont évaluées en monnaie cambrésienne...

55) Lesquels bans et commandemens parchi devant déclarés renouvellent par tesmoings d'eschevins deux fois l'an c'est assavoir à l'entrée de march et à l'entrée d'aoüst.

Trad : Ces "bans et commandements" devront être proclamés chaque année en début mars, et en début août en présence des échevins.

56) Item les aultres affaires qui advenir porroient dont ceste cartre ou ordonnance ne fait mention en sera faite justice selonc la loy et coustume du pays de Cambrésis.

Trad : Pour toutes les affaires qui n'apparaîtraient pas dans cette chartre ou ordonnance, il faudrait se conformer à la loi et Coutume du Cambrésis.

57) Item et pour tenir ceste chartre ou ordonnance ferme et establi, chacun habitant en icelle ville sera tenu au comandement du bailli du Chapit(l)re, de jurer sollempnellement de le garder et tenir loyamment en bonne foy et esquablement les maires et eschevins qui sont de présent et leurs successeurs touttefois et quantefois que mutation d'aucuns d'iceux sera faite.

Trad : Pour que cette chartre ou ordonnance soit "tenue ferme et établie", chaque habitant de la ville sera tenu de jurer solennellement de "la garder et tenir loyamment" devant le bailli du chapitre. Ceci est également valable pour les mayeur et échevins qui se succéderont à Cattenières...

Lexique

Voici pour les "non-initiés" quelques notions de vocabulaire médiéval nécessaires pour la compréhension de ce texte. Les éléments d'explication proviennent du Dictionnaire de l'ancienne langue française de GODEFROY ou du Dictionnaire de la France Médiévale de Jean FAVIER.

- Banalité du four : monopole du seigneur sur la cuisson du pain (FAVIER).
- Afforer : taxer et évaluer le prix.
- Les manants : habitants (GODEFROY).
- La justice de Cattenières : on peut dire, en fonction des cas, qu'il y a deux niveaux de justice :
 - * Le bailli du seigneur (en l'occurrence le Chapitre) assisté des hommes (de fief) pour la haute justice et les affaires féodales.
 - * Le mayeur, assisté des échevins (qui constituent ensemble l'échevinage), pour la basse-justice.Les deux institutions relèvent toutefois du seigneur (le Chapitre) et agissent en son nom.
- Mainferme : héritage roturier tenu de manière ferme et permanente contre un cens fixé [du au seigneur] (GODEFROY).
- Fief : terre noble cédée par le seigneur moyennant l'hommage [qui faisait de l'héritier un vassal] et le relief [somme payée lorsque la personne en héritait ou en faisait achat]. Les transactions concernant les mainfermes se font devant le mayeur et les échevins. Celles concernant les fiefs devant le bailli et les hommes de fief.
- Le terrage et la dime étaient des redevances en nature (pour l'essentiel des récoltes) qui étaient dues à l'Église.
- Les armes médiévales :
 - * un haubregon (haubergeon) : cotte de maille courte et sans manche (FAVIER).
 - * un jacque (jaque) : "au XV^{ème} siècle, ils [combattants à pied] portent sur le haubergeon une jaque rembourée..."
 - * un dollequin : petite hâche.
 - * un goudendache du flamand "Goedendag" (bonjour) : arme du soldat à pied servant à désarçonner les cavaliers. Sorte de masse équipée de pointes (GODEFROY).
 - * un maillet : filet (GODEFROY).
 - * un bec de faucon : bâton terminé en forme de bec de faucon (GODEFROY).
 - * un arc, une arbalestre (arbalète. GODEFROY) : un arc à main ou à flèches.
 - * un capel de fer : casque en fer (GODEFROY).
 - * un bachinet (bassinot) : équipement, casque et cuirasse. "Casque fait d'un timbre d'une pièce et d'une partie mobile en bec d'oiseau couvrant le visage des yeux à la gorge (XIV^{ème} siècle). Un cormeil de fer attaché par des anneaux le prolonge sur le haut des épaules (FAVIER).
 - * une "huvette" est un bonnet en fer (GODEFROY).
- Officier : personne qui remplit une fonction, un office (Bailli, mayeur, sergent...).
- L'échelle de mains : grelot, clochette (GODEFROY).
- Forain : personne étrangère à la seigneurie, à la paroisse.
- La loy : "échevinage" dans certains articles, "Coutume de Cambray" dans d'autres et la justice médiévale.
- Les Paix : engagement de s'abstenir de toute voie de fait, pris devant le Magistrat par des familles ayant des raisons de se haïr (GODEFROY).
- Les Quarantaines : délai de quarante jours que l'offensé devait laisser s'écouler avant de commencer les hostilités contre son offenseur (GODEFROY).

Nicole et Jean-François LANGLET

LES VIEILLES CENSES DE LA RUE DES CHANOINES A HAYNECOURT

Par André BOUTROUILLE, Paul-Henri-DENHEZ et Arnaud GABET

Suite à une demande de M. André BOUTROUILLE, d'Haynecourt, sur le passé de son village, l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" a décidé de se pencher tout d'abord sur l'historique des imposantes fermes que l'on peut toujours découvrir en longeant une rue de la commune : la rue des Chanoines...

Grâce à une enquête minutieuse, M. Paul-Henri DENHEZ est parvenu à mettre en évidence trois censés importantes : la cense du Chapitre Métropolitain de Cambrai (actuelle G.A.E.C. Boutrouille frères), la cense d'Escoivres et la cense de Layens...

Signalons à titre d'informations que sous l'Ancien Régime, en 1762, l'ensemble du territoire d'Haynecourt était évalué à 1613 mencaudées (soit 572 hectares) dont 623,5 mencaudées faisaient partie de la province d'Artois et 989,5 mencaudées de la province du Cambrésis (ADN, C sup 1373).

Après la Révolution, l'ensemble du territoire a été rattaché au département du Nord et à l'arrondissement de Cambrai et couvre 586 hectares de terre en 1827.

La Ferme du Chapitre

La G.A.E.C. Boutrouille frères (181, rue des Chanoines, cadastrée B 147) est la ferme la plus ancienne et la plus intéressante d'Haynecourt (du point de vue historique), car cette ferme appartenait avant la Révolution française aux chanoines du Chapitre Métropolitain de Cambrai, d'où le nom de "rue des chanoines".

Le Chapitre, seigneur du lieu, possédait à Haynecourt 188 à 194 mencaudées de terre se décomposant comme suit :

- 51 mencaudées (58 au XVIII^{ème} siècle) au titre de l'Office de l'Aumône (ses revenus sont affectés aux oeuvres charitables).
- 19 mencaudées au titre de l'Office de la Fabrique (les revenus étaient probablement affectés au culte et à l'entretien de la cathédrale car cet office portait aussi le nom d'Office de la Fabrique et des ornements...).
- 63 mencaudées, 2 boitelées au titre de l'Office de la Petite Assise (appelée aussi Assise du Cambrésis).
- 54 mencaudées, 1 boitelée, plus la cense, en titre de l'Office des Prévôtés d'Artois.

De plus, le Chapitre possédait des grosses et menues dîmes, des entelages, terrages, afforages et "soyetés" (métayage en rentes seigneuriales à prélever sur les héritages !). Le tout dépendait de l'Office des Prévôtés d'Artois, ainsi que la dîme, dite de BASSOCHE, du nom de Hugues de BASOCES qui lui avait vendu en 1293 (ADN, 4G 3106).

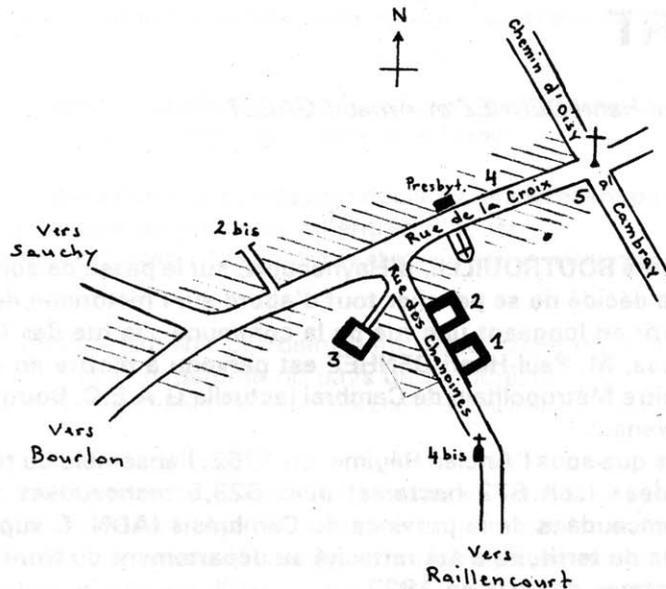
Grâce aux comptes des receveurs et notamment ceux de l'office des prévôtés d'Artois dont dépendait la cense du Chapitre Notre-Dame, on peut connaître les censiers depuis la seconde moitié du XIV^{ème} siècle.

Ainsi en 1367 Enguerrand JOVENIEL alias JOVENEL voire même JOVENIAUS affermait les dîmes et terrages d'Haynecourt ainsi que "l'autel" et les menues dîmes.

Il n'est pas fait expressément mention de la cense, néanmoins, le receveur lui remboursait les dépenses qu'il avait du faire "*pro reparatione domus de Haynecourt*" (pour la réparation de la maison d'Haynecourt), les bâtiments ayant été endommagés à cause d'un "grand vent" (*devastare per magnum ventum*).

Enguerrand avait du acheter de la paille pour recouvrir les toits mais aussi assurer le transport de bois pour réparer la grange.

Notre "*censitor*" se maintint au moins jusqu'en 1388 comme l'atteste le compte de cette année et peut-être jusqu'en 1392 qui devait être la 6^{ème} et dernière année d'un bail qui lui avait été accordé pour 6 ans. Le compte de 1395 nous apprend que Nicaise JOVENEL occupe la place moyennant le versement de 24 muids de blé et 12 muids d'avoine pour la cense (à l'inverse du compte de 1367, ce sont les grosses dîmes et le terrage qui sont sous-entendus) et de 12 livres et 10 sols pour les menues dîmes. Il ne devait pas tenir la cense très longtemps et fut remplacé vers 1401 par Guillaume LE FOUQUIER alias FOUQUIER.



Plan approximatif d'Haynecourt et situation des principales censes avant la Révolution (d'après le Plan Cambrai 629, ADN).

1) Cense du Chapitre / 2) Cense d'Escoivres / 2bis) Emplacement de la cense d'Escoivres avant 1569 / 3) Cense de Layens / 4) Ferme de Guillaume et Jean-Jacques LIEFQUINT / 4bis) Emplacement de l'actuelle cense BOUTROUILLE-LIEFQUINT (la chapelle existait avant 1729).

Les JOVENIEL avaient-ils connu des difficultés financières ? C'est ce que laisse penser les comptes du début du XV^{ème} siècle qui enregistrent des remboursements de frais auxquels étaient tenus les héritiers d'Enguerrand JOVENIEL pour la réparation de la "maison" du Chapitre (les censiers étaient tenus d'entretenir les bâtiments). Mais il est possible aussi que Guillaume par mariage, était un des héritiers.

De plus, il était peut-être originaire d'Haynecourt où un Simon LI FOUQUIER est mentionné comme fermier du Chapitre dès 1368 mais pour quelques pièces de terre relevant de l'office de l'Assise.

Guillaume se maintint dans la cense jusqu'en 1439, année où il fut décidé de confier celle-ci à son fils Étienne FOUQUIER, qui restera en place jusqu'en 1459. Étienne FOUQUIER connu de grandes difficultés et ne put fournir de caution suffisante au Chapitre, aussi dut-il abandonner la cense en 1459.

Nous conservons (ADN, 4G 3101) non pas le bail accordé en 1460 pour 9 ans à Jacquemart VILAIN, sergent à cheval de l'Église Cathédrale de Cambrai, époux de Marie BRIQUET, mais un acte passé par devant l'échevinage d'Anneux selon lequel Jacquemart VILAIN hypothéquait quelques terres à Anneux comme garantie envers le Chapitre qui lui avait accordé ses biens relevant des prévôtés d'Artois à Haynecourt, néanmoins l'acte donne le détail des biens accordés et celui des conditions imposées.

Lui était accordé la maison et cense d'Haynecourt avec 54 mencaudées de terre, ainsi que les droits de dîme et de terrage moyennant le versement de 29 muids de grain dont les 2/3 en blé, le reste en avoine, de "deux cras pourcheaulx", assurer le transport du produit des rentes jusqu'à Cambrai..., entretenir la ferme et le "canchiel" (choeur) de l'église et de déposer les "fiens" de la ferme sur les terres.

De plus, grâce au compte du receveur de la petite assise, on sait qu'il affermais aussi 37,5 mencaudées de terres plus 22 nouvellement acquises par le Chapitre.

Jacquemart VILAIN ne terminera pas son bail et sera remplacé dès 1464 par André VAILLE. Ce dernier était peut-être "l'arrière-censier" de Jacquemart VILAIN (ADN, 4G 3101). Néanmoins, les comptes des offices pour cette même année font mention de Gilles GHINET "au lieu de Colard LANTIER" sans en préciser les raisons. Gilles GHINET occupa la cense jusqu'en 1495. Il fut remplacé dès 1496 par Jean de GHELLE, auquel succéda vraisemblablement son fils, Pierre de GHELLE alias de GUELDRÉ de 1523 à 1541 environ car dès 1544 Bon CARPENTIER occupe la place pour la 4^{ème} année d'un bail de 9 ans.

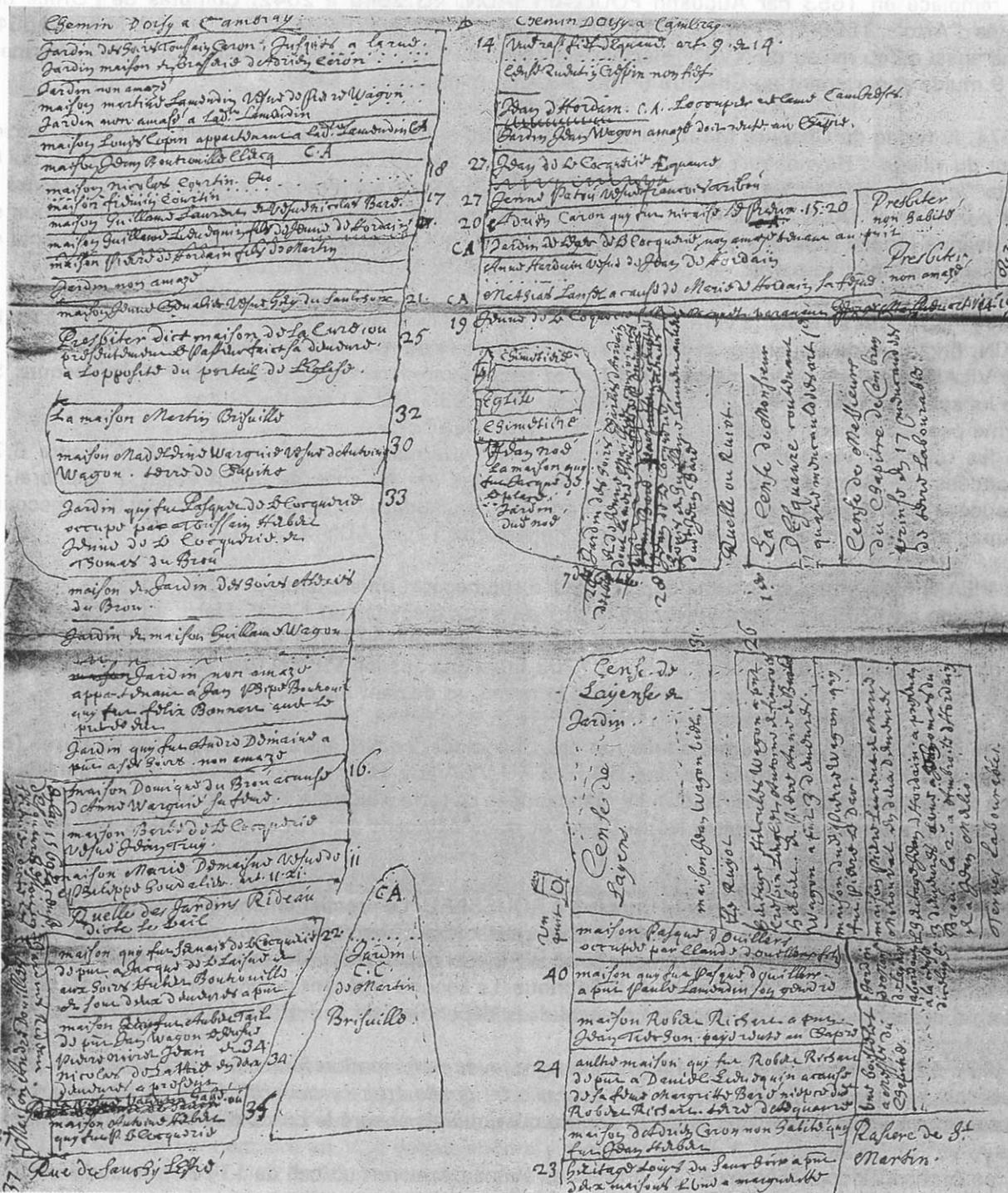
Il s'y maintiendra jusqu'à son décès vers 1557, date à laquelle la cense est accordée de nouveau à un Pierre de GUELDRÉ jusqu'en 1574 qui était la 4^{ème} année d'un bail qui lui avait été accordé pour 9 ans.

Sous BALAGNY (occupation française), Philippe MARONNIER occupe la cense (ADN, 4G 5832 à 5834, Comptes de l'Office de la Petite Assise, années 1590 et 1593). Ce Philippe est peut-être le père de François MARONNIER, cité mayor de Sains-les-Marquion en 1625, époux d'Isabeau CAUDRON, elle-même veuve de Charles DELIMAL, soeur de Marguerite DELIMAL, qui suit... (Archives Départementales du Pas-de-Calais, Fonds BÉTHENCOURT, 2J 8, 9 janvier 1625).

Il est remplacé dès 1596 par Guillaume du TERTRE, au lendemain de la conquête de Cambrai par le comte de FUENTES (ADN, 4G 5837, même compte).

Ce Guillaume du TERTRE est également dit "mayeur de Graincourt" dans plusieurs actes notariés entre 1625 et 1634 (Fonds BÉTHENCOURT).

Il était l'époux d'une Marguerite de LIMALLE, originaire de Sains-les-Marquion (voir plus haut). Des baux leur sont accordés en 1610, 1621 et 1630.



Plan de la rue des Chanoines à Haynecourt en 1675 (ADN, C 21 013)

Selon ces baux, le rendage était alors fixé à 20 muids de blé et 10 muids d'avoine pour les terres, grosses dîmes et terrages dépendants de l'office des prévôtés d'Artois, à 4 mencauds de blé et 1 mencaud d'avoine pour chaque mencaudée ensemencée dépendant des autres offices, à 3 muids de blé et 1 muid d'avoine pour la dîme de Bassoche, mais encore à 4 "pourcheaux gras", 10 livres tournois pour les menues dîmes, autelages et afforages. De plus, le censier avait toujours la charge de l'entretien de la cense et du choeur de l'église, ainsi que le transport du produit des rentes à Cambrai (ADN, 4G 3101).

Guillaume du TERTRE eut probablement plusieurs enfants : Françoise qui épousa en 1624 à Abancourt Jean DELIMAL, fermier de Layens, à Paillencourt et Marie qui épousa vers 1630/1640 Henri BOUTTEMY, fermier d'Escoivres, à Haynecourt...

Au début des années noires de la guerre franco-espagnole, Feuillan du TERTRE (Folianus en latin), probablement frère des précédentes, occupe la place.

Il est remplacé en 1653 par Augustin POUILLAIN (ADN, 4G 2640 à 2642, Comptes de l'Office des Prévôtés d'Artois, 1650-1657 et 4G 5894, Comptes de l'Office de la Petite Assise, années 1652 à 1654). Notons aussi qu'au milieu du XVII^{ème} siècle, "Folianus" du TERTRE, puis Augustin POUILLAIN afferment aussi 9 muids appartenant au Chapitre (Petite Assise), mais situés à Sailly.

En 1674, la ferme du Chapitre Métropolitain est toujours entre les mains d'Augustin POUILLAIN, ancien mayeur du village d'Haynecourt et époux d'Antoinette DESVIGNES, d'Hordain (ADN, 2E26-333), qui lui apporta "*la cense et marchet d'Haynecourt avec le moulin à vent appartenant à Messieurs du Chapitre et autres particuliers*" (ADN, 2E26-426). A la mort de ce dernier, c'est son fils Noël POUILLAIN, époux de Marie Jeanne Ignace DEMORY (mariage le 20.12.1689), qui reprend la ferme. On peut lire son acte de décès dans les registres paroissiaux d'Haynecourt, à la date du 09.07.1703.

La veuve POUILLAIN se remaria vers le 29.04.1707 (date du contrat de mariage 2E26-426, ADN) à André VILLAIN, originaire de Bouchain, et fils d'Adrien François et de Anne DESVIGNES.

André VILAIN, né vers 1676, mourut en 1734 et fut inhumé dans l'église paroissiale d'Haynecourt. Sa veuve lui survécut huit années, puisqu'elle décède le 18.03.1742 à l'âge de 79 ans.

La ferme passe alors entre les mains de leur fils Pierre VILAIN.

Selon les rôles du Vingtième de 1756, Pierre VILAIN affermait en plus des biens du Chapitre 6,75 mencaudées de Saint-Jacques-au-Bois, 13 mencaudées de la cure de Saint-Vaast à Cambrai, 4 mencaudées de l'hôpital Saint-Julien, soit environ 223 mencaudées de terre sur le territoire d'Haynecourt, ainsi que l'affermage du moulin du Chapitre (Vingtième de 1756, ADN, C 21 011).

Pierre VILAIN fut à son tour inhumé dans l'église d'Haynecourt en septembre 1759.

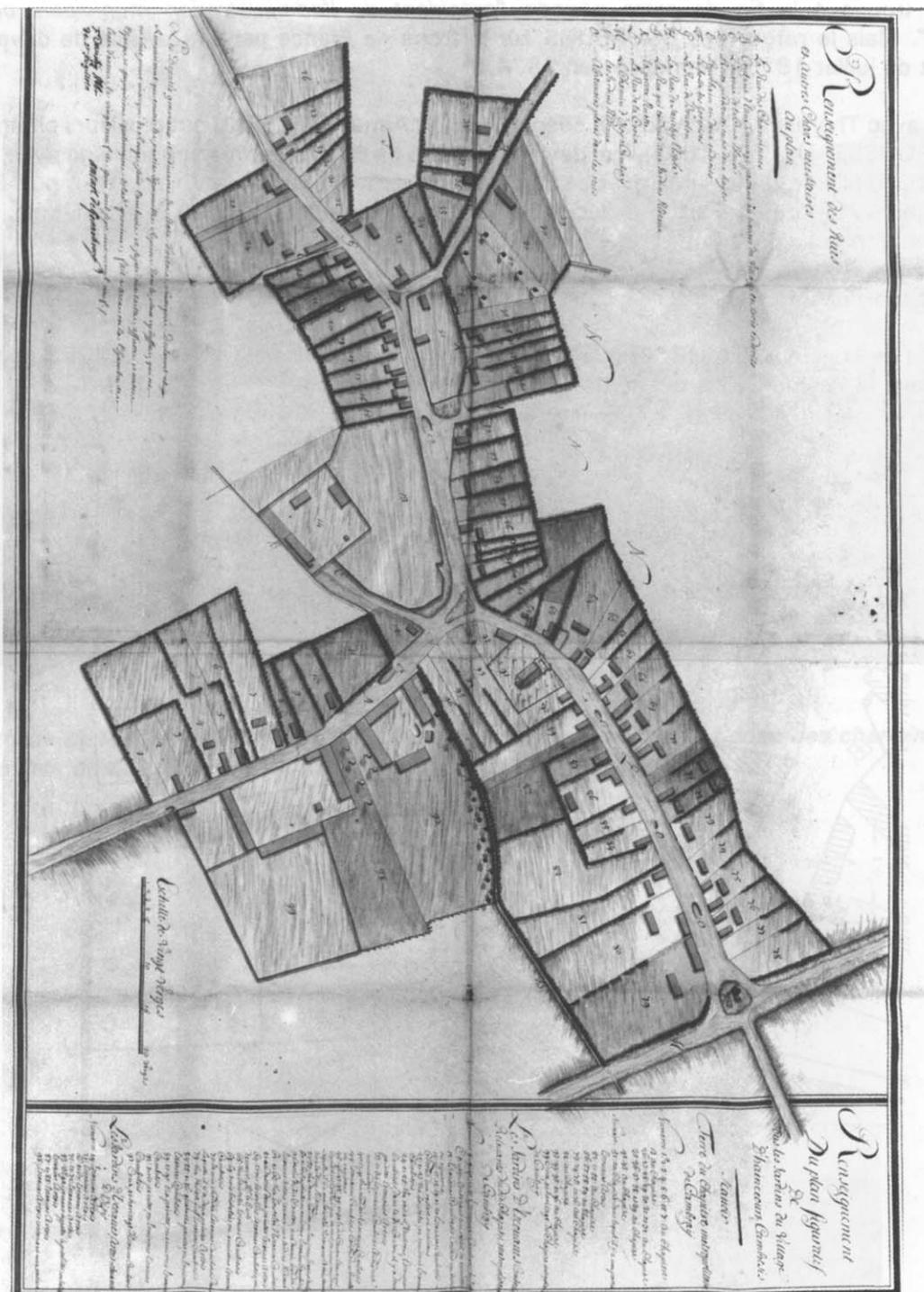
De son union en 1735 avec Jeanne-Ursule BERLY de Vaux (décédée en 1793), Pierre VILAIN avait eu au moins un fils et deux filles. Le garçon mourut probablement, puisqu'après 1763, c'est Henri ROUSSEAU (natif de Beaudignies), qui a épousé le 08.02.1763 Ernestine Joseph VILAIN (née en 1740 et décédée en l'an II à Haynecourt), fille de Pierre qui reprend la ferme, et devient mayeur du village.

La cense du Chapitre Notre-Dame, située rue des Chanoines, couvre alors 4 mencaudées de terre. Tous les biens possédés ou affermés par les ROUSSEAU-VILAIN à Haynecourt relèvent du Cambrésis. La surface totale d'exploitation est de 214,19 mencaudées de terre à laquelle il faut ajouter les droits de dîme que la famille afferme du Chapitre Notre-Dame et qui s'exercent sur 1385 mencaudées (85,86 % du territoire) ! (ADN, C sup 1373).

En 1765, deux baux sont établis par le Chapitre à ROUSSEAU. Le premier émane du chanoine officier des Prévôtés d'Artois et concerne non seulement la cense ("*se consistant en maisons, granges, étables, bergeries, colombiers, jardins et héritages*") et les biens dépendants de son office, mais aussi ceux dépendants des offices de l'Aumône et de la Fabrique. Le second émanant du chanoine officier de la Petite Assise, ne concerne que les quelque 63 mencaudées dépendant de son office (ADN, 4G 3101).

Vers 1776-1777, Henry ROUSSEAU fit reconstruire, avec participation financière du Chapitre, la grange qui fut alors recouverte d'ardoises "*au lieu de paille tel quelle étoit cy-devant*". Vers 1779, les ardoises vinrent donc sûrement remplacer la paille pourrie qui couvrait encore le corps d'habitation (4G 3102).

Dans les Archives Hospitalières de Cambrai, nous avons découvert un bail de 1774 et un autre de 1782 du Chapitre Métropolitain accordant à Henri ROUSSEAU d'Haynecourt la cense ainsi qu'un marché de 58 mencaudées de terre labourable.



Plan du village d'Haynecourt en 1729
 (Photographie Jean-Luc THIEFFRY, Collection ADN, C 21 013)

La Révolution arrive et en 1791 les chanoines du Chapitre Métropolitain de Cambrai sont déssaisis de leurs biens au profit de la Nation.

En août, Henry ROUSSEAU rachète l'ensemble des terres du Chapitre situées à Haynecourt et Sailly-les-Cambrai, avec la ferme qu'il occupait et le moulin "en brique", mais à l'exclusion des terres dépendant de l'ancien office de l'Aumône. Tout ceci représentait une surface globale de plus de 295 mencaudées (ADN, 1Q 145). En vendémiaire an V, il devait encore y ajouter plus de 6 mencaudées du "cy-devant" couvent Saint-Jacques et plus de 12 mencaudées de l'ancienne cure de Saint-Vaast à Cambrai...

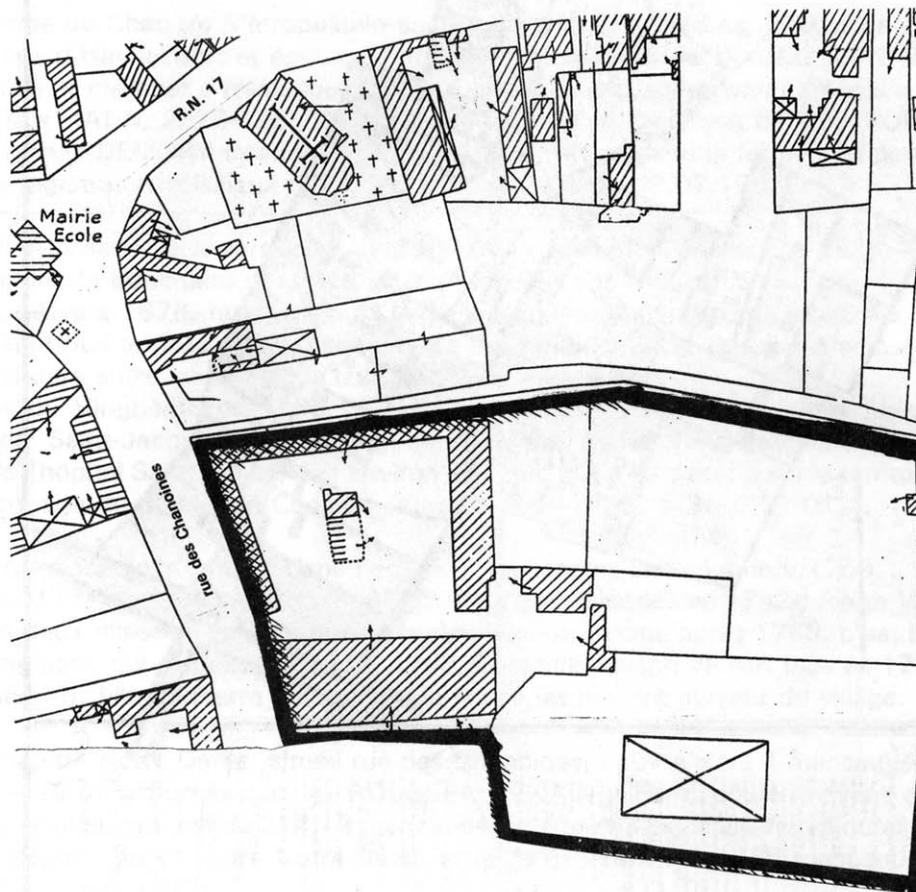
On fait table rase du passé, et "la rue des Chanoines" qui n'a rien de "révolutionnaire" devient la rue DELCOURT.

Les années passent et à Henri ROUSSEAU succède bientôt au sein de la ferme son fils Aimé ROUSSEAU (1763-1834). L'"homme du Chapitre" n'est pas écarté des affaires pendant la période révolutionnaire puisqu'on le trouve à la fin de cette période "président de l'administration municipale du canton d'Abancourt". Mais le retour des BOURBONS sur le trône de France permet à Aimé de devenir maire d'Haynecourt de juillet 1816 à son décès en 1834.

De son union avec Thérèse MOULARD (décédée en 1803), Aimé ROUSSEAU eut plusieurs enfants : Henri Aimé Albert ROUSSEAU (1798-1863), qui deviendra maire de Blécourt après son mariage avec Françoise Albertine PATOU, fille du principal fermier de Blécourt (Cf. actuelle ferme de Valicourt)..., puis Ernestine-Thérèse (née en 1797) qui épousa le 6 décembre 1831 Jean-Baptiste DEMORY, propriétaire, originaire de Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais).

Ainsi, après la mort d'Aimé ROUSSEAU, c'est son gendre Jean-Baptiste DEMORY qui devient propriétaire de la ferme.

Après le décès de la veuve DEMORY-ROUSSEAU en 1874, c'est leur fils Charles DEMORY demeurant à Montauban dans le Pas-de-Calais qui hérite de l'exploitation agricole.



Consistance de la ferme DEMORY-ROUSSEAU (ancienne ferme du Chapitre) au XX^{ème} siècle

Cette ferme cadastrée B 106 en 1827 et B 313 en 1891 appartenait toujours aux DEMORY en 1893. En cette même année, ils possédaient aussi quelque 64 hectares de terres dont il en affermaient plusieurs à différents cultivateurs d'Haynecourt (Firmin et Zéphyr BOUTROUILLE, Jean-Baptiste REVERSE, etc...)

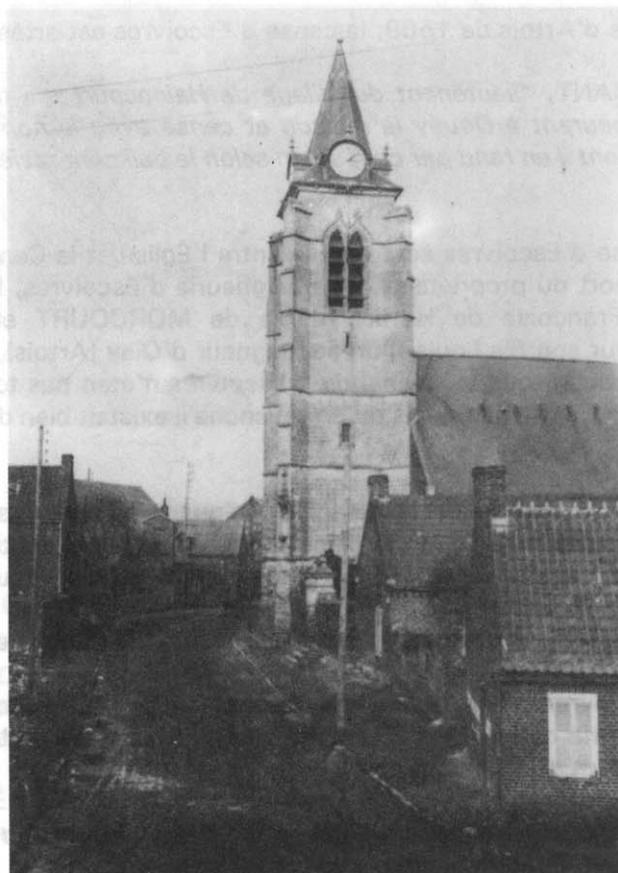
Notons qu'aucun locataire n'est mentionné pour la ferme elle-même (ADN, P36-593). Vers 1905, la ferme passa entre les mains d'Eugène LENAIN-GERME, propriétaire à Mory dans le Pas-de-Calais, qui loua celle-ci à la famille FOURNIER (ADN, P36-594).

Après la Première Guerre, elle fut vendue à la famille HENNEBICQ, puis vers 1925-1928 à M. BOUTROUILLE-VASSEUR.

Consituée en G.A.E.C., la propriété est aujourd'hui entre les mains de Ms. Bernard et Henri BOUTROUILLE.



Vue actuelle de la G.A.E.C. BOUTROUILLE frères, qui fut autrefois la Cense des chanoines du Chapitre Métropolitain de Cambrai



L'église d'Haynecourt

La ferme d'Escoivres (ancienne ferme HERBET)

La ferme d'ESCOIVRES à Haynecourt se situait juste à côté de celle du Chapitre et était le centre d'une "seigneurie dans la seigneurie".

La "seigneurie d'Escoivres à Haynecourt" fut d'autre part l'objet de nombreux conflits entre l'Artois et le Cambrésis.

Grâce au généalogiste LE BOUCQ de TERNAS (Les seigneurs de Planque, Souvenirs de la Flandre Wallonne, tome II), nous avons pu reconstituer la généalogie de la famille d'ESCOIVRES, dont les membres étaient seigneurs d'Haynecourt en partie.

En 1483, le seigneur d'ESCOIVRES est "noble homme Jean de LONGUEVAL" (qui porte des armes "bandées de vair et de gueules de six pièces"). Il est l'époux de Jeanne SUCQUET, fille du seigneur de Lauwin.

Vient ensuite leur fils, François de LONGUEVAL, cité seigneur d'Escoivres en 1523, décédé après 1536, qui épousa Jacqueline de BOURNEL, dite de Thiembronne.

Leur succède leur fils Renon de LONGUEVAL, seigneur de Planque, d'Esquerchin et d'Escoivres (cité en 1551 et en 1557) qui mourut avant 1574.

On pouvait paraît-il trouver autrefois en l'église Saint-Jacques de Douai (Chapelle Notre-Dame de Bon Secours) une belle pierre tumulaire comprenant l'inscription suivante :

"Icy gist noble seigneur Messire Renon de LONGUEVAL, Chevalier, seigneur Desquils, Ascq, Esuin, Esquerchin, Planques, baron de Hamsenille, en son vivant Capitaine et Lieutenant de M. le Gouverneur de Douay et Orchies s'estant aussi distingué au service militaire".

C'est à cette époque que nous commençons à faire le lien direct entre la seigneurie d'Escoivres et la seigneurie d'Haynecourt...

En effet, en 1569, Sa majesté ordonne pour l'Artois la levée d'un impôt correspondant au centième du revenu annuel de chacune des maisons, terres...

Grâce à une copie des rôles de cet impôt datant du 27 mai 1722, il nous est possible de connaître les habitants des villages limitrophes de l'Artois et du Cambrésis dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, et par là même les occupants de la cense d'Escoivres.

Selon les centièmes d'Artois de 1569, la cense d'Escoivres est artésienne, mais elle est située au lieu-dit "Jardins Rideaux".

C'est Pierre NORMANT, "lieutenant du village de Hainecourt qui tient à ferme et louage de Madame DESCOIVRES, demeurant à Douay la maison et cense avec le nombre de 40 mencaudées de terres à labour ou environ dont il en rend par chacun an selon le bail cent razières de bled quy est araison du denier vingt-deux".

Par la suite, la cense d'Escoivres sera établie entre l'Église et la Cense du Chapitre.

Il semble qu'à la mort du propriétaire de la seigneurie d'Escoivres, Renon de LONGUEVAL, vers 1570-1571, sa veuve Françoise de HÉRIN, dame de MORCOURT et de BREUSE, ait du servir deux dénombrements pour son fils Louis, l'un au seigneur d'Oisy (Artois), l'autre au Chapitre (Cambrésis).

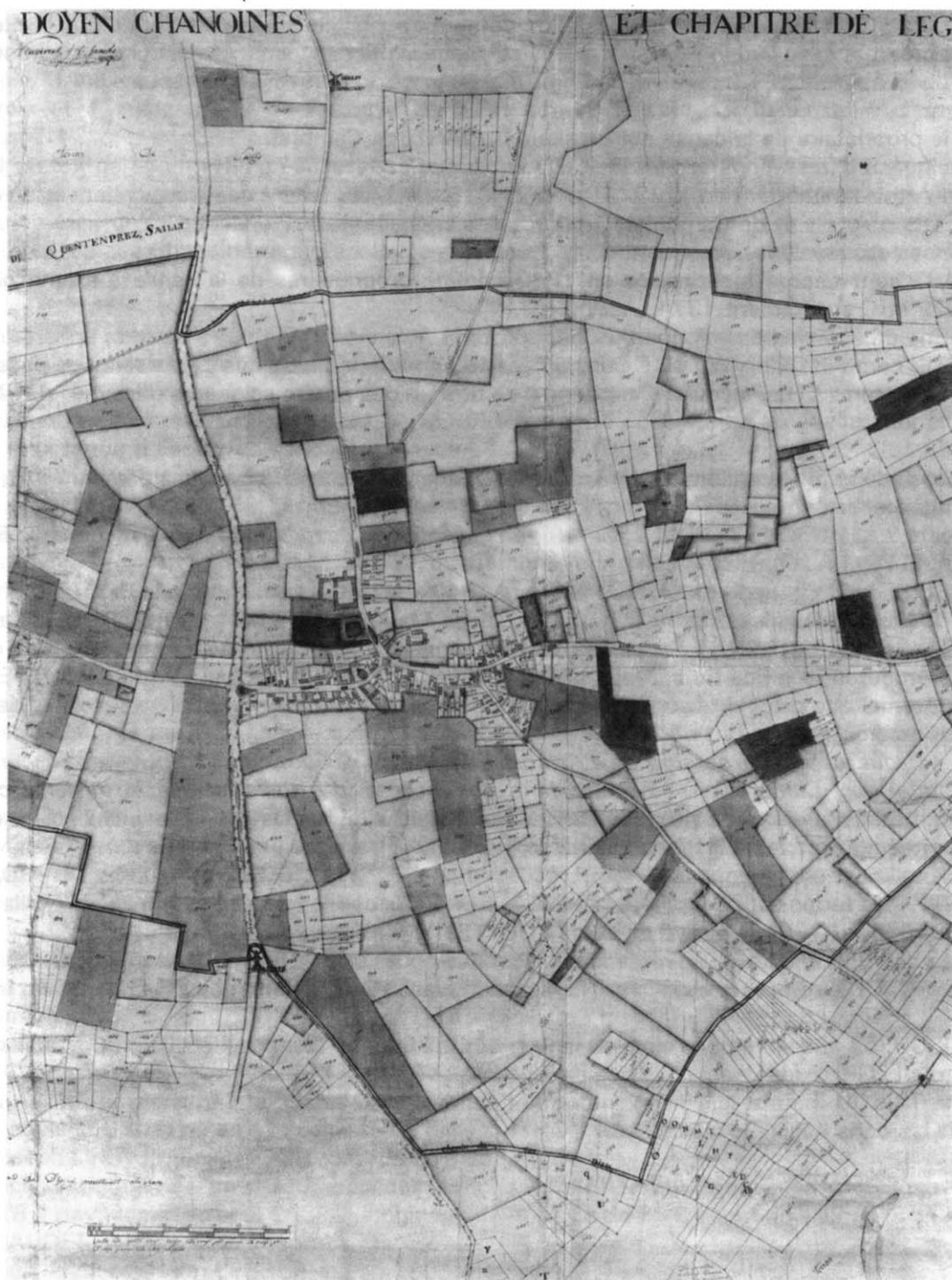
Ce qui tendrait à prouver que la seigneurie d'Escoivres n'était pas totalement ou presque Artois comme le sous-entendait les Centièmes, mais qu'en revanche il existait bien des enclaves relevant de la seigneurie d'Oisy-Artois !

Louis de LONGUEVAL, baron de Hamsenille, seigneur d'Escoivres, Ascq, Esuin, Esquerchin, fit une brillante alliance puisque le 03.07.1589 il épouse, Anne, la fille d'Eustache de CROY, seigneur de Creques. L'union est courte, puisqu'en juillet 1593, Anne de CROY est déjà veuve et dirige la seigneurie d'Escoivres au nom de son fils : Louis.

Louis de LONGUEVAL fils mourra sans postérité avant le 28 octobre 1622.

La seigneurie d'Escoivres revint donc à un cousin issu de germain de Louis de LONGUEVAL : Artus de MOREUIL (fils de Marie de Fléchin, elle-même fille de Madeleine de LONGUEVAL, soeur de Renon, citée plus haut).

Artus de MOREUIL qui "porte d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion naissant d'argent" est gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de la ville de Rue.



Plan d'Haynecourt en 1729
 (Photographie Jean-Luc THIEFFRY, ADN, Plan Cambrai 629)

De son union avec Charlotte d'HALLUIN d'Eskebeke, Artus de MOREUIL eut deux fils : c'est le cadet Alphonse, dit "le comte de Moreuil" qui succéda à son père en 1658 en tant que "*seigneur d'Escoivres, de Lyones, de Brancourt, Hennecourt et Raincheval*".

Il s'agit encore d'un personnage important puisque le comte de MOREUIL n'est autre que le 1^{er} écuyer du Prince de Condé, ainsi que le Lieutenant-Général de la province de Berry.

De son union avec Hélène du FOURRÉ de DAMPIERRE, le comte n'eut qu'une fille : Louise-Françoise, née le 03.01.1677, en la paroisse Saint-Eustache de Paris, qui épousa le 11 avril 1697 Jean Noël de BARBEZIÈRES, comte de Chemerault, baron, châtelain de Vinizy, Turny, Lieutenant-Général des Armées du Roi et Gouverneur de Gravelines.

La comtesse de CHERERAULT se débarrassa de nombre de ses biens artésiens lors d'une vente qui eut lieu le 18 octobre 1714. On peut penser que la seigneurie d'Escoivres à Haynecourt fut vendue à cette date.

En 1729, le propriétaire de la cense est un sieur OUDART, de Cambrai.

Malgré quelques contestations artésiennes, il semble que cette cense ait été tenue en fief du Chapitre. Les États d'Artois l'admettent en 1729 (ADN, C 21 013, farde contenant des pièces relatives au différend entre les États d'Artois et de Cambrésis à propos des impositions à Haynecourt).

Ces problèmes provenaient notamment d'un changement de localisation.

Les OUDART sont encore mentionnés en 1780 comme propriétaires de la cense à Haynecourt (Plan Cambrai 629 et C supplément 1374, ADN).

Entre la ferme d'Escoivres et la ferme du Chapitre, on trouve alors une rasière de terre appartenant à M. de la MOTTE, comte de Mory (ADN, C supplément 1373). Il faut savoir que ce personnage possède 105 mencaudées de terre à Haynecourt, il est donc à ce titre un des quatre seigneurs d'Haynecourt à la veille de la Révolution.

La cense passa de fermiers en fermiers grâce à des remariages successifs avec des personnes plus jeunes. On peut ainsi établir cette liste :

- Dans un acte du 11.06.1657 (ADN, 2E26-10), on nous dit que Jean BOUTTEMY est censier d'Escoivres à Haynecourt.

- 1675 : la cense est occupée par Arthus (né vers 1640 - † 15.07.1702) et Louis BOUTTEMY (né vers 1640 - † 07.02.1704), fils d'Henry BOUTTEMY et de Marie DUTERTRE (ou DUTERQUE) (Partage du 10.01.1701, 2E26-423, ADN). Le problème du cumul était déjà contesté à l'époque !

En effet, le procureur d'office du bailliage d'Haynecourt-Cambrésis fit savoir à Arthus BOUTTEMY qu'il n'était pas normal que celui-ci occupât à la fois les offices de lieutenant d'Escoivre-Artois et de mayer d'Escoivre-Cambrésis :

"la raison est que depuis la cession de l'Artois à la France (1659), on a trouvé de l'incongruité à permettre que des Cambrésiens exerçassent des offices d'Artois et les Arthisiens ceux du Cambrésis...". Mais pour que la situation fût claire, il aurait fallu que les deux provinces soient d'accord sur leurs limites respectives à Haynecourt ! (ADN, C 21 013).

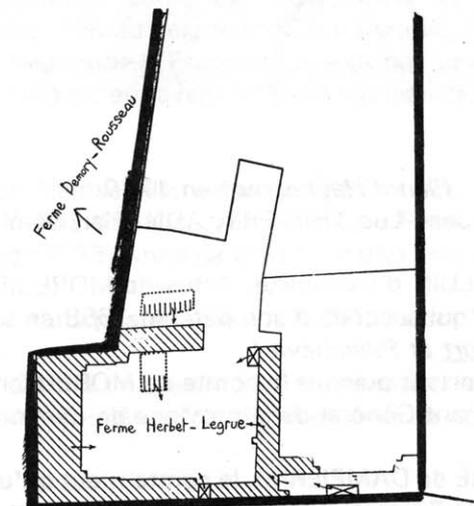
- Fin XVII^{ème}, elle est occupée par Louis BOUTTEMY, qui a épousé en 1672 Marguerite DHORDAIN.

- Début XVIII^{ème}, la ferme est occupée par Jean LAURENT (fils de Mathias, lui-même fils de Guillaume) qui a épousé le 16 juillet 1704 la veuve de Louis BOUTTEMY.

- Veuf, Jean LAURENT, 60 ans, se remarie en secondes noces en 1728 avec Marie TRIBOU, 38 ans, fille de Mathias TRIBOU et de Jacqueline TRaine. Il meurt avant 1744, avant que celle-ci ne lui eut laissé des enfants...

- Marie TRIBOU, 52 ans se remarie alors en janvier 1744 à Étienne-François LEGRUE, 36 ans, fils du sieur Jean-François LEGRUE (de Jeanlain) et de Jacqueline PATOU.

Cette Marie TRIBOU mourut le 16 novembre de l'année 1764, ainsi que l'attestait autrefois une pierre tombale visible dans l'église d'Haynecourt.



Consistance de la cense HERBET-LEGRUE (ancienne cense d'Escoivres) au XX^{ème} siècle

Selon le rôle des Vingtièmes de 1756 (ADN, C 21 011), LEGRUE tenait une cense et 38 mencaudées du sieur Pierre Joseph OUDART de Cambrai. D'autre part, il afferme aussi 4 mencaudées d'un sieur MONCHAIN, 3 mencaudées des Pauvres Chartriers de Cambrai, plus de 12 mencaudées du Chapitre Sainte Croix et 4 mencaudées de l'abbaye de Saint-Aubert, le tout sur le territoire d'Haynecourt-Cambrésis.

Il y possède aussi 14 mencaudées en propre. Ce qui lui fait sur Cambrésis quelque 76 mencaudées.

L'essentiel de son domaine d'exploitation était en Artois, puisqu'en 1762, sa superficie totale d'exploitation était de 265,56 mencaudées (ADN, C sup 1373).

La cense de la rue des Chanoines, relevant de la province du Cambrésis, couvrait alors une surface de 4 mencaudées.

Étienne LEGRUE mourut à l'âge de 75 ans le 24 août 1784. Sa veuve Jeanne-Marie RÉMY ou DEVERNY, originaire d'Avesnes-le-sec, périt étouffée dans un incendie arrivé le 25 juin 1790.

Une correspondance conservée dans la famille HERBET permet d'observer ce qu'advint "*le domaine des LEGRUE*" et la ferme d'Escoivres pendant la Révolution.

En 1792, LEGRUE qui avait renouvelé son bail de terres (sises entre la ferme OUDART et la ferme du Chapitre) avec M. DE LA MOTTE, fils du chevalier, comte de Mory, paya son fermage en assignats, mais ce dernier l'informa que son intention était d'émigrer et que dans le pays dans lequel il souhaitait se rendre, l'assignat ne valait rien. LEGRUE alla donc à Cambrai retirer de l'argent, de LA MOTTE le recueillit et ne revint plus jamais à Haynecourt. Ce que l'on sait également c'est que (le comte) "DE LA MOTTE ex-seigneur" d'Haynecourt figure dans la liste des émigrés du district de Cambrai du 20 août 1793..., qu'il fut mis en arrestation à la maison de Seire à Paris pendant la Terreur et qu'après cette période, il demeura à Paris...

LEGRUE put ainsi racheter à OUDART la ferme d'Escoivres, mais il dut accepter le rachat des terres sises entre sa ferme et la ferme du Chapitre par M. de CASSINI, président du tribunal de 1^{ère} instance à Paris (Cf. Matrice cadastrale de 1827, P36-591, ADN).

LEGRUE, qui était suspecté de sympathie pour la royauté, fut menacé par les sans-culottes pendant la Terreur. Mais on trouva chez lui une assiette portant la devise "*Vive la République*", ainsi rien à dire... LEGRUE put ainsi jouer un rôle important au village pendant la Révolution française, on le trouve en tant "*qu'agent national*" au début de cette période et maire de la commune de 1800 (1^{er} prairial an XI) à 1815.

Après le décès d'Étienne LEGRUE, vient donc Aimé Louis LEGRUE (1766-1842), qui de son union le 1^{er} mars 1791 avec Aimable Florence WAGREZ, originaire de Beaumetz-les-Cambrai (1768-1848), eut plusieurs enfants :

- Augustine Françoise LEGRUE, née en 1792, décédée en 1810.
- Léopold-Constant-LEGRUE, né en 1793, qui mourut en 1805.
- Aimable LEGRUE, née en 1794, décédée en 1825.
- François-Louis LEGRUE, né en 1796, époux d'Élise DUTHOIT, décédé en 1836.
- Désiré Joseph LEGRUE, né en 1798, décédé en 1833.
- Zulma Scholastique, née en 1800, décédée à Paris en 1881, qui épousa en premières noces le 11.05.1818 à Haynecourt Arnoul CRÉPIN, originaire de la ferme de Bonavis, et en secondes noces Victor Aldebert BAUDET, notaire à Bertincourt...
- Albert Louis François Henri LEGRUE, né en 1803 (qui suivra).
- Florence, née en 1806, décédée en 1807.

Louis qui possédait encore la ferme en 1827 (cadastrée B 102) s'essaya à la fabrication du sucre de betteraves, mais il abandonna cette activité avant 1842, car la sucrerie (cadastrée B 104) était alors convertie en grange... Jusque dans l'Entre Deux Guerres, il subsista une cheminée, unique témoignage de cette éphémère activité industrielle...

Albert-François LEGRUE (1803-1847), qui avait été promu garde du corps du Roi après trois ans de grade sous-officier, finit sa carrière militaire en 1833 comme lieutenant au 2^{ème} chasseurs à cheval et se vit contraint d'abandonner sa carrière militaire pour reprendre la ferme d'Haynecourt après la mort de son frère aîné François-Louis en 1836. Albert-François avait épousé le 8 juillet 1840 Élise LELEU (1808-1874), issue de la célèbre famille de Tilloy-les-Cambrai. Union qui, on le constate, fut de courte durée...

En 1867, la veuve LEGRUE fut nommée légataire universelle de la fortune de son cousin Albert ROUSSEAU (petit-fils d'Albert PATOU et de Maxellende LELEU), qui était décédé à Blécourt le 8 mai de la même année. Elle décida donc de continuer l'exploitation de la ferme d'Haynecourt et confia à son

unique fils Albert Louis-François Henri LEGRUE (né en 1844) l'exploitation de la ferme blécourtoise. Cependant, Albert ROUSSEAU mourut dans sa 25^{ème} année en 1869 et fut inhumé dans le cimetière d'Haynecourt où l'on peut toujours lire l'émouvant texte qui figure sur sa pierre tombale. La veuve LEGRUE (née Élise LELEU) mourut aussi à Blécourt le 19 mars 1874. Faute de fils, la ferme de Haynecourt passa dans les mains de sa fille Marie Aimable Prospérine LEGRUE (née en 1841) et la ferme de Blécourt passa dans les mains de sa fille Élise LEGRUE (née en 1846) qui avait épousé en 1871 Charles-Auguste Jules NORMAN, originaire de Baralle (ce sont les ancêtres de la famille TAQUET-de VALICOURT, qui occupe toujours la ferme de Blécourt)...

Comme nous l'avons dit, la ferme "d'Escoivres" à Haynecourt échut donc à Célestin Henri-HERBET, originaire de Baralle, qui avait épousé le 11.05.1870 Marie-Aimable-Prospérine LEGRUE. La matrice cadastrale de 1893 où l'on distingue le pigeonnier qui trônait dans le milieu de la cour témoigne de l'importance de l'exploitation : en plus de la ferme (alors cadastrée B 300), ils possédaient plus de 85 hectares presque entièrement en faire valoir et en affermaient 36 auprès des héritiers de VUILLEFROY de Quimper, de Jean VIGNAT d'Orléans et de Prosper LELEU de Tilloy, soit une surface d'exploitation à Haynecourt de quelque 116 hectares (20 % du territoire communal).

Près de l'actuelle ferme d'André BOUTROUILLE, Louis LEGRUE avait également fait construire une maison en 1833 (cadastrée C 153). Vers 1903, Célestin-Henri HERBET la réorganisa de façon monumentale puisqu'elle comportait deux portes cochères et 45 portes ou fenêtres ordinaires. Cette demeure était parait-il couramment appelée "château HERBET" avant la Première Guerre...

Après le décès de Célestin Henri HERBET en 1908, la ferme passa entre les mains de son fils Frédéric-Albert-Paul HERBET qui mourut le 22 août 1918...

Selon la tradition orale, les Anglais auraient fait sauter cette belle exploitation en 1918.

Grâce aux dommages de guerre, la ferme fut reconstruite. Cependant les architectes préférèrent abattre le pigeonnier qui avait pourtant survécu aux bombardements... la veuve HERBET-LEFEBVRE confia l'exploitation à un locataire, jusqu'en 1933. De 1933 à 1940, c'est son fils Henri HERBET, sorti d'une école d'agriculture, qui en reprit les rênes.

Suite au décès de son beau-frère M. de BONNIÈRES, M. HERBET dut quitter le village pour reprendre l'exploitation d'Herlin le Sec.

Pendant la Seconde Guerre, la ferme devint le Q.G. des Allemands et "le château HERBET" qui avait également été détruit lors de la Première Guerre puis restauré fut transformé en lieu de cantonnement.

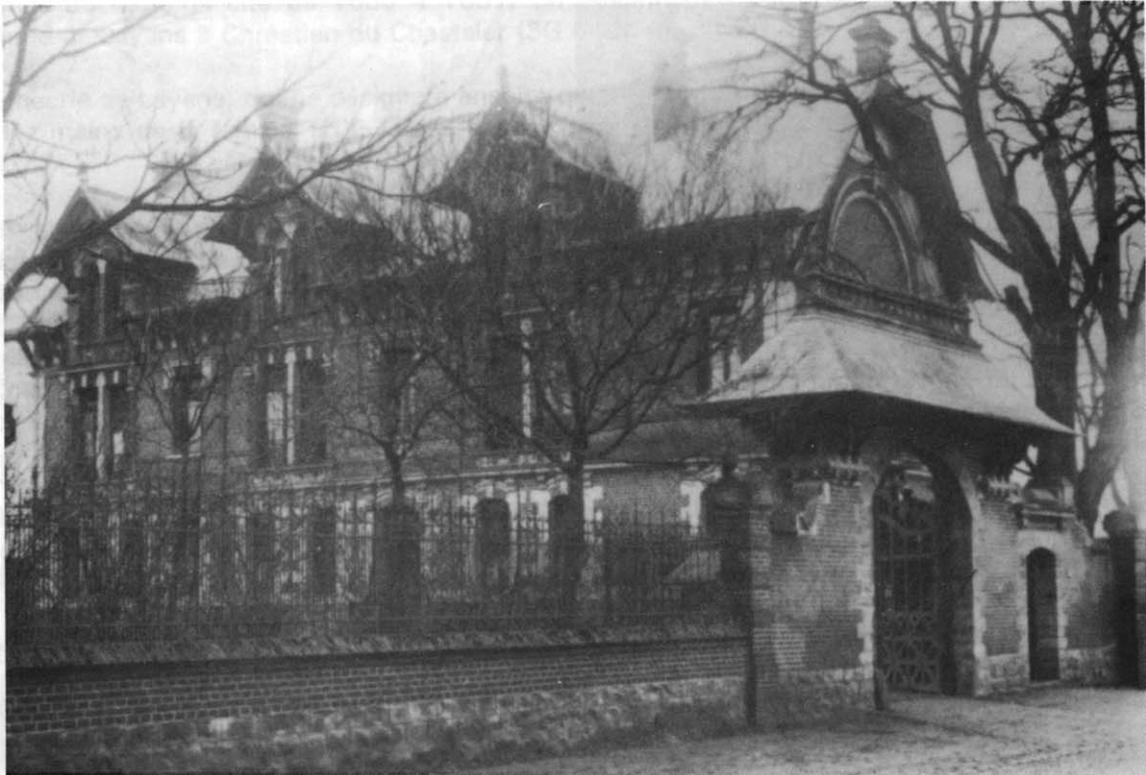
En 1944, le sort s'acharna une nouvelle fois sur le domaine des HERBET qui fut rasé lors d'un bombardement aérien. Les ruines de la ferme sont aujourd'hui abandonnées et ne subsistent plus de celle-ci qu'une écurie portant le millésime "1791". Il y a quelques années, la demeure des HERBET fut démolie et achetée vers 1970 par la famille BONDUELLE de Cambrai. Les seuls témoignages rappelant l'ancien château HERBET sont un portail datant de 1862 portant les initiales L-W (LEGRUE-WAGRET), ainsi qu'un superbe pigeonnier probablement reconstruit à l'identique après la Première Guerre...



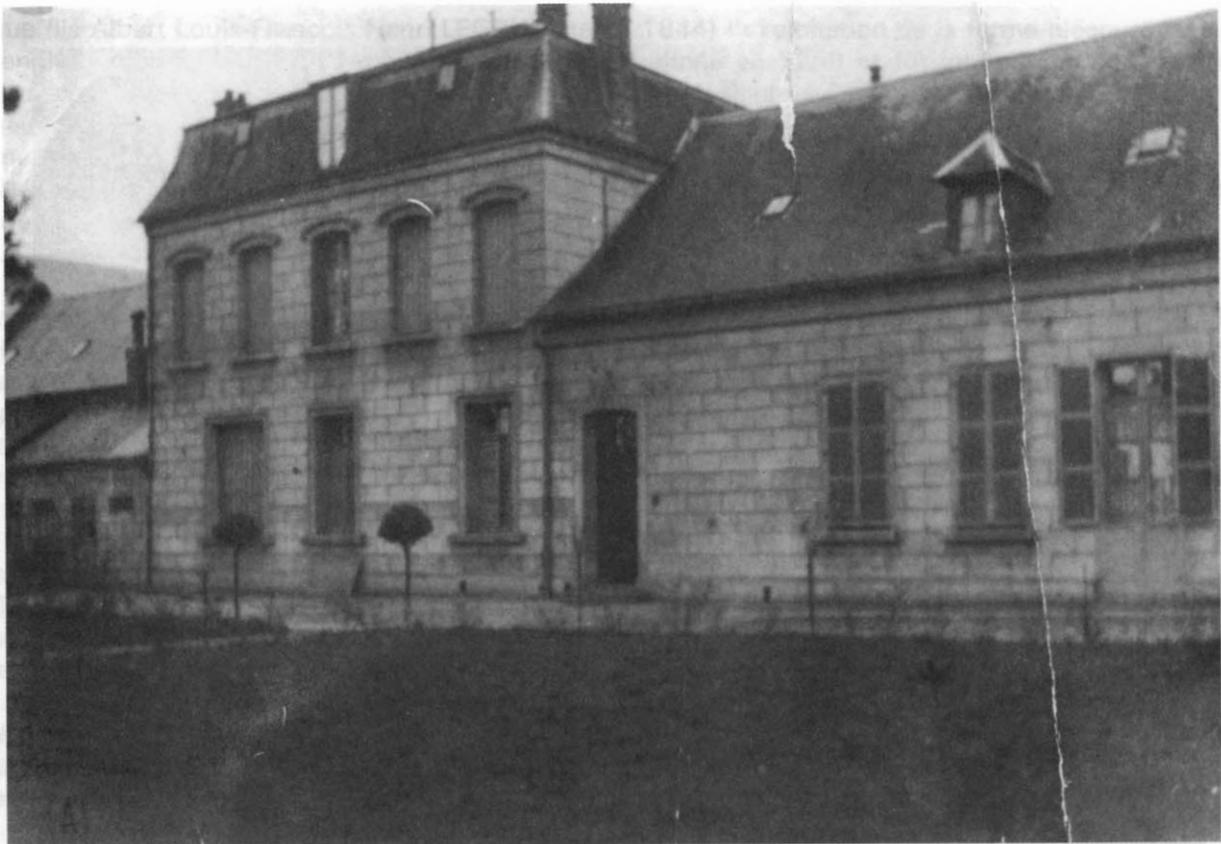
Aujourd'hui ne demeure de la cense d'Escoivres qu'une partie des écuries dont une clef de voûte porte la date "1791"



Le personnel de la ferme est rassemblé lors du mariage de Frédéric HERBET (1911)



Le château HERBET avant 1914



La ferme HERBET, restaurée dans l'Entre Deux Guerres



Du "château HERBET" ne subsiste que le portail (à gauche), ainsi qu'un joli pigeonnier (à droite)

La cense dite "de Layens"

La Cense de Layens se trouvait de l'autre côté de la rue des Chanoines, face à la cense d'Escoivres, mais en retrait de la Chaussée. Elle désignait en fait la cense des seigneurs d'Haynecourt.

On sait qu'au XV^{ème} siècle, les descendants des seigneurs d'Haynecourt furent gratifiés du surnom de "Borgne", mais de nombreux seigneurs issus de la famille d'Esnes sont également qualifiés de "borgne" à la même époque.

On ne peut affirmer avec certitude qu'il s'agisse des "seigneurs de Layens"...

On a un Jean III d'Esnes dit "le Borgne", décédé le 18 août 1424, ainsi que son neveu, Jean Brongnars ou Baudrain dit le "Borgne", seigneur d'Esnes, châtelain de Thun-L'Évêque en 1389, tué à la Bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415. On trouve ensuite en 1400 et 1439 son fils, un Jean-Robert le Borgne, seigneur d'Esnes, de Beauvois, de Béthencourt, de Séranvillers, d'Abancourt, bailli et capitaine des troupes de Cambrai en 1454, châtelain de Thun-L'Évêque où la mort le surprend en 1455, époux de N... de ROBODANGE et de N.. de WALINCOURT et qui fut inhumé en 1455 au sein de l'église de Crèvecoeur.

On mentionne encore un "borgnet d'Haynecourt" en 1482...

Selon LE CARPENTIER, Jean de Haynecourt, dit "le Borgne", écuyer et franc-fief de l'évêque, cité en 1493 et 1500, fils de Jeanne de TORTEQUESNE, épousa Adrienne de BEAUMONT, dont il eut Jean dit le Borgne, Jeanne de HAYNECOURT (épouse de Jacques de TORTEQUESNE) et Anthoine de HAYNECOURT, seigneur de Layens (Histoire généalogique..., page 676).

Les comptes de la Petite Assise citent un Robert d'HAYNECOURT, seigneur de Layens et de Séranvillers vers 1543-1567 et 1591, époux de Marie de BÉTHENCOURT.

Vient ensuite un Michel d'ESNES, seigneur de Béthencourt, Séranvillers, Layens, fils d'Adam "très noble seigneur de Béthencourt" (lui-même arrière petit-neveu de Jean III d'Esnes), né le 8 janvier 1540, qui après avoir tenté d'arrêter le cours des spoliations et la tyrannie du baron d'INCHY à Cambrai, fut exilé à Tournai, où il fut sacré évêque (à la demande du roi d'Espagne) en 1597 et où il mourut le 1^{er} octobre 1614 (Cf. Abbé BONIFACE, Histoire d'Esnes).

Suivent un dénommé Pierre-Antoine de BÉTHENCOURT, écuyer, seigneur d'Audregnies, de Layens... cité entre 1625 et 1637, un Jean-Baptiste de BÉTHENCOURT, écuyer, seigneur de Layens, chanoine de la Métropole de Cambrai cité de 1659 à 1681, un Séverin de BÉTHENCOURT qui vendit en 1694 la seigneurie de Layens à Chrestien du Chasteler (3G 646).

La seigneurie de Layens, qui ne désignera ensuite qu'une partie de la seigneurie de Paillencourt, passera entre les mains de la famille THIEFFRIES pour y demeurer jusqu'à la Révolution française au XVIII^{ème} siècle...

Pour en revenir à Haynecourt, signalons que le Centième de 1569 cite Augustin SÉGARD pour la cense qu'il tient du seigneur de Layens, demeurant à Cambrai, qui contient 40 mencaudées de terres labourables dont il en rend par chacun an audit seigneur 102 mencauds et demi de bled..., la taxation est "à rechargier de 52 livres, 10 sols par an quy seroit advenu par les enclavements des terres estans au terroir de Cambrésis et réductions des mesures tant de terres que de grains"...

C'est cet Augustin SÉGARD qui est élu en 1569 pour recevoir les rapports de "toutes les maisons, édifices, jardins, terres à labours, prés et autres biens immeubles quelconques séans au terroir dudit Haynecourt"...

Les occupants probables de la "cense de Layens" furent ensuite :

- Aubert CRESPIEN, censier vers 1630, père de :
- Quentin CRESPIEN (décédé avant 1700), époux de Catherine BERNARD, décédée le 09.05.1699, père de :
- Aubert CRÉPIN, né en 1658 (censier de la ferme de Bruat, à Haynecourt ?), Marie-Madeleine CRÉPIN, née en 1661, qui épousa en 1683 Dominique BLEUSE (originaire de Sailly ?), puis Scholastique CRÉPIN, née en 1669, qui épousa en premières noces Aubert TAQUET, de Sailly, et en secondes noces en 1700 Philippe BLEUSE (frère de Dominique)...

Il est certain qu'en 1729, la ferme est occupée par "les hoirs BLEUSE".

Dominique BLEUSE fut entre autres le père de Martin BLEUSE qui épousa en 1736 à Saily Reine RICHARD (tante de Anne-Joseph RICHARD, épouse de Guillaume-François LIEFQUINT, censier à Haynecourt). Ainsi, en 1755, la "ferme de Layens" est occupée par Guillaume-François LIEFQUINT († le 18.02.1776), fils de Jean-Jacques LIEFQUINT et de Marie-Agnés CHATELAIN, (qui se remaria à Jean BLEUSE, d'Haynecourt). Dans le contrat de mariage de Guillaume-François LIEFQUINT et de Anne Joseph RICHARD (04.02.1755), il est déclaré que les époux ont repris "*la ferme et marché d'Haynecourt appartenant à noble homme DUMONT*"... que l'épouse apporte en "*portement de mariage*" tous les meubles existants en ladite ferme délaissés par feu Reine RICHARD, sa tante, veuve de Martin BLEUSE (voir ci-dessus)... (ADN, J 1429/8).

Avant 1755, les LIEFQUINT sont des laboureurs importants. Cependant, ils ne disposent pas de cense, mais d'une simple ferme dans la rue de la Croix, dite aussi "Grande Rue".. Après 1762, Guillaume LIEFQUINT occupe donc "la cense du sieur VESTOUX" située à l'angle des rues de Bourlon et des Chanoines qui couvre une superficie de 2 mencaudées ainsi qu'une superficie totale d'exploitation de 215,5 mencaudées de terre (ADN, C sup 1373).

En 1756, le rôle des Vingtièmes signale toujours que la locataire de la ferme, la dite [feue] RICHARD occupe une ferme de 45 mencaudées tenues de "Monsieur VESTOU", comme déjà dit, sur Haynecourt-Cambrésis. Sur le plan du finage d'Haynecourt en 1777 (Plan Cambrai 629, ADN), la ferme appartient à Monsieur de VESTOUTES...

Nous avons souhaité en savoir un peu plus sur le propriétaire de la ferme : ce DUMONT, alias VESTOU, VESTOUTES ou encore WESTOUTRE...

Plusieurs documents nous ont permis de savoir qu'il s'agissait en fait de Louis François Joseph DUMONT, écuyer, bailli des villes d'Armentières et de Bailleul, seigneur du Mont, Westoutre, Beaulieu, Haynecourt en partie, Beaufort, du Verdeau à Blécourt et du Mont-en Blécourt (cité dans Histoire de Blécourt, Cambrésis Terre d'Histoire, page 38 et dans les Archives Hospitalières de Cambrai, R 26, I B 127).

Louis-François Joseph DUMONT, seigneur d'Haynecourt en partie, était né le 10 septembre 1688 à Armentières de l'union de Philippe-Ernest DUMONT, grand-bailli d'Armentières et de Catherine-Thérèse de La MOTTE-BARAFFE. La famille comptait alors parmi ses membres un valeureux militaire qui était lieutenant-gouverneur de la ville de Courtrai.

Vers 1720, DUMONT épousa Marie-Catherine de POLLINCHOVE, dame de Vestoutre, issue d'une famille patricienne et parlementaire de Douai (Cf. Paul DENIS du PÉAGE, Notes d'État-Civil de la Région du Nord). Louis-François DUMONT mourut le 25 janvier 1774 à Saint-André, Lille.

De son union naquirent au moins trois filles : la plus âgée Marie-Françoise Corneille épousa le 27.05.1743 à Vestoutre André-François Joseph de Baudequin, seigneur du Biez et mourut le 21 octobre 1770 à Saint-André (Lille) ; la seconde fille, Marie-Catherine Philippine, dame de Beaulieu, mourut à l'âge de 61 ans à Saint-André (Lille) ; une troisième mourut en Suisse en 1800. Le couple eut aussi probablement un fils car un DUMONT "*ex-seigneur d'Haynecourt, figure dans "la liste des émigrés du district de Cambrai du 20 août 1793"*"...

Les biens des émigrées DUMONT de VESTOUTRE (dont la cense de Layens) sont alors mis sous séquestre... (ADN, 1Q 1135, n° 463).

Quelques années plus tard, c'est une petite-fille de Louis-François DUMONT : Marie-Claire Joseph de BAUDEQUIN (décédée en 1791) qui fera passer la ferme dans le giron de la puissante famille de DIESBACH, après avoir épousé le 04.07.1770 à Sainghin le célèbre François Philippe Nicolas, comte de DIESBACH...

La famille DIESBACH de BELLEROUCHE est connue depuis Rudolf, baron de DIESBACH, Chambellan de l'Empire qui vint s'établir en Suisse en 1191 et servit ensuite sans interruption les rois de France après le roi Louis XI dans le Régiment des Gardes Suisses. La famille de DIESBACH acheta son propre régiment en 1717, un régiment qui joua un rôle très important contre la Révolution française dans le Nord-Pas-de-Calais (Cf. Revue du Nord, Tome 71). A la mort de Marie Claire Joseph, le comte de DIESBACH se remaria le 10 juin 1793 à Fribourg avec Marie Joseph Pauline GRENET, fille d'un célèbre Subdélégué du Hainaut-Cambrésis.

En 1827, c'est son fils le comte Romain-Philippe de DIESBACH (1778-1839) et son épouse Alexandrine de CARDEVAC de GOUY qui sont les propriétaires de l'ancienne cense de Layens (alors cadastrée C 118).

Pour en revenir aux fermiers qui se succédèrent dans l'exploitation de la ferme, on peut penser qu'après Guillaume-François LIEFQUINT vint son fils cadet Théophile LIEFQUINT (né vers 1769 - † après 1847).

Vers 1847, Théophile LIEFQUINT racheta la ferme à la famille de DIESBACH avant de la transmettre à son fils : Martial LIEFQUINT (né vers 1813 - † après 1866)..., qui la transmit lui-même à son gendre Boniface CAMBRAY (décédé en 1904) qui avait épousé le 22 mai 1865 à Haynecourt Marie-Louise Élixa LIEFQUINT (qui mourut en 1920)...

Les époux CAMBRAY-LIEFQUINT quittèrent la ferme de Layens, vraisemblablement trop vétuste. Elle fut désertée et son corps d'habitation fut transformé en grange dès 1870.

En 1893, il ne restait plus qu'une pâture sur son emplacement (alors cadastré B 132). C'est la pâture que l'on peut distinguer aujourd'hui derrière le Monument aux Morts d'Haynecourt...



Derrière l'actuel Monument aux Morts du village d'Haynecourt, à l'emplacement de ce hangar ESSO, se tenait autrefois le chemin menant à la cense de Layens...

Pour résumer, signalons qu'en 1762, seulement 4 censiers se partageaient 55 % du territoire :

- Étienne LEGRUE : 265,56 mencaudées de terre (dont 83 mencaudées en propre, 105 mencaudées affermées du comte de la MOTTE et 37 mencaudées du sieur OUDART).
- Guillaume LIEFQUINT : 215,5 mencaudées de terre (dont 211,5 affermées de DUMONT de WESTOUTRE, seigneur d'Haynecourt).
- La Veuve Pierre VILAIN : 214,19 mencaudées de terre (dont 204,25 affermées du Chapitre Notre-Dame de Cambrai)
- Jean BLEUSE : 192,375 mencaudées de terre (dont 126,5 affermées de l'abbaye du Verger et 18 affermées du sieur OUDART).

Autres fermes...

Il existait peut-être une ferme de l'abbaye du Verger à Haynecourt au XVI^{ème} siècle, mais d'après le rôle d'imposition de 1762 (ADN, C supplément 1373), l'abbaye ne possédait plus que des terres dans ce village. Il semble que cette abbaye située à Oisy possédait 60 mencaudées de terre selon une déclaration des terres ecclésiastiques à Haynecourt-Cambrésis établie en vertu d'une ordonnance des États de Cambrai du 24.01.1728 (ADN, C 21 011) et 126,5 mencaudées à Haynecourt en 1762 (ADN, C sup 1373). Ces terres étaient alors occupées par Philippe BLEUSE et Jean-François COURTIN en 1728.

Nous avons vu plus haut que le fils de Philippe, Jean BLEUSE, lieutenant et mayeur d'Haynecourt, né le 05.02.1703 à Haynecourt, qui avait épousé en janvier 1734 Marie-Agnès CHATELAIN, la veuve de Jean-Jacques LIEFQUINT, lui succéda comme "fermier" des terres de l'abbaye du Verger jusqu'à son décès, le 25 juillet 1777. BLEUSE possédait d'autre part trois "manoirs amazés" situés rue de la Croix...

Quant à la ferme COURTIN, rue de la Croix, on sait qu'en 1778 Nicolas COURTIN figurait parmi les plus gros contribuables de la paroisse (avec une surface d'exploitation de 50,43 mencaudées et "1 manoir amazé situé rue de la Croix" en 1762 ainsi qu'un taux de capitation de 5 florins, 8 patars en 1776), qu'en 1827 Jean-François COURTIN figurait encore parmi les gros propriétaires, et qu'en 1868, son fils Jean-François Nicolas COURTIN (demeurant à Louches) vendit la cense (cadastrée A 391 en 1868, B 207 en 1893) aux CAMBRAY-LIEFQUINT, anciens fermiers de Layens...

La ferme est de nos jours occupée par le bijoutier Régis VILAIN qui a acheté la ferme voilà quelques années aux descendants de la famille CAMBRAY-LIEFQUINT.

Nous n'avons guère de renseignements à l'heure actuelle sur les origines de la ferme-brasserie BUISSET, rue de Bourlon à Haynecourt. Mais d'autres articles sur le village nous permettront probablement de réévoquer le riche patrimoine de cette commune.

Nos remerciements à Monsieur Claude WILS, de Sin-le-Noble, qui nous a apporté une aide précieuse en nous fournissant les informations généalogiques qu'il avait pu découvrir au sein de l'État-Civil d'Haynecourt, ainsi qu'à Monsieur HERBET et Madame de BONNIÈRES, de Rumilly, qui ont eu la gentillesse de nous laisser communiquer les archives de la famille LEGRUE.

N.B. : Nous rappelons à nos lecteurs qu'une mencaudée de terre correspond à 35 ares, 46 centiares. Il convient donc de diviser le chiffre donné par 2,82 pour avoir l'équivalence en hectares de terre.

André BOUTROUILLE, Paul-Henri-DENHEZ et Arnaud GABET

CAPITAINE ADOLPHE GAILLARD (1875-1914) :

De l'Indochine à la Bataille de l'Yser...

Par Odile HÉNAUT

A la Maison, on évoquait souvent le souvenir de l'oncle Adolphe, oncle mythique paré de l'auréole du grand baroudeur... Il ressemblait tellement à son jumeau (mon père Arthur) que mes soeurs aînées ne pouvaient les distinguer l'un de l'autre. Ses visites à la famille étaient source de joie, car il comblait celles-ci de cadeaux et de souvenirs de voyages.

Personnellement, nous savions uniquement qu'il avait disparu au début de la Première Guerre, le 11 novembre 1914, ainsi que l'attestait l'inscription du Monument aux Morts de Banteux...

"Disparu en Flandre sans sépulture connue" nous disait la mairie d'Amiens. Nous avons eu envie d'en savoir plus sur la manière dont avait disparu cet oncle...

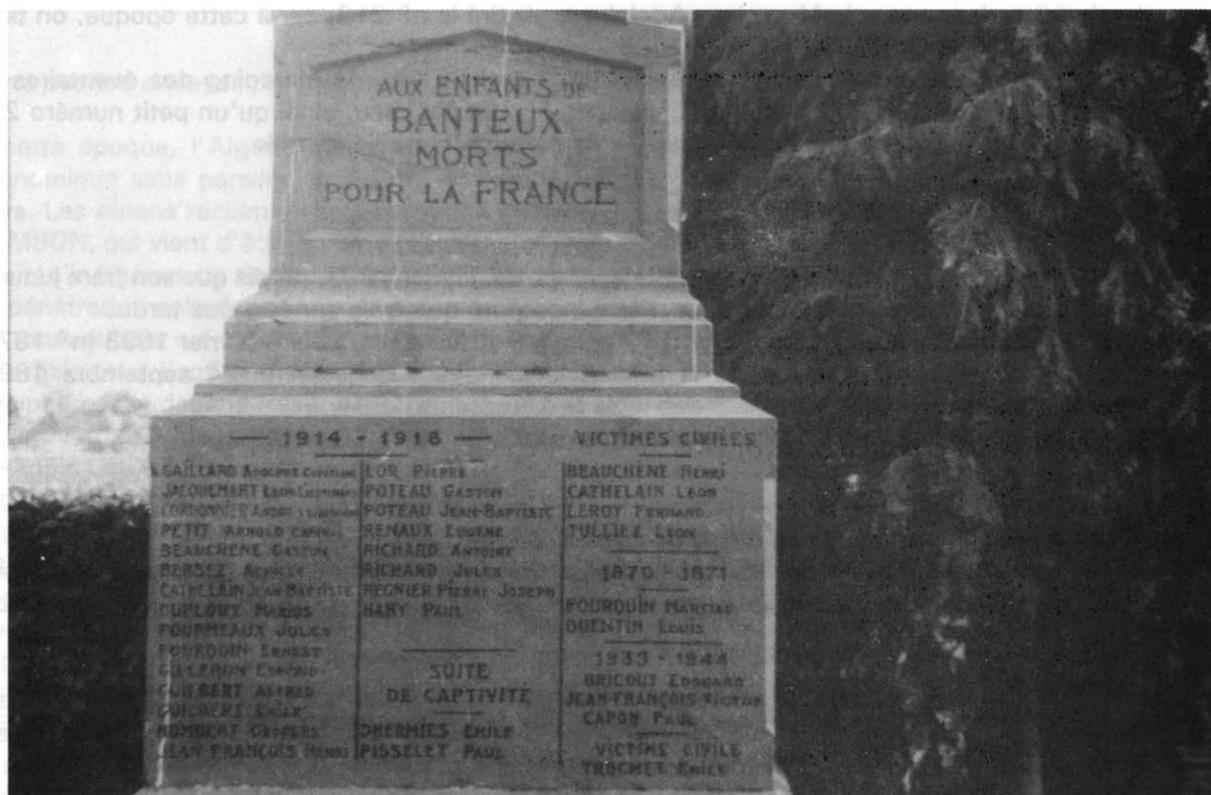
Ensemble, nous avons pu retrouver le journal de marche de son dernier régiment : véritable bande dessinée où l'on suit la chronologie de la bataille, comme si elle se passait sous nos yeux !

Nous avons également été aidées par notre cousine Madeleine de Sarlat dont la mère, qui collectionnait des cartes postales, avait entretenu une correspondance avec son oncle militaire entre 1905 et 1911 (cartes qui nous font voyager en Algérie, en Indochine)...

Monsieur Marcel COURBEZ a également parcouru avec ses enfants les cimetières franco-anglais de Flandre et nous en a rapporté de très belles photographies. Merci à lui...

Merci enfin aux Archives Départementales du Nord qui nous ont fait connaître les états de service de mon oncle. Merci à Monsieur Paul BOURGOIS de Nieuport et au personnel des archives belges qui nous ont permis d'y voir un petit peu plus clair sur "la Bataille de l'Yser"...

Voici les résultats de cette enquête...



Le Monument aux Morts du village de Banteux rappelle le sacrifice du capitaine GAILLARD pour la patrie

Une jeunesse insouciante

Le 8 janvier 1875, l'épicier de Banteux Achille GAILLARD (accompagné de deux voisins), vient déclarer la naissance de deux jumeaux au maire de Banteux POTELLE. En effet, après avoir déjà donné à son épouse deux beaux enfants (René et Azéma), ce jour, à quatre heures du matin, l'épouse d'Achille, Adélaïde, âgée de 28 ans, vient de mettre au monde deux garçons.

L'un sera prénommé Arthur (c'est mon père) et l'autre Adolphe Jean-Baptiste (les derniers prénoms en souvenir du grand-père GAILLARD)...

Partagé entre l'épicerie paternelle située dans "la rue d'en bas", les jeux avec les compagnons de son âge dans la cour de l'école de garçons du village, Adolphe, ainsi que ses frères et soeurs, évoluent dans un village qu'ils aiment et dans une famille unie.

En effet, dans ce village semi-rural et semi-industriel de près de 900 habitants situé près du canal de Saint-Quentin (très bien décrit par mon cousin Gérard GAILLARD dans son ouvrage "Banteux par les cartes 1850-1950"), les ouvriers agricoles et tisseurs en cave cotoient les ouvriers de "fabrique" et la vie au village à cette époque ne manque pas d'attraits...

D'autre part, la famille de l'épicier s'agrandit encore en 1878 avec la naissance de Maurice et en 1884 avec celle de Lucien...

On peut penser qu'après avoir obtenu leur certificat d'études, entre 1887 et 1893, les jumeaux furent employés à l'épicerie paternelle. Il était cependant convenu que plus tard, ce serait l'aîné René qui reprendrait les affaires... Il fallait donc envisager une autre carrière que le commerce...

En 1893, la jeunesse banteusienne particulièrement sensible à la perte de l'Alsace et de la Lorraine était profondément patriote. Et c'est probablement, le vent en poupe, qu'Adolphe se rendit (avec son frère jumeau Arthur) au chef-lieu de canton de Marcoing pour rencontrer sa destinée : l'Armée.

La visite médicale préalable du Conseil de Révision mit en évidence ses "*cheveux et sourcils châains, ses yeux gris, son front haut, son nez assez fort, sa bouche moyenne, son menton rond, son visage ovale, puis sa taille : 1,68 mètres*". La décision tant attendue tombait : "*bon pour le service*"...

Au tirage du chef-lieu de canton de Marcoing, Adolphe avait tiré le n° 212, car à cette époque, on tirait encore au sort avant de servir sous les drapeaux.

On peut alors penser qu'Adolphe trouva à la sortie de l'hôtel de ville de Marcoing des éventaires lui proposant des rubans tricolores pour garnir sa casquette ou son chapeau, ainsi qu'un petit numéro 212 de couleur dorée qu'il pourrait conserver en souvenir de cette mémorable journée...

Un début de carrière prometteur...

Adolphe s'engagea ainsi volontairement pour quatre années le 2 février 1893, tandis que son frère jumeau en fut dispensé (ayant un frère au service) pour n'être incorporé que trois années plus tard...

Sa première "affectation" fut le 23^{ème} Régiment de Dragons. Il arriva au corps le 6 février 1893 (n° 1876) et gravit assez rapidement les échelons de la hiérarchie militaire : Brigadier le 24 septembre 1893, Brigadier fourrier le 28 mars 1894, Maréchal des logis le 11 octobre 1894...

L'humiliation

Une "*affaire malsaine*" vint perturber ce début de carrière prometteur.

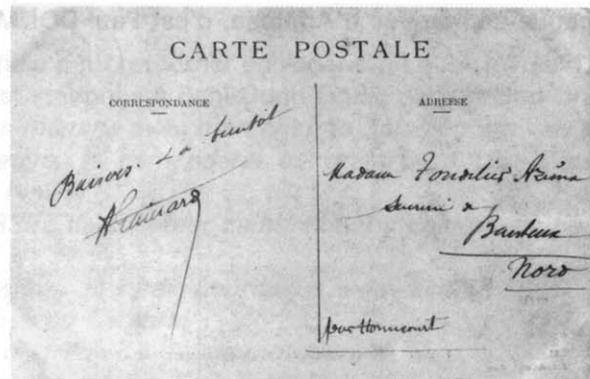
En effet, le 23 juin 1896, Adolphe fut condamné par le Conseil de Guerre du 6^{ème} Corps à la peine de deux ans de prison par application des articles 248-134-135 du Code de Justice militaire, étant rendu coupable de vols militaires. Cassé de son grade, il fut remis dragon de 2^{ème} classe le 23 juin 1896 par le Conseil de Guerre de Châlons sur Marne.

Adolphe fut-il victime de sa naïveté et embarqué dans un trafic sur le "*sacré*" matériel de l'armée ? S'agissait-il d'une vengeance personnelle : quelqu'un avait-il intérêt à l'humilier ? La porte est ouverte à toutes les suppositions et la suite de l'histoire nous apportera la preuve de la légèreté de l'accusation... N'oublions pas, d'autre part, ces mots (presque contemporains) de ZOLA dans son fameux article "*J'accuse*" : "*L'Armée, quel nid de basses intrigues, de commérages et de dilapidations, est devenu cet asile sacré, où se décide le sort de la patrie*"... Adolphe obtint cependant une réduction de peine de quatre mois par décret présidentiel du 21 décembre 1897.

L'Algérie... (1898-1905)

Afin d'éviter un scandale retentissant et craignant pour la poursuite de sa carrière militaire, c'est probablement avec bienveillance qu'Adolphe accueillit le 23 mars 1898 la décision de l'État-Major français de l'incorporer au sein du 5^{ème} Bataillon d'Afrique. Les communications n'étaient pas bien rapides à cette époque et c'est probablement après avoir beaucoup marché, puis roulé, qu'Adolphe embarqua dans le paquebot qui devait le conduire en Algérie...

Il arrivera au corps en tant que chasseur de 2^{ème} classe le 3 avril 1898.



Carte postale envoyée par Adolphe GAILLARD à sa nièce Céline TONDELIER lors de son séjour en Algérie

A cette époque, l'Algérie qui compte 200 000 Français et 3 millions d'Algériens, connaît une crise économique sans pareille. Insécurité et banditisme sont renforcés par l'extrême disette que connaît le pays. Les colons réclament une répression *"dure et prompte"*.

CAMBON, qui vient d'être nommé gouverneur général de l'Algérie, reconstitue discrètement le service des affaires indigènes de territoires militaires, non pour diriger ces militaires, mais pour préparer sa politique de pénétration saharienne.

Les musulmans qui vivent dans les territoires militaires sont en revanche soumis à une administration autoritaire et à l'action de commissions disciplinaires.

Adolphe passa dans la Réserve de l'Armée active le 2 novembre 1898.

Suite à l'affaire sus-mentionnée, il est réhabilité de droit par la loi du 5 août 1899, mais il n'en demeure pas moins qu'on refuse toujours à Adolphe son certificat de "bonne conduite".

Engagé volontaire pour 5 ans le 30 août 1901 à la Sous-Intendance militaire de Saïda au 2^{ème} Régiment étranger avec effets remontant au 16 novembre 1898 et annulant l'engagement souscrit sous une fausse nationalité belge le 16 novembre 1898 à la Sous-Intendance de Maubeuge pour le 1^{er} Régiment étranger.

Malgré ses ennuis avec la justice militaire, Adolphe gravit peu à peu les échelons de la hiérarchie militaire. Caporal le 9 novembre 1900, Sergent fourrier le 18 novembre 1901, Sergent le 16 avril 1902, puis Sergent-Major le 6 novembre 1903. Entre temps, Adolphe s'est réengagé pour 3 ans le 25 mars 1903 à la Sous-Intendance militaire de Saïda à compter du 16 novembre 1903.

La même année, une bonne nouvelle tombe pour Adolphe : en effet, le 21 août 1903, le valeureux soldat retrouve son honneur grâce à la levée de la condamnation de 1896.

Le cauchemar est terminé, c'est l'heure de la réhabilitation tant espérée. Ainsi, en a décidé la cour d'appel d'Alger...

L'Indochine (1905-1909)

Deux années plus tard, Adolphe part pour l'Indochine.

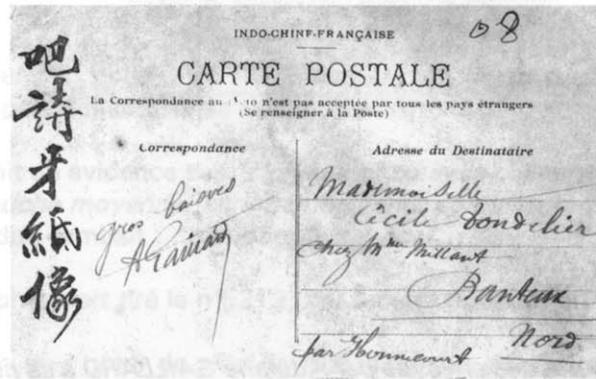
Algérie-Indochine, cela veut dire 30 jours de mer. Il faut tout d'abord rejoindre par bateau le port d'Alexandrie à partir duquel on emprunte la voie ferrée pour rejoindre Le Caire, puis Suez. Après la traversée du fameux canal construit par LESSEPS, le paquebot fait escale à Aden, puis Ceylan...

Juste le temps pour Adolphe d'adresser à sa tendre nièce une jolie carte postale exotique et de bons baisers de Colombo...

Le voyage tire à sa fin, mais avant d'arriver à Saïgon, une autre escale est prévue à Singapour... D'après les ouïes-dire, les militaires savent ce qui les attend à chacune de ces escales...

Enfin, en 1905, Saïgon la belle paraît dans le lointain, cette ville où 33 ans plus tôt les Français ont signé un "traité de paix" faisant d'eux les Maîtres de "l'Indochine". Cependant, ce n'est que depuis 1887 qu'un décret a officialisé la naissance de l'Indochine française...

A l'époque de l'arrivée d'Adolphe, c'est Paul DOUMER qui est le gouverneur général de l'Indochine.



En janvier 1908, Adolphe GAILLARD permet à sa nièce Céline TONDELIER de Banteux de découvrir le lointain Tonkin...

Le "Saïgon de la Belle Époque" est la vitrine de l'Indochine. On y trouve de nombreuses maisons à l'allure européenne avec devanture et éclairage étincelant...

C'est l'Indochine dont rêve tous les militaires européens : l'expatriement, l'aventure à la carte, la garantie d'emploi et de ressources, loin des autorités militaires, la liberté propice à l'initiative personnelle, mais aussi et surtout la douceur de la vie et la simplicité des moeurs...

Mais deux ans plus tard en 1907, Adolphe a quitté le delta du Mékong, le Sud de la Cochinchine, pour rejoindre Hagiang, important poste militaire du Tonkin, situé près de la frontière chinoise...

Le poste d'Hagiang ressemble à tous les postes militaires indochinois : il est enfermé derrière une palissade de pieux époinçés avec deux miradors et une grande porte à deux battants, le tout entouré d'un glacis planté de bambous affûtés comme des lances...

Autour de la place d'appel sont alignés la baraque du chef de poste (le tout-puissant qui règle la vie du poste), celle des sous-officiers, celle des caporaux et hommes de troupes européens, puis enfin, celle des tirailleurs annamites...

Là, la douceur de vie n'est plus la même, et s'il prenait l'envie à nos hommes d'aller dans la ville voisine de Lang-Son, il ne pourrait le faire qu'avec une forte escorte car les routes ne sont pas sûres et l'on répète souvent que *"les têtes s'y coupent comme le riz"*...

D'autre part, dans le Nord du pays, on craint les défaillances du ravitaillement et de l'organisation sanitaire, le paludisme...

Depuis Hagiang, il écrit à son père, alors receveur-buraliste à Banteux : *"Mon bataillon a été licencié à la date du 15 novembre, je rentre donc en Algérie. Je ne partirai d'Hagiang que dans quelques jours après avoir réglé les comptes de ma Compagnie".* Le 14 mai 1908 : *"je dois rentrer par le paquebot qui part d'Haiphong à la fin de ce mois"*.

Le long voyage sur les mers orientales reprend et c'est au cours de l'escale de fin de voyage à Port-Said que le 3 juillet 1908, Adolphe envoie une carte à sa nièce qui lui manque tant...

Retour bref en Algérie (1909)

C'est un véritable déchirement que de quitter l'Indochine pour retourner en Algérie... Le 24 février 1909, Adolphe, qui est adjudant depuis le 23 mars 1908, est stationné à Beni-Ounif Figui dans le Sud-Oranais (en Algérie). Il écrit amer : *"Je n'arrive pas à faire bon ménage avec mon chef de Bataillon. Je vais peut-être demander à rentrer en France. Dans l'affirmative, je demanderai de préférence Lille-Avesnes-Valenciennes et Cambrai. J'aurai bien fait de ne pas rentrer"...*

Un peu plus tard, il écrira à sa nièce : *"Monsieur BERSEZ (le sénateur cambrésien) s'occupe de me faire muter. Je pense partir d'ici une quinzaine de jours."*

Le 2 mai : *"J'attends toujours impatiemment ma mutation. Je serais heureux si je devais aller à Lille. Cela me plairait beaucoup mieux que Béthune, Valenciennes ou Cambrai"*.

Enfin, le 5 mai, il peut annoncer fièrement *"Je viens d'être avisé de ma mutation. Je vais à Béthune. Je demanderai quelques jours de permission à titre de sursis avant de rejoindre mon nouveau corps"*.

Un militaire français en semi-réserve

Le 4 juillet 1909, Adolphe est de retour à Hesdin. Il est alors Adjudant au 73^{ème} R.I. et séjourne à la Caserne Tripiet, une vieille place-forte datant de l'époque de l'Empereur Charles Quint (1554)...

C'est probablement dans cette ville qu'il rencontre l'amour, puisque dès l'été 1909, Adolphe évoque souvent dans ses correspondances à sa nièce, *"les balades que nous faisons sur le littoral"*...

Je ne reviendrai pas à Banteux avant le dimanche 22 août qui est jour de fête patronale à Vaucelles, annonce-t-il.

Le 22 août : *"Je suis occupé avec des réservistes, puis ensuite devrait préparer des manoeuvres..."*

Le 24 septembre : *"Les manoeuvres se sont très bien passées !"*

Enfin, en février 1910, Adolphe annonce à sa famille : *"Mon mariage est fixé pour Pâques. J'inviterai toute notre famille. A Amiens, Nous allons nous occuper des invitations"*.

Le 29 mars 1910, Adolphe qui a alors 35 ans épouse à Amiens, Marie-Amélie CAZIEZ, une institutrice de 7 ans sa cadette. L'union est célébrée en présence de son frère jumeau Arthur, qui est alors éclusier à Vaucelles et de son autre frère cadet Lucien, qui est employé de magasin à Masnières.

Le 12 juillet 1910 : *"J'ai passé des examens à la Banque de France, mais ai du rentrer hier soir à Hesdin à cause des grèves de Dunkerque, car mon bataillon (le 3^{ème} Régiment territorial d'Infanterie dans sa réserve) est consigné et prêt à partir au premier ordre"*.

On ne sait pratiquement rien sur la vie d'Adolphe entre 1911 et 1914, hormis le fait qu'il est alors domicilié au 9 de la rue Vauban à Amiens.

Les affres de la Grande Guerre

Quand sonne l'heure de la mobilisation générale, le 2 août 1914, Adolphe est Lieutenant du 1^{er} Bataillon, 2^{ème} Compagnie, du 12^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale. Comme ses comparses, il se prépare au départ en conformité de son carnet de mobilisation.

Le 5 août, il s'embarque à la Gare d'Amiens Saint-Roch pour rejoindre Hazebrouck (via Boulogne et Calais). C'est en ce lieu, que le 7 août, le régiment apprend qu'il est incorporé dans la 81^{ème} division

d'infanterie territoriale, 161^{ème} Brigade.

Jusqu'au 19 août, les soldats se livreront en ce lieu à toute une série d'exercices d'ordre divers.

Ce jour, à 22 heures, la tension monte, car le régiment reçoit l'ordre de quitter Morbecque pour défendre le front de la Lys, de Wittes à Saint-Omer...

Les journées du 21 au 25 août seront consacrées à la construction de tranchées et barrages en avant et en arrière de la Lys.

Travail non négligeable puisque l'on sait que le Nord de notre pays sera envahi par l'armée allemande les 25 et 26 août...

Le 27 août, c'est le départ de Saint-Omer pour Abbeville, puis le 29 août, le départ d'Hangest-sur-Somme (près d'Abbeville) pour Amiens...

Le 29 août, le 2^{ème} Bataillon est sur la Somme et des combats se livrent vers Cléry, la traversée d'Amiens s'effectue le 30 août à 11 heures 50.

La marche reprend : Famechon, Abancourt (31 août)...

Le 6 septembre, ordre est donné de tenir les rives de l'Audelle... Nous savons enfin que suite à la contre-offensive générale de la Marne ordonné par JOFFRE le 6 septembre ("Bataille de la Marne"), les troupes se trouvèrent à bout de force et de munitions et furent arrêtés par les Allemands sur les rives de l'Aisne.

"Sur le front, la ligne de contact demeurait indécise, les armées cherchaient à se déborder mutuellement, de là naquit chez le général JOFFRE l'idée de mener une série de combats où s'équilibreraient les efforts adverses et qui se propageraient en direction de la mer et dont l'enjeu seraient les ports du Pas-de-Calais".

On a désigné ce mouvement qui dura du 20 septembre au 14 octobre sous le nom de "Course à la mer"...

Entre le 9 et le 26 septembre, l'itinéraire emprunté par le 12^{ème} Régiment fut le suivant : Le Cornet / L'Île Dieu / Varennes / Arquennes / Beauquesne / Terramesnil / Authieux / Doullens / Lucheux / Ivergny / Rivière / Brettencourt / Blairville / Houdecourt / Boisieux-au-Mont / Boyelles / Ervillers et Mory...

C'est dans ce contexte qu'il convient d'intégrer "la Bataille de l'Aisne" (du 14 au 20 septembre), puis "la Bataille de la Somme" (du 20 au 30 septembre 1914).

Après cette longue marche, les hommes du 12^{ème} Régiment d'Infanterie territoriale seront confrontés aux dures réalités de la guerre : établissement en colonne double ouverte dans "le ravin de l'homme mort" et combat à Vaulx-Vraucourt le 26 septembre (où *"l'on voit des médecins opérer et saigner les blessés dans l'obscurité malgré le sifflement des balles"*), combat à Morchies le 27 septembre : *"Malgré des pertes élevées, après repérage des tirs, les compagnies font un bond en avant de 50 mètres entre un coup court et un coup long ; des hommes tombent, d'autres retranchés dans une ferme sortent baïonnette au canon"...* Retour ensuite sur Vaux-Vraucourt, Bucquoy...

A cette époque, l'État-Major n'a qu'un seul mot d'ordre : *"Il faut tenir les positions de la Somme"...*

Le 28 septembre à 20 heures, le 2^{ème} Bataillon du 12^{ème} R.I.T. est envoyé à Achiet-le-Petit car les Uhlans s'approchent. Le 28, l'offensive allemande se fait en direction d'Achiet et la 2^{ème} Compagnie doit faire face à une vive fusillade : au cours de celle-ci, le Commandant du 1^{er} Bataillon est tué d'une balle au cœur et un lieutenant de la 2^{ème} Compagnie est atteint d'un éclat d'obus... Le 3 octobre, Achiet-le-Petit connaît de nouveau un bombardement intense car l'ennemi s'est glissé entre Achiet et le Bois de Logeast. *"Les tranchées sont couvertes de projectiles et plusieurs maisons du village sont en flamme ; le cycliste RÉMY sauve plusieurs enfants de l'incendie et le sergent BOULANGER risque sa vie en se postant dans le clocher particulièrement exposé aux bombardements ; le village est presque intenable ; le Capitaine CENSIER doit prendre la direction du 2^{ème} Bataillon en raison des blessures du Commandant GOEHRING"*. Ordre est alors donné de gagner Bucquoy par la route des Essarts. Les troupes qui ont défendu Achiet pendant 5 jours sont harassés de fatigue...

On ne dénombra pourtant à l'issue du combat "que" 7 tués, et les positions de la Somme furent maintenues grâce à une résistance opiniâtre, ce qui valut au régiment les vives félicitations du général de brigade, ainsi que la légion d'honneur au commandant GOEHRING...

Les ouvrages rapportant les hauts-faits d'armes de la Première Guerre soulignent que la zone Nord-Ouest de Bapaume fut l'enjeu de terribles batailles : "Bucquoy, Gommecourt, Souastre et enfin les Essarts-les-Bucquoy (4 octobre où disparaissent 19 camarades d'Adolphe issus de la 2^{ème} Compagnie). Le 6 octobre, ordre est donné de regagner Souastre. Le 8 octobre, à Foncquevillers, c'est un combat de tranchées qui se livre... autant de noms de combats où s'illustrèrent Adolphe et ses compagnons, tels le lieutenant-colonel GARRUS ou encore le capitaine CENSIER, qui sont alors cités à l'Ordre de l'Armée.

On se battait entre Puisieux qui restait allemande et Hebuterne que les Français tenaient. Bienvilliers, Foncquevillers, Souastre et toute la contrée furent bombardées. Mgr LACROIX raconte qu'il fallut 57 coups de canon de 210 pour avoir raison du clocher de Foncquevillers par ailleurs dépourvu de tout intérêt stratégique...

Dès la fin des combats, le mouvement reprend. Du 8 au 25 octobre, les hommes harassés de fatigue traversent les communes de Pommier, Couturelle, Doullens Beauquesne, Saulty, Warlincourt, Pas-Thièvres, Marieux, Puchevillers, Fouilloy, Givelles, Pierrepot, Doullens, puis rejoignent Saint-Pol. Beaucoup d'officiers ont déjà trouvé la mort lors de ces trois premiers mois de guerre. Plusieurs mutations ont affecté le 12^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale, ceci permet à Adolphe GAILLARD qui s'est distingué lors des batailles de l'Aisne et de la Somme d'être promu au grade de Capitaine le 17 octobre 1914...

Le front ne cesse alors d'avancer, de reculer...

Que de pas perdus... En effet, arrivés à Saint-Pol, les hommes sont de nouveau affectés à la défense des positions de la Somme.

Chaque bataillon se relaie dans les tranchées : le 27, le 1^{er} bataillon d'Adolphe est "au repos". Le 28, il est "en exercice" dans les tranchées et ainsi de suite...

Le 30 octobre, la 81^{ème} Division a ordre de se poster dans la région de Talmas, en deux colonnes : cette fois, l'ordre est de surveiller les routes entre Aubigny et Daours. Puis, le lendemain, la marche reprend dans des communes qui ne sont plus inconnues aux soldats : Rubempré, Puchevillers, Beauquesnes, Terramesnil, Proschevillers, Doullens, Hautecloque et la marche vers le Nord se poursuit de plus belle : Provay, Ramecourt, Saint-Pol, Valluon, Pernès, Aumerval, Fiefs, Nedon, Amettes, Lillers...

Mais depuis une quinzaine de jours, l'essentiel des combats se livrent près de la Mer du Nord. Ceci n'est point innocent car l'État-Major Britannique pense qu'en se rapprochant de la mer, on soulagera le réseau ferroviaire français.

Après le siège et la capitulation de la ville d'Anvers (9 octobre), nos troupes se sont retirées le 15 octobre le long de la côte, près de la boucle de l'Yser.

FOCH s'est alors précipité à Furnes où le roi ALBERT I^{er} avait installé son Q.G et s'est écrié : *"Sire, si vous partez, vous perdez la Belgique et, peut-être, ne la retrouverez vous plus. Ordonnez à votre armée de rester. Vous êtes son chef, elle vous écoutera. Que vos soldats s'accrochent désespérément au sol de la patrie, qu'ils s'enterrent dans les tranchées, qu'ils s'abritent derrière les fils de fer. Tenez quelques jours et je répons de tout"*.

Deux batailles distinctes vont dès lors se livrer : l'une pour la possession de l'Yser, l'autre pour la région d'Ypres.

Dans la boue de la Bataille de l'Yser...

Sur l'Yser, de Nieuport à Dixmude, les troupes belges, britanniques et françaises vont s'accrocher au cours d'une bataille de douze jours, résistant à un ennemi qui mène l'attaque avec un acharnement inlassable et une formidable concentration d'artillerie telle qu'on n'en avait encore jamais vue.

En ce 3 novembre, le régiment d'Adolphe que nous avons laissé à Lillers (Pas-de-Calais) reçoit donc l'ordre de se porter dans la région de Furnes.

Les Français ne seront pas là bas accueillis de façon confortable. En effet, après plusieurs heures de voyage par train, la compagnie d'Adolphe est contrainte de cantonner dans les voitures du chemin de fer vicinal... et *"l'inférieure guerre belge"* ne fait que commencer.

Pendant cette "bataille de l'Yser", *"les tranchées ne sont qu'à cinquante ou quatre-vingt mètres l'une de l'autre. La boue est un véritable cauchemar : gluante, visqueuse, on s'y enfonce jusqu'au ventre. Il arrive même qu'on y disparaisse complètement, comme dans des sables mouvants"*.

Depuis l'ouverture des digues, le front s'est scellé entre Nieuport et Dixmude et les inondations commencent à gêner la progression allemande qui s'enlise.

Le 5 novembre, Guillaume II quitte les Flandres. FOCH et les Alliés voient dans son départ la preuve que les Allemands ont enfin renoncé à percer leur front, mais, comme d'habitude, il sont trop optimistes... Mon oncle Adolphe GAILLARD en est le triste témoin...

En effet, la même journée, la 81^{ème} Division a l'ordre de se porter dans la matinée sur Nieuport avec mission de reprendre l'offensive sur la rive droite de l'Yser.



Le littoral belge fut en octobre-novembre 1914 le théâtre de batailles de tranchées particulièrement meurtrières au cours desquelles s'illustra le 12^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale (Photographie LEERMAN, Oostduinkerke).

Le 6 novembre, à 17 heures, le bataillon d'Adolphe relève un autre bataillon dans les tranchées, se situant sur la rive gauche de l'Yser. Le 7 novembre à 19 heures 30, le combat de tranchées reprend et les troupes sont contraintes de bivouaquer sur leur emplacement.

Les descriptions nous font frissonner, c'est une hideuse boucherie qui recommence : *"Des hommes hallucinés de fatigue, transformés en blocs de boue, se sentant sacrifiés sortent des tranchées. Ils sont aussitôt cloués sur place. Pourtant, pendant ces journées, c'est tout juste si ces hommes gagnent quelques centaines de mètres"...*

Le journal de marche du 12^{ème} Régiment nous permet de voir comment Adolphe GAILLARD put vivre la fin de la bataille de l'Yser :

"Le 8 novembre, le 1^{er} Bataillon (duquel Adolphe fait partie) quitte Kerkanslaneg et bivouaque au bois triangulaire (ce bois situé à 2 kms en arrière de Nieuport qui sert pendant toute la guerre de nid à la plupart des batteries alliées qui bombardaient les organisations allemandes de la côte).

Progressant sur la rive droite de l'Yser, les hommes sont arrêtés à Lombardzijde, attendus par un feu violent de mousquetons qui durera de 9 heures à 22 heures.

Les hommes se replient dans les tranchées de la tête de pont de l'Yser.

Mais le lendemain, 9 novembre, suite à une fusillade ennemie, le général de Division ordonne que la ville de Lombardzijde soit attaquée par le 12^{ème} Régiment d'Infanterie territoriale. Le 1^{er} Bataillon se présente donc aux ponts de Nieuport et fait passer quelques hommes en file indienne. Presqu'aussitôt l'artillerie allemande lance sur les ponts des projectiles de gros calibres et le mouvement doit être interrompu. Il reprend au bout de quelques instants les distances entre les hommes sont largement augmentées. L'ennemi continue malgré cela son tir. Ses pièces établies à proximité de la ferme BAMBOURG prennent d'enfilade la rive droite de l'Yser et les Compagnies du 1^{er} Bataillon qui sont obligées de la suivre après le passage des ponts doivent adopter un cheminement défilé jusqu'à l'arrivée dans la région du Polder au Sud-Ouest de Lombardzijde... Le 1^{er} Bataillon mettra environ trois heures pour se rendre de Nieuport dans le polder....

Les premières factions pénètrent dans le village à peu près dégarni d'habitants et vide d'Allemands sans coup férir... La 2^{ème} Compagnie du Capitaine GAILLARD s'établit sur la lisière Ouest et garnit à quelque distance des habitations les clôtures extérieures des jardins. 11 soldats du 12^{ème} Régiment auront été blessés pendant cette journée du 9 novembre...

La nuit du 9 au 10, ainsi que la matinée sont calmes et depuis les greniers de Lombardzijde, il est facile de reconnaître les positions de l'ennemi. Les troupes mettent à profit le repos que leur laisse l'ennemi dans la matinée du 10 pour entreprendre l'amélioration des ouvrages forts imparfaits qu'elles ont trouvé sur place en arrivant.

A Midi, le 12^{ème} Régiment reçoit l'ordre d'opérations pour la journée. Il devra déboucher par la route de Westende et occuper le bois à l'Est de Lombardzijde, puis la lisière Est du bois de Schuddébeurze.

Vers 19 heures, le régiment est attaqué sur tout son front. Le feu de l'ennemi durera à peu près toute la nuit et se ralentira aux premières heures du jour pour cesser ensuite complètement. On recensera encore 3 blessés.

Le 11 novembre, à partir de huit heures, la matinée est calme et le régiment reçoit pour la journée un ordre d'opérations reproduisant les termes de l'ordre de la veille, mais fixant à midi le commencement du mouvement en avant.

Vers 11 heures 45, l'ennemi prononce une attaque sur le pourtour de Lombardzijde et sur les extrémités Nord-Ouest et Sud-Est du village.

Les Allemands concentrent leurs efforts sur les faces Nord et Est du village. Des pièces de gros calibres établies à la sortie Sud de Westende et défilées aux vues de nos batteries dirigent un tir violent à courte portée sur les parapets et tranchées des lisières de Lombardzijde.

Par suite de ce bombardement qui entame les parapets et cause des pertes sérieuses aux défenseurs, les tranchées des fronts Nord et Nord-Est deviennent difficilement tenables. Elles sont évacuées et les factions qui les tenaient se replient vers l'intérieur du village.

L'artillerie ennemie continue son feu et des colonnes d'infanterie, qui ont à l'aide des couverts réussi à s'approcher, atteignent les tranchées évacuées qu'elles dépassent, se répandant intérieurement le long des lisières. Les compagnies qui tenaient Lombardzijde se replient vers Nieuport Ville. Les Allemands ne peuvent dépasser Lombardzijde dans la direction de l'Ouest...".

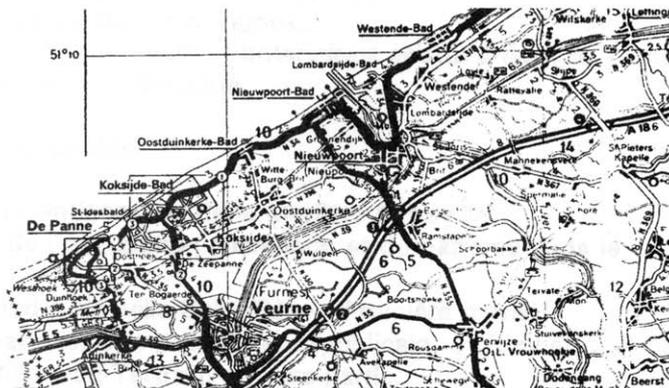
La bataille s'arrêta le 12 novembre par suite de l'épuisement des adversaires, après que sous l'effet de l'inondation provenant des écluses de Nieuport, les Allemands aient été ramenés sur les rives droites de l'Yser.

Les soldats ont fait preuve d'une bravoure sans pareille, et on assiste à des actions que l'on croirait tirées des images d'Épinal : le soldat FERET "sous le feu de l'ennemi ramène dans ses lignes, après l'avoir hissé sur son dos, un sous-officier blessé"...

Le Capitaine GAILLARD, ainsi que 8 autres officiers et sous-officiers du 12^{ème}, seront blessés à leur poste de combat. Pour leur vaillance dans le devoir, ils seront cités à l'ordre de l'Armée, de la Brigade ou du Régiment puis... "porté disparu".

Voici le texte de la citation, daté du 2 janvier 1915 : "Le Capitaine GAILLARD, du 12^{ème} Territorial, Commandant d'une Compagnie d'une remarquable énergie, a été grièvement blessé le 11 novembre à Lombardzijde, au moment où il entraînait une attaque à la baïonnette sa compagnie que des fractions ennemies allaient aborder"...

Le document est cité par le chef d'État-Major WEYGAND et par FOCH.



Le Capitaine Adolphe GAILLARD disparut dans le secteur de Lombardzijde, près de Nieuport, en Belgique, un 11 novembre de l'année 1914

Pour ce fait d'armes, on dénombra 2 blessés et 13 disparus parmi les officiers ainsi que 228 blessés, 506 disparus (!) et 6 tués dans la troupe...

Dans la seule compagnie d'Adolphe, on dénombra 1 tué, 13 blessés et 38 disparus...

En cette fin de l'année 1914, le front se figera de la mer du Nord à la frontière suisse, sans cesse renforcé, au point de devenir inexpugnable. A la guerre de mouvement, succède la guerre de tranchées, une guerre imbécile et affreusement monotone faite d'offensives condamnées à l'échec. Jamais au cours de l'histoire de l'humanité, les généraux n'auront été aussi prodigues du sang de leur soldat.

Considéré comme disparu, le décès d'Adolphe ne fut transcrit en mairie d'Amiens que le 7 avril 1919, à 10 heures du matin, et le pauvre défenseur de la patrie ne fut officiellement "*libéré de toutes obligations militaires qu'en février 1921 !*".

Restait à savoir le lieu d'inhumation de mon oncle.

Des recherches nous font penser qu'il fut inhumé comme inconnu dans le cimetière militaire français d'Ypres (en Belgique) ou au cimetière près de l'église Notre-Dame de Nieuwport.

Cependant, il n'y a plus de cimetière militaire français à Nieuwport, suite à la centralisation des cimetières militaires dans les communes de Roeselaere, Kemmel (Ossuaire français), Veume, Koksijde, De Panne, Oostende, Ieper (St-Jan Potyse), Oost-Vleteren, West-Vleteren, Woesten, Tielt et Poperinge.

Quelle curieuse destinée que celle de cet oncle qui avait commencé sa vie dans la farine du fournil et l'avait terminé les pieds enlisés dans la boue d'un fleuve belge. Ironie du sort : c'est le geste d'éclusiers qui avait provoqué l'inondation meurtrière...

Odile HÉNAUT

Sources :

- Registres d'État-Civil de la commune de Banteux.
- Registres de conscription des Archives Départementales du Nord, série R, année 1895, section Cambrai.
- Correspondance d'Arthur GAILLARD.
- Ch. R. AGERON, Histoire de l'Algérie contemporaine 1871-1954, vol. II, P.U.F., 1979.
- Charles MEYER. La vie quotidienne des Français en Indochine (1860-1910), Hachette, Paris, 1985.
- Journal de marche du 12^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale, cote 26 N 775, registre 775/1 (2 août 1914 au 31 juillet 1915) communiqué par le Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.) de Vincennes.
- Service Historique de l'Armée de Terre. Des armées françaises pendant la Grande Guerre, 4^{ème} volume, la Guerre de Mouvement.
- François de VIVIE. Tenir Dixmude. Historia, hors série n° 7, décembre 1967 : 1914-1918, la Première Guerre mondiale / 1914-1916, de la Marne à Verdun.

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES REVUES CAMBRÉSIS TERRE D'HISTOIRE N° 11 A 20

Par Cambrésis Terre d'Histoire

Numéro 11 (janvier 1995) (plus disponible)

- Il était une fois le canal de Saint-Quentin (le halage par cheval).
- Rue Chisholm à Ligny-en-Cambrésis.
- Liste officielle des monuments historiques situés à Cambrai et dans le Cambrésis.
- Propos et images sur l'état critique des vestiges des fortifications de Cambrai.
- La descendance noble et roturière du Capitaine Olivier FAREZ (1560-1633) : les fermiers de Bezin (Fontaine-au-Pire) et de l'Aventure (Haucourt).
- Les origines du refuge de l'abbaye de Vaucelles à Cambrai.
- Les Guillotinés de Cambrai (Seconde partie).
- Fontaine d'hier et d'aujourd'hui.

Numéro 12 (mai 1995) (disponible)

- Il était une fois le canal de Saint-Quentin (la traction électrique).
- Fontaine d'hier et d'aujourd'hui.
- Les bornes anciennes de la région (Première partie).
- Une histoire d'amour pendant la Drôle de Guerre entre le 6^{ème} Cuirassiers et Saint-Hilaire-lez-Cambrai (Première partie).
- Châteaux et seigneurs d'Iwuy.

Numéro 13 (septembre 1995) (disponible)

- Il était une fois le canal de Saint-Quentin (écluses et éclusiers).
- Les guerres en Cambrésis à l'époque de Fénelon (1709-1713).
- Fontaine d'hier et d'aujourd'hui.
- Les bornes anciennes de la région (Seconde partie).
- Une histoire d'amour pendant la Drôle de Guerre entre le 6^{ème} Cuirassiers et Saint-Hilaire-lez-Cambrai (Seconde partie).
- Dans les profondeurs d'Honnecourt-sur-Escaut.

Numéro 14 (janvier 1996) (disponible)

- Il était une fois le canal : le Bassin Rond.
- Vieilles censes du village d'Anneux.
- Les bornes anciennes de la région (Troisième partie).
- Les anciennes églises de Les Rues des Vignes.
- En souvenir de Benjamin Bloom, aviateur britannique abattu à Iwuy le 16 juin 1944.
- "La Belle Maison" de Fénelon en Belgique.

Numéro 15 (mai 1996) (disponible)

- Menace sur les sites de Cantigneul et de la Marlière à Proville.
- Ils ont été les victimes de l'occupation allemande et du nazisme dans le canton de Clary (1940-1945) (Première partie).
- Le moulin du Montfarrand à Neuville-Saint-Rémy (Première partie).
- Les tribulations d'un marquis, bon patriote et républicain, à Ligny-en-Cambrésis : le chevalier Charles-Alphonse-Théodore de Villers-au-Tertre (Première partie).
- Nos villages méconnus : Anneux.

Numéro 16 (septembre/octobre 1996) (disponible)

- Châteaux et châtelains de Crèvecœur de 1581 à 1916.
- Le moulin du Montfarrand à Neuville-Saint-Rémy (Seconde partie).
- Les tribulations d'un marquis, bon patriote et républicain, à Ligny-en-Cambrésis : le chevalier Charles-Alphonse-Théodore de Villers-au-Tertre (Seconde partie).
- Nos villages méconnus : Gonnelieu.
- Clovis : rejeton des rois de Cambrai !
- Trois siècles de la famille HECQUET à Cambrai.

Numéro 17 (février 1997) (disponible)

- Le monde des bouchers à Cambrai des corporations à nos jours.
- Les terres et seigneurie de l'abbaye d'Anchin sises aux territoires de Caudry et Bertry dites du Tronquoy et Coquelet.
- La grande grève de 1893 à la verrerie de Masnières (Première partie).
- Nos Villages méconnus : Cantaing-sur-Escaut (Première partie : mille ans d'histoire).
- La communauté religieuse de Villers-Outréaux (1868-1987).

Numéro 18 (juin 1997) (disponible)

- Le Pont d'Iwuy à Thun-Saint-Martin.
- Les terres et seigneurie de l'abbaye d'Anchin à Caudry (Seconde partie).
- La grande grève de 1893 à la verrerie de Masnières (seconde partie).
- Le Bois Chenu à Proville.
- Trois saints Japonais à Cambrai.
- Nos villages méconnus : Cantaing-sur-Escaut (Seconde partie : 1900-1939).

Numéro 19 (septembre 1997) (disponible)

- Les châteaux du Cambrésis (X^{ème}-XII^{ème} siècles) (Première partie).
- La sucrerie de Neuville-Saint-Rémy. Quelques considérations et hypothèses sur les mutations de la sucrerie de Neuville-Saint-Rémy.
- La Bataille de Cambrai (20 octobre-7 novembre 1917).
- La rue de l'Arbre d'Or à Cambrai.
- Le Japon et Cambrai. Cambrai et le Japon. 1597-1980-1997.
- Nos villages méconnus : Cantaing-sur-Escaut (Troisième partie : 1939-1945).

Numéro 20 (janvier 1998) (disponible)

- Les châteaux du Cambrésis (X^{ème}-XII^{ème} siècles) (Seconde partie).
- La sucrerie de Graincourt-lez-Havrincourt.
- L'inventaire de quatre églises du Cambrésis en 1906.
- La tragédie d'Escaudoevres (19 mai 1940).
- Nos villages méconnus : Cattenières.
- Une journée d'été à Walincourt en 1934.

CLASSEMENT THÉMATIQUE DES ARTICLES PARUS DANS LES REVUES CAMBRESIS TERRE D'HISTOIRE N° 11 à 20

HISTOIRE ANCIENNE ET ARCHÉOLOGIE

- Dans les profondeurs d'Honnecourt sur Escaut (XIII, page 56).

HISTOIRE MÉDIÉVALE

- Les origines du refuge de l'abbaye de Vaucelles à Cambrai (XI, pages 37 à 41).
- Châteaux et seigneurs d'Iwuy (XII, pages 14 à 25).
- Clovis : rejeton des rois de Cambrai ! (XVI, pages 50 à 54).
- Le Pont d'Iwuy à Thun-Saint-Martin (XVIII, Pages 3 à 10).
- Les châteaux du Cambrésis (X^{ème}-XII^{ème} siècles) (XIX et XX, pages 3 à 11).

HISTOIRE MODERNE : XVI-XVII^{ème} siècles

- La descendance noble et roturière du Capitaine Olivier FAREZ (1560-1633) : les fermiers de Bezin (Fontaine-au-Pire) et de l'Aventure (Haucourt) (XI, pages 28 à 36).
- Châteaux et seigneurs d'Iwuy (XII, pages 14 à 25).
- Châteaux et châtelains de Crèvecoeur de 1581 à 1917 (XVI, pages 3 à 20).
- Le monde des bouchers à Cambrai des corporations à nos jours (XVII, pages 3 à 14).
- Les terres et seigneurie de l'abbaye d'Anchin sises aux territoires de Caudry et Bertry dites du Tronquoy et Coquelet (XVII, pages 15 à 26).
- Trois saints Japonais à Cambrai (XVIII, pages 35 à 42).
- Le Japon et Cambrai. Cambrai et le Japon. 1597-1980-1997 (XIX, pages 43 à 48).

HISTOIRE MODERNE : XVIII^{ème} siècle

- La descendance noble et roturière du Capitaine Olivier FAREZ (1560-1633) : les fermiers de Bezin (Fontaine-au-Pire) et de l'Aventure (Haucourt) (XI, pages 28 à 36).
- Châteaux et seigneurs d'Iwuy (XII, pages 14 à 25).
- Les guerres en Cambrésis à l'époque de Fénelon (1709-1713) (XIII, pages 14 à 28).
- Dans les profondeurs d'Honnecourt-sur-Escaut (XIII, page 56).
- Vieilles censes du village d'Anneux (XIV, pages 13 à 27).
- Le moulin du Montfarrand à Neuville-Saint-Rémy (XV, pages 33 à 41).
- Châteaux et châtelains de Crèvecoeur de 1581 à 1917 (XVI, pages 3 à 20).
- Les terres et seigneurie de l'abbaye d'Anchin sises aux territoires de Caudry et Bertry dites du Tronquoy et Coquelet (XVII, pages 15 à 26).
- Le Pont d'Iwuy à Thun-Saint-Martin (XVIII, pages 3 à 10).

RÉVOLUTION ET EMPIRE

- Les Guillotinés de Cambrai (XI, pages 42 à 46).
- Les tribulations d'un marquis bon patriote et républicain à Ligny-en-Cambrésis : le chevalier Charles-Alphonse-Théodore de Villers-au-Tertre (XV, pages 43 à 48 / XVI, pages 29 à 34).

1815-1914

- Fontaine d'hier et d'aujourd'hui (XI, pages 47 à 55).
- Il était une fois le canal de Saint-Quentin : le halage par cheval (XI, pages 3 à 7).
- Il était une fois le canal de Saint-Quentin : la traction électrique (XII, pages 3 à 13).
- La grande grève de 1893 à la verrerie de Masnières (XVII, pages 27 à 38).
- La communauté religieuse de Vilers-Outréaux (1868-1987) (XVII, pages 51 à 56).
- Le Bois Chenu à Proville (XVIII, pages 19 à 26).

- La sucrerie de Neuville-Saint-Rémy. Quelques considérations et hypothèses sur les mutations de la sucrerie de Neuville-Saint-Rémy (XIX, pages 11 à 20).
- La sucrerie de Graincourt-lez-Havrincourt (XX, pages 13 à 18).
- Les inventaires de quatre églises du Cambrésis en 1906 (XX, pages 19 à 30).

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

- Rue Chisholm à Ligny-en-Cambrésis (XI, pages 8 à 16).
- La Bataille de Cambrai (20 octobre-7 novembre 1917) (XIX, 21 à 32).

SECONDE GUERRE MONDIALE

- Une histoire d'amour pendant la Drôle de Guerre entre le 6^{ème} Cuirassiers et Saint-Hilaire-lez-Cambrai (XII, pages 31 à 42 et XIII, pages 52 à 55).
- Ils ont été les victimes de l'occupation allemande et du nazisme (1940-1945) (Première partie : le canton de Clary) (XV, pages 15 à 32).
- Nos villages méconnus : Cantaing-sur-Escaut (Troisième partie) (1939-1945) (XIX, pages 49 à 54).
- La tragédie d'Escaudoeuvres (19 mai 1940) (XX, pages 31 à 35).

HISTOIRES GÉNÉRALES DE COMMUNES

- Nos villages méconnus : Anneux (XV, pages 49 à 59).
- Nos villages méconnus : Gonnelieu (XVI, pages 35 à 49).
- Nos villages méconnus : Cantaing-sur-Escaut (XVII, pages 39 à 50 / XVIII, pages 43 à 50 / XIX, pages 49 à 54).
- Nos villages méconnus : Cattenières (XX, pages 36 à 48).

GÉNÉALOGIE

- La descendance noble et roturière du Capitaine Olivier FAREZ (1560-1633) : les fermiers de Bezin (Fontaine-au-Pire) et de l'Aventure (Haucourt) (XI, pages 28 à 36).
- Vieilles censes du village d'Anneux (XIV, pages 13 à 27).
- Trois siècles de HECQUET à Cambrai (XVI, pages 55 à 58).

HISTOIRE RELIGIEUSE

- Les anciennes églises de Les Rues des Vignes (1058-1917) (XIV, pages 32 à 44).
- La communauté religieuse de Vilers-Outréaux (1868-1987) (XVII, pages 51 à 56).
- Trois saints Japonais à Cambrai (XVIII, pages 35 à 42).
- Les inventaires de quatre églises du Cambrésis en 1906 (XX, pages 19 à 30).

SITES HISTORIQUES : MONUMENTS, CHÂTEAUX ET FERMES...

- Liste officielle des monuments historiques situés à Cambrai et dans le Cambrésis (XI, pages 17 à 20).
- Propos et images sur l'état critique des vestiges des fortifications de Cambrai (XI, pages 21 à 27).
- Châteaux et seigneurs d'Iwuy (XII, pages 14 à 25).
- Vieilles censes du village d'Anneux (XIV, pages 13 à 27).
- Menace sur les sites de Cantigneul et de la Marlière à Proville (XV, pages 3 à 14).
- Le moulin du Montfarrand à Neuville-Saint-Rémy (XV, pages 33 à 41 / XVI, pages 21 à 28).
- Châteaux et châtelains de Crèvecœur de 1581 à 1917 (XVI, pages 3 à 20).
- Les châteaux du Cambrésis (X^{ème}-XII^{ème} siècles) (XIX, pages 3 à 10 et XX, pages 3 à 11).
- La rue de l'Arbre d'Or à Cambrai (XIX, pages 33 à 42).

DESTINS REMARQUABLES

- La descendance noble et roturière du Capitaine Olivier FAREZ (1560-1633) (XI, pages 28 à 36) : les fermiers de Besin (Fontaine-au-Pire) et de l'Aventure (Haucourt).
- Les tribulations d'un marquis, bon patriote et républicain, à Ligny-en-Cambrésis : le Chevalier Charles-Alphonse-Théodore de Villers-au-Tertre (XV, pages 33 à 48 / XVI, pages 29 à 34).

CLASSEMENT DES TRAVAUX PAR COMMUNES DU N° 1 au N° 20

Anneux (XIV, pages 13 à 27 / XV, pages 49 à 59) / Banteux (I, pages 17 à 21 / I, pages 28 à 30 / II, pages 26 à 32 / VIII, pages 50 à 53 / IX, pages 18 à 21) / Bantouzelle (I, pages 17 à 27 / II, pages 26 à 30 / IX, pages 46 à 50) / Bertry (XV, pages 16-17-18 / XVII, pages 15 à 26) / Blécourt (II, pages 22 à 25) / Busigny (VI, pages 26 à 31 / XV, pages 18 à 23) / Cambrai (I, pages 12 à 16 / V, pages 15 à 25 / VI, pages 6 à 16 / VII, pages 21 à 30 / VII, pages 31 à 36 / VII, pages 41 à 47 / VIII, pages 37 à 43 / IX, pages 6 à 12 / X, pages 31 à 53 / XI, pages 17 à 27 / XI, pages 37 à 41 / XI, pages 42 à 46 / XIV, pages 28 à 31 / XVI, pages 50 à 54 / XVI, pages 55 à 58 / XVII, pages 3 à 14 / XVIII, pages 35 à 42 / XIX, pages 33 à 42 et XIX, pages 43 à 48) / Cantaing-sur-Escaut (XVII, pages 39 à 50 / XVIII, pages 43 à 50 / XIX, pages 49 à 54), Cattenières (XX, pages 36 à 48) / Caudry (VIII, pages 28 à 36 / X, pages 16 à 18 et page 58 / XV, pages 24 à 26 / XVII, pages 15 à 26) / Caullery (X, page 18) / Clary (XV, pages 27 et 28) / Crèvecœur-sur-l'Escaut (X, pages 3 à 14 / XVI, pages 3 à 20) / Cuvillers (III, pages 20 à 24) / Escaudoevres (XX, pages 31 à 35) / Esnes (XV, page 29) / Estrun (IX, pages 42 à 45 / X, page 15 / XIV, pages 3 à 12) / Eswars (V, pages 26 à 36) / Fontaine-au-Pire (XI, pages 28 à 36 et 47 à 55 / XII, pages 43 à 51 / XIII, pages 29 à 46) / Gonnellieu (XVI, pages 35 à 49) / Graincourt-lez-Havrincourt (XX, pages 13 à 18) / Haucourt (XI, pages 35) / Honnecourt (III, pages 6 à 11 / IV, pages 13 et 14 / VIII, pages 3 à 18 / IX, pages 31 à 34 / XIII, page 56) / Iwuy (VII, pages 14 à 20 / IX, pages 36 à 38 / X, pages 20 à 30 / XII, pages 14 à 25 / XIV, pages 45 à 49) / Le Cateau (VII, pages 37 à 40) / Les Rues des Vignes (I, pages 1 à 11 / XIV, pages 32 à 44) / Ligny-en-Cambrésis (XI, pages 8 à 16 / XV, pages 43 à 48 / XVI, pages 29 à 34) / Malincourt (XV, pages 30 à 32) / Marcoing (VI, pages 17 à 24) / Masnières (III, pages 3 à 6 / X, pages 54 à 57 / XVII, pages 27 à 38 et XVIII, pages 27 à 38) / Montay (VII, pages 3 à 13 et VIII, pages 19 à 27) / Montigny-en-Cambrésis (XVIII, pages 27 à 34) / Neuville-Saint-Rémy (XV, pages 33 à 42 / XVI, pages 21 à 28 / XIX, pages 11 à 20) / Niergnies (VIII, pages 44 à 46) / Paillencourt (XIV, pages 3 à 12) / Proville (XV, pages 3 à 14) / Saint-Hilaire (XII, pages 31 à 42 / XIII, pages 52 à 55) / Saint-Vaast-en-Cambrésis (IV, pages 32 à 35 / V, pages 37 à 41 / VI, pages 36 à 42 / VIII, page 54 / IX, pages 38 à 41 / XX, pages 19 à 30) / Thun-L'Évêque (XX, pages 19 à 30) / Thun-Saint-Martin (II, pages 11 à 17 / IV, pages 27 à 31 / XIV, pages 28 à 31 / XVIII, pages 3 à 10) / Troisvilles (II, pages 3 à 6) / Vaucelles (IV, pages 25 et 26 / V, pages 3 à 14 / VI, pages 32 à 35 / VII, pages 48 à 53) / Villers-Guislain (III, pages 25 à 28 / IV, pages 19 à 24 / X, page 19 / XX, pages 19 à 30) / Villers-Outréaux (XVII, pages 51 à 56 / XX, pages 19 à 30) / Villers-Plouich (IX, pages 3 à 6) / Walincourt (IV, pages 5 à 12 / XX, pages 49 à 50).

COURRIER DES LECTEURS

Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer une enveloppe timbrée à l'Association pour recevoir une réponse à la question que vous avez posée. Si réponse il y a, celle-ci sera toujours publiée dans la revue.

En revanche, n'hésitez pas à nous écrire si vous connaissez la réponse à une des questions posées. Merci pour votre compréhension.

Questions

21/1 : Recherche ascendance, dates de baptêmes et de sépulture, du couple Basile CARLIER - Marie-Jeanne LEGÈRE, mariés en 1712 à Lesdain (Contrat de mariage disparu).

Madame E. V. (Lambersart)

21/2 : Recherche ascendance, dates de baptêmes et de sépulture, du couple Guillaume CATTELAÏN x Anne Joseph GARBE ou GABE mariés le 27.08.1724 à Walincourt.

(Idem)

21/3 : Quelle est l'origine de la ferme BOUTROUILLE-LIEFQUINT, située 342 rue des Chanoines à Haynecourt et de la chapelle qui l'avoisine ?

Monsieur A. B. (Haynecourt)

21/4 : Recherche l'ascendance de Jeanne de SANTUNE, fille d'Étienne et de Marie BRIQUET, qui épouse en 1641 de Jean DOYEN.

Monsieur R. W. (Soullans, 85)

21/5 : Recherche l'ascendance de Marguerite de LAMARE, décédée le 17 novembre 1731 à Cambrai, paroisse Saint-Vaast, fille de Bartholomé et de Marguerite de NIMAY.

(Idem)

21/6 : Recherche l'ascendance des couples suivants, de Cantaing-sur-Escaut :

- Jean-Laurent CAMBRAY x 29.06.1774 Marie-Monique GAUDEFROY.
- Jean-Philippe SERGEANT x 27.09.1718 Marie Joseph BLONDEAU.
- Maurice VISEUR x Marie-Marguerite CABY.
- Augustin BOCQUET, de Ribécourt x 27.04.1713 Pasques DEVAUX.
- Jean HARDUIN (1681-1743) x Jeanne Marguerite GOUBET.
- Liévin HARFAUT (1697-1766) x avant 1742 Jeanne-Marguerite DUBOIS.
- Pierre Joseph COLARD x Marie-Célestine CORMONT.
- Bon DUFLOS x Marie Joseph MERVILLE.

Mademoiselle V. D. (Capinghem)

21/7 : Recherche l'origine des COLPART présents dans les communes de Cambrai, Crèvecœur, Iwuy, Séranvillers, Trith-Saint-Léger, Lille, Alhin, Loos, Roubaix, et des COLPAERT présents dans les communes d'Esquelbecque, Herzeele, Wormouth, Wilder, Hazebrouck, Bailleul, Caestres, Cassel, Fietre, Lille entre 1803 et 1824.

Monsieur C. C. (Iwuy)

21/8 : Recherche ascendance de Placide MORCRETTE, époux de Florence WASSON, d'où : Constant, né vers 1824 à Clary. Descendance en France et en Afrique du Nord.

Monsieur H. M. (Metz, 57)

21/9 : Recherche ascendances de Louis Edmond POTIER, né le 22.06.1842 à Caudry, et de son épouse Joséphine DUPONT, née le 27.11.1843 à Caudry.

Madame G. S. (Arpajon, 91)

21/10 : Recherche ascendance de Catherine SOLAU (épouse DELABRE), fille de Benoit SOLAU et de Ernestine Joseph COUPEZ.

Madame C. G. (Chatenay-Malabry, 92)

Réponses

* Complément de réponse à la question 11/3.

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans une précédente revue, le grand-père du maréchal MORTIER, Charles-Mathieu, n'est pas le fils de Jean. Charles-Mathieu MORTIER est né au Cateau-Cambrésis le 21.09.1689, de l'union de Charles MORTIER (né vers 1658 - décédé le 04.03.1720) et de Marie-Françoise LOBRY (décédée le 10.10.1713 à Le Cateau).

Quant aux MORTIER de Busigny :

Barthélémy MORTIER (qui a épousé le 12.10.1756 à Busigny Anne Catherine DOLLE) est le fils de Pierre-Antoine MORTIER de Busigny et de Anne BURILLON du Cateau, mariés le 25 février 1727 en la paroisse du Cateau.

Pierre-Antoine MORTIER est né le 16 décembre 1704 à Busigny, de l'union de Noé MORTIEZ et de Anne FELIZE (mariés le 23 février 1700 à Busigny).

Noé MORTIER est probablement le fils de Noé MORTIER et de Barbe de SAINT-QUENTIN (mariés entre le 18 mars 1665 et février 1667).

Il est toujours impossible avec ces données d'établir le lien de parenté entre les MORTIER du Cateau et ceux de Busigny.

Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)

* Compléments à l'article sur la sucrerie de Neuville Saint-Rémy (Cambrésis Terre d'Histoire, n° 19) :

" Concernant la page 12, on parle d'un "manège". Mon père et un de mes oncles ont appris à faire de la "haute voltige" dirigé de main de maître par un certain monsieur DUFRÉNE, dont la fille Mme BRULE a longtemps habité rue d'Oisy à Neuville-Saint-Rémy. On y forgeait là de très bons cavaliers dans les meilleures disciplines...

Pour la très jolie maison ayant servi un temps de logement aux institutrices (devenu institut de formation ACCORS), les propriétaires faisaient eux-même leur électricité. A cet usage, dans la cave, se trouvaient de nombreux vases contenant de l'acide... Les enfants n'avaient pas le droit de les approcher.

Par la suite, ils furent posés dans chaque classe près du tableau noir et continrent eau et chiffon servant pour le nettoyage des tableaux...

Marcelle WEMAERE (Le Dorat, 87)

*** Complément à l'article sur la rue de l'Arbre d'Or ("Cambrésis Terre d'Histoire", n° 19) :**

Mon père avait un oncle qui était boulanger rue de l'Arbre d'Or avant 1914.

En regardant la photographie située à la page 36 de l'article, pourrait-on me dire si la boulangerie se trouvait à gauche ou à droite ?

C'était dans cette boulangerie qu'étaient faites les hosties pour le clergé. Mon père me l'a souvent narré...

Idem

*** Réponse partielle à la question 20/6 :**

Les tables B.M.S. de Bévillers ne mentionnent aucun Paul BRICOUT, ni naissance, ni mariage, ni décès... Mais il y a une Marie CANONNE, décédée le 11.04.1742 à 50 ans, mariée à Toussaint ROBACHE, puis à Hercule BRICOUT, décédé le 19.06.1754 à 56 ans fils d'Hercule (lui-même fils de Marie LEPRETRE) et de Marguerite LENGAND de Saint-Hilaire, fille de Pierre LENGAND et de Martine DERCHIN, de Saint-Hilaire, née vers 1670, décédée le 28.01.1740.

Les frères d'Hercule s'appelaient Jean et Grégoire (Cm. 2E26-14 du 15.05.1691).

Le couple Hercule BRICOUT-Marie CANONNE avait une fille Marie-Catherine BRICOUT, mariée à 27 ans le 17.01.1754 à Jean-Baptiste BISIAUX, de Beauvois 25 ans, fils de défunt Pierre Antoine BISIAUX et de Marie-Jeanne MANE.

Jean LEPRETRE et Marguerite MACHU ont conclu un contrat de mariage le 30.05.1702 (2E26-424).

Le couple Jean-Charles COYEZ et Marie-Catherine HOLLANDE est mentionné dans les tables de Bévillers, lors de naissances ou décès d'enfants, mais pas le mariage, ni leur propre décès.

Il serait peut-être intéressant de rechercher le contrat de mariage passé le 30.06.1701 entre Marguerite COYEZ et Jean MAIRESSE et le contrat de mariage passé le 03.07.1717 entre Élisabeth COYEZ et Étienne DAILLENCOURT, de Quiévy (2E26-37).

Pour ces contrats, il faut se rendre ou écrire aux Archives Départementales du Nord (Lille).

Ferdinand LEROY-LORRIAUX (Quiévy)

*** Réponse à la question 20/8 :**

1. Armand Boniface WARGNIES, né le 18 avril 1879 à Gouzeaucourt (Gt) x 23.04.1906 à Gt Jeanne Augustine DUBOIS. 2. Armand Frédéric WARGNIES, né à Gt le 24 juillet 1850 x 4 novembre 1874 à Gt 3. Emérente Pauline BELMER, née le 11 janvier 1856 à Gt, décédée le 8 mars 1887 à Gt. 4. Charles Antoine Auguste WARGNIES, né vers 1806 à (?) Villers-Plouich (?), décédé à Gouzeaucourt le 12 juillet 1854. 5. Arsène Catherine RENAUD, née à Gt le 28 mars 1808, décédée à Bailleul le 8 février 1869. 6. Augustin BELMER, né le 7 mars 1815 à Gt, décédé le 28 juin 1868 à Gt. x 29.11.1837 à Gt. 7. Joséphine PETIT, née le 30 mars 1816 à Gt, décédée à Gt le 7 juin 1877. 10. Gervais RENAUX, né le 19 juin 1776 à Gt, décédé le 31 juillet 1854 à x 11. Marie-Catherine PINCHON, née le 31 juillet 1777 à Gt, décédée le 7 janvier 1843 à Gt. 12. Gaspard BELMER, décédé à Gt le 30 mai 1858 x 06.04.1811 à Gt 13. Marie-Claire TORDEUX, décédée à Gt le 15 avril 1867. 14. Clément Joseph PETIT, né après le 02.01.1789, décédé le 29 septembre 1868 à Gt. x 09.04.1839 à Gt 15. Amélie Joseph DENIS, née le 22 août 1789, décédée à Gt le 10 janvier 1843. 20. Crépin RENAUT, né le 26 septembre 1748 à Gt x le 25 avril 1775 à Gt 21. Marie-Magdeleine COUELLE, d'Itres. 22. Jean-Baptiste PINCHON, né le 28 janvier 1743 à Gouzeaucourt x le 27 juillet 1773 à Gt 23. Anne-Marie POTELLE, née à Gt le 1er novembre 1739, décédée à Gt le 4 mars 1814. 28. Modeste PETIT, né le 19 février 1762 à Gt, décédé le 16 février 1830 à Gt x 3 juillet 1787 à Gt 29. Marie Anne Joseph LHOTE, née le 13 septembre 1759 à Gt. 30. Jean Joseph DENIS, né le 4 avril 1745 à Gt x 31. Marie-Hélène PARMENTIER, née vers 1752 ?, décédée à Gt. le 9 pluviôse an XI. 40. Jacque RENAUT, né vers 1718, inhumé le 17 octobre 1761 à Gt. x le 28 mai 1743 à Gt. 41. Jeanne Thérèse DUFRENNES, née vers 1716, décédée le 30 janvier 1786. 44. Jean PINCHON, né vers 1709 à Gonnellieu, décédé le 24 février 1776 à Gt. x 17 novembre 1739 45. Jeanne CALLIET, née vers 1711, décédée en 1753. 46. Louis POTELLE, décédé en 1753. x avant 1737 47. Marguerite DUBOIS, née vers 1702, décédée le 6 août 1787 à Gt. 56. François PETIT, né vers 1735, décédé à Gt le 1er janvier 1782 x le 4 novembre 1760 57. Scholastique MAFILLE, née vers 1753, décédée après le 2 janvier 1790. 58. Thomas LHOTE, né vers 1731, décédé à Gt le 1er décembre 1807 x le 7 novembre 1758 à Gt. 59. Marie-Joseph CARCELLE, née vers 1733, décédée le 23 février 1788. 60. Jean DENIS, né vers 1711, décédé à Gt le 4 août 1765 x mai 1743 à Cambrai (par. St-Vaast) 61. Marie-Barbe CANY, née vers 1712, décédée à Gt le 27 décembre 1768. 80. François Antoine RHENAULT x 81. Marie Elisabeth BROYER, née vers 1683, décédée à Gt le 5 février 1743. 88. André PINCHON, né vers 1668, décédé le 22 octobre 1748 à Gonnellieu x 89. Marguerite SAUVET. 90. Guillaume CAILLIEZ, né vers 1665, décédé à Gt le 11 décembre 1747 à Gt x 91. Marie-Anne LUCAS, née vers 1668, décédée à Gt le 25 avril 1750. 112. Pierre François PETIT, né vers 1703, décédé à Gt le 6 juin 1781 x 113. Jeanne-Catherine CANY, née vers 1687, décédée à Gt le 21 février 1758. 114. Jean-Baptiste MAFILLE, né vers 1691, décédé à Gt le

22 octobre 1761. x 115. Barbe LALISSE, décédée en 1753. 116. Charles Jean LHOTE, né vers 1706, décédé le 6 février 1784 à Gt x 117. Marianne GOURDAIN, née vers 1705, décédée à Gt le 14 novembre 1775. 118. Jean-André CARCELLE, né vers 1692, décédé à Gt le 10 mai 1764. x 119. Marguerite DUFRENNE, née vers 1700, décédée à Gt le 3 avril 1781. 226. Martin CANY x 227. Marie-Jeanne JOURNE, née vers 1682, décédée le 29 juillet 1756 à Gt.

Léon PRÉVOT (Gouzeaucourt)

*** Réponse à la question 21/3 :**

Tout porte à croire que la ferme LIEFQUINT fut construite entre 1777 et 1827, car elle est attestée à l'endroit qu'on la connaît aujourd'hui au début du XIX^{ème} siècle.

Sur les plans du village de 1729 (C 21 013, ADN) et de 1777 (Plan Cambrai 629, ADN), on ne découvre à son emplacement que des terres labourables ainsi qu'une chapelle que l'on peut toujours admirer aujourd'hui. Son existence est attestée par la matrice cadastrale établie en 1827 (P36 591, ADN), elle est alors cadastrée C 155. Son propriétaire, Jean-Baptiste LIEFQUINT, fils aîné de Guillaume (censier du seigneur DUMONT de VESTOUTRE avant la Révolution, comme l'indique l'article sur les vieilles censes d'Haynecourt), était encore domicilié rue de la Croix en décembre 1824, mais il meurt "en sa maison, rue des Chanoines le 15.08.1840" (État-Civil).

La ferme (cadastrée B 104 en 1893) passa alors dans les mains de sa veuve Marie-Louise BERNARD, puis dans celles de leur fils Jean-Baptiste LIEFQUINT (1825-1898), époux d'Augustine DANQUIGNY (décédée en 1890).

La touraille de la ferme fut construite avant 1882 (cadastrée C 156 puis ensuite A 122).

Vers 1891, il remit les rênes de l'exploitation entre les mains de son fils Hector LIEFQUINT-DANQUIGNY (vers 1860-1920).

Celui-ci procéda à une réorganisation des bâtiments de la ferme, qui fut détruite lors de la Première Guerre mondiale, et probablement reconstruite dans le même style (XVIII^{ème}).

Ferdinand BOUTROUILLE (1890-1948) ayant épousé Germaine LIEFQUINT (1895-1974), fille d'Hector, succéda à celui-ci. De nos jours, elle est la propriété de leur fils André BOUTROUILLE-BELLIN (342, rue des Chanoines, cadastrée B 152).

Paul-Henri DENHEZ (Lille)

*** Réponses à la question 21/6 :**

2. Jean-Laurent CAMBRAY, né en 1739, décédé le 19.03.1811 à Cantaing x 29.06.1774 à Cantaing 3. Marie-Monique GAUDEFROY, née en 1749, décédée le 4 thermidor an IV à Cantaing. 4. Jean-Philippe CAMBRAY, né en 1714, décédé le 05.02.1792 à Cantaing x 5. Marie-Anne Louise LOQUEZ, née en 1706, décédée le 27.12.1741 à Cantaing. 6. Jean-Jacques GAUDEFROY x 7. Catherine Jeanne DAVENE. 8. Sébastien CAMBRAY, né vers 1688, décédé le 23.04.1758 à Fontaine-Notre-Dame x avant 1742 9. Marie-Élisabeth SERGEANT, née en 1682, décédée le 12.08.1742 à Cantaing. 16. Martin de CAMBRAY x 17. Marie-Catherine PAUL. 18. Pasquet SERGEANT, né vers 1662 à Cantaing, décédé le 03.07.1744 à Cantaing x 19. Marie-Catherine PAUL. 18. Pasquet SERGEANT, né vers 1662 à Cantaing, décédé le 03.07.1744 à Cantaing x par C.m. du 03.11.1684 (2E26/12) 19. Marie-Magdeleine TATINCLAU, née vers 1661 à Cantaing, décédée le 20.10.1739 à Cantaing. 32. Sébastien de CAMBRAY x 33. Anne WATREMEZ. 36. Jacques SERGEANT, décédé après le 03.11.1684 x 37. Prudence BLONDEAU, décédée après le 03.11.1684. 38. Pierre TATINCLAU, décédé après le 03.11.1684 x 39. Marie-Catherine MILLY.

Raphaël WIART et Jean DOFFE (Cambrai)

*** Idem**

Je descends également de Sébastien de CAMBRAY (n° 32) et de Anne WATREMEZ (n° 33) et ai découvert que l'époux était né à Abancourt le 20.01.1616, de l'union de Jacques de CAMBRAY et de Martine POLLEMON.

Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)

*** Idem**

2. Jean-Philippe SERGEANT, né vers 1693 à Cantaing, décédé le 02.06.1754 à Cantaing, x Cm. du 27.09.1718 (2E26/355) 3. Marie Joseph BLONDEAU, née en 1687 à Cantaing, décédée le 19.08.1766 à Cantaing. 4/5. voir 18/19 de la généalogie précédente. 6. Barthélémy BLONDEAU x avant le

25.07.1715 7. Marie-Barbe FAVEREULLE. 12. Michel BLONDEAU x 13. N... NORMAND (soeur de Maximilien NORMAND d'Hermies)

2. Augustin BOCQUET, de Ribécourt x C.m. du 27.04.1713 (2E26-350) 3. Pasques DEVAUX. 4. Nicolas BOCQUET († après 1713) x C.m. du 17.12.1678 5. Eléonore GRESSIER. († après 1713) 6. Amé DELAUX († avant 1713) x 7. Barbe VITOUX. 10. GRESSIER Jean († après le 17.12.1678) x 11. Barbe DUBROUE, décédée après 1678.

Jean HARDUIN, né vers 1681, décédé le 18.09.1743, est probablement le fils de Guillaume HARDUIN et de Marie CAUDRON.

2. Pierre Joseph COLARD (alias GOLARD), né en 1747, décédé le 25.10.1822 à Cantaing, x 04.06.1772 à Graincourt-lez-Havrincourt 3. Marie-Célestine Joseph CORMONT, née le 18.06.1752 à Graincourt-lez-Havrincourt, décédée le 19.03.1813 à Cantaing. 4. Rémy GOLARD, né vers 1706 à Fins, décédé le 04.10.1768 à Cantaing, x 5. Marie-Magdeleine GAUDEFROY, née vers 1709, décédée le 23.10.1774 à Cantaing. 6. Jean-Louis CORMONT, né vers 1722, x avant 1752 à Graincourt 7. Marie Claire Françoise SAVARY, née vers 1731. 8. Jean-François COLMONT x 9. Marie-Catherine OLIVIER. 10. Joseph SAVARY, x 11. Béatrice LESNE.

2. Bon DUFLOS, né vers 1696, décédé le 10.09.1780 à Cantaing, x 3. Marie-Joseph MERVILLE, née vers 1692, décédée le 01.04.1750 à Cantaing. 6. Étienne MERVILLE, décédé avant le 08.11.1723, x Cm. 07.04.1691 7. Élisabeth LESNES, décédée avant le 08.11.1723. 12. Pierre MERVILLE, x 13. Barbe ROUSSE. 14. Jérôme LESNES, x 15. Marie HENNERON.

Raphaël WIART et Jean DOFFE (Cambrai)

INFORMATIONS-MANIFESTATIONS PUBLICATIONS

Informations et manifestations

* Subventions

Une subvention de 500,00 francs a été accordée à l'association "Cambrésis Terre d'Histoire" par la mairie d'Honnecourt-sur-Escout. La commune de Les Rues des Vignes a renouvelé sa subvention annuelle de 750,00 francs et une autre aide financière de 1 500,00 francs a été accordée par la mairie de Cattenières. Merci à ces municipalités pour ce précieux soutien moral et financier.

Il est en revanche, bien dommage, qu'une association qui oeuvre pour la connaissance du patrimoine de la ville, mais ne dispose pas d'un siège social en cette ville, n'ait "pas le droit" d'être aidée ou encouragée par celle-ci...

* Réunions

Les prochaines réunions de l'Association auront lieu : le samedi 30 mai 1998, le samedi 27 juin 1998, le samedi 25 juillet 1998 et le samedi 29 août 1998, au Centre Jean DURIEUX de Les Rues des Vignes. Il est rappelé qu'aucune convocation n'est adressée pour ces réunions et que tout un chacun peut y participer.

La réunion annuelle des présidents de sociétés savantes s'est tenue le samedi 14 mars aux Archives Départementales du Pas-de Calais de 10 h 30 à 16 heures.

A la demande de M. Raymond MACHUT, maire de la commune de Villers-Plouich, M. Arnaud GABET a inauguré la journée "Patrimoine" (exposition de cartes postales anciennes et montage-vidéo) mis en place par la commune et les élèves du Collège de Gouzeaucourt par une petite allocution sur "l'histoire du village de Villers-Plouich des origines à nos jours". Les lecteurs qui seraient intéressés par le texte peuvent se rapprocher de la mairie de ce village.

Le samedi 4 avril s'est tenue en mairie d'Honnecourt l'assemblée générale de l'Association Villard de Honnecourt. A 14 heures, un colloque "abbaye de Vaucelles" a réuni :

- Pascal WARINGO, président de l'Association "Du Moyen-Age à nos jours", qui est intervenu sur les bâtisseurs médiévaux.
- Marc VIRE, archéologue et directeur de recherches, qui est intervenu sur "le Mont-Saint-Michel, colosse aux pieds de sable".
- Pierre POTTIEZ, chargé de mission permanent, intervint sur le sauvetage du patrimoine et les vocations suscitées auprès des jeunes.

Le dimanche 3 mai 1998, la Mairie d'Estrun, l'Amicale Philatélique du Cambrésis, ainsi que les Commémorateurs, ont organisé dans la salle de la mairie d'Estrun une exposition de cartes postales et photographies anciennes sur la Communauté de Communes Sensescaut.

Durant l'automne 1997, M. Camille DENIMAL, originaire de Paillencourt, a rencontré M. Arnaud GABET, Président de l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire", ainsi que plusieurs érudits d'histoire locale du Cambrésis, afin de l'aider dans sa connaissance de l'histoire de son village de Paillencourt.

Devant l'intérêt de chacune des personnes rencontrées, un "comité local pour les recherches historiques" dirigé par M. CHARLET, maire, a été créé à Paillencourt. Heureuse initiative saluée par l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" qui ne peut qu'apprécier ce travail effectué sur le terrain. Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec la mairie de Paillencourt.

- A propos du patrimoine du Cambrésis...

* Janvier 1998

- Restauration de la chapelle Notre-Dame de Liesse à Demicourt (hameau du village de Boursies), à l'initiative de la municipalité.

- Le Syndicat intercommunal de la vallée de Selle s'est préoccupé de la restauration de 10 moulins des bords de Selle : le moulin Duverger à Saint-Python, le moulin de Neuville, le moulin NICAISE et le moulin DUVAL à Saint-Bénin, le moulin d'Haspres et le moulin FLEURY (à Haspres également), le moulin de Saulzoir, le moulin d'Haussy, le moulin LEBLOND (Saint-Souplet) et Pont-Fourneau (le Cateau). Heureuse initiative.

- Restauration de l'arrière de l'église Saint-Martin du Cateau, en particulier les toitures basses du chœur. L'édifice, remarquable exemple de l'art baroque dans le Cambrésis, méritait bien d'être rafraîchi.

- Protégé durant les gros travaux de la maison de retraite, le monument dédié à la mémoire de l'ancien maire du Cateau Charles SEYDOUX a retrouvé sa place dans la cour d'honneur de l'ancien hôpital PATURLE (dont on a récemment démolit la façade). Désormais, seules les grilles et le monument rappellent le passé industriel du Cateau-Cambrésis à cet endroit précis de la ville.

- La presse locale s'est emparée d'un aspect du patrimoine pour le moins cocasse : la fermeture de la dernière maison close du Cateau, 168 rue de la République, qui avait ouvert ses portes le 24 juillet 1874 et les avaient fermées le 31 décembre 1947 *"pour le bonheur de certains et pour le malheur des autres"*...

- L'église d'Havrincourt subit depuis octobre 1996 une cure de jouvence : a été repeint tout l'intérieur de l'église et ont été restaurés quatorze stations du chemin de croix et bon nombre de statues...

- A l'initiative de la municipalité, soucieuse du patrimoine local, l'église Saint-Germain de Carnières sera restaurée en trois étapes : dans un premier temps, le côté droit de la nef et la rosace seront restaurés, en second lieu, les vitraux seront protégés, et dans un dernier temps on pourra assister à la restauration du côté gauche et des vitraux du chœur endommagés lors de la tornade du 21 juillet 1950...

- La commune d'Honnecourt-sur-Escaut a envisagé une réflexion pour mieux mettre en valeur cette année la personne et l'oeuvre de Villard de Honnecourt (programme de festivités liées au Moyen-Age, restauration de la scie hydraulique de la place de l'église qui a beaucoup souffert des outrages du temps)...

* Février 1998

- Inauguration d'un vitrail dans l'église de Bermerain datant du XVI^{ème} siècle. La rénovation du vitrail représentant "les flammes vivantes du feu de l'amour divin" a été effectuée par les Éts MICHEL, maîtres-verriers à Denain.

- Poursuite de la rénovation des petits édifices religieux du village de Saint-Vaast-en-Cambrésis : élagage des arbres ceinturant le calvaire attenant au cimetière, traçage d'une allée en schistes de la grille vers la croix du Christ, restauration de la chapelle Notre-Dame de Bonsecours et de l'autre calvaire au bout de la rue Paul LANGEVIN...

Pour toutes ces actions, nous félicitons M. Michel LEROY, qui oeuvre depuis plusieurs années pour la promotion et la sauvegarde du patrimoine védaslois.

* Mars 1998

- Dans la lignée des travaux de la place du Saint-Sépulcre et de la Cathédrale de Cambrai, 800 000,00 francs ont été dégagés par la mairie de Cambrai et la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la porte de Paris (encore appelée "Porte Saint-Sépulcre" jusqu'au XIX^{ème} siècle).

Cette porte construite en 1391 et préservée lors du démantèlement des remparts en 1895 sera entièrement nettoyée par microsablage, les pierres très endommagées seront remplacées et la toiture des deux tourelles entièrement refaite.

- Suite à notre bref article sur l'éventuelle destruction de la Gare d'Iwuy, nous avons appris avec satisfaction que "l'annonce de la destruction de cette gare datant de 1857 avait choqué plus d'un habitant d'Iwuy et des environs" et que la question "ne serait-il pas judicieux de conserver ce qui existe au niveau du patrimoine "iwuysien" (ivoraquien) s'est posée...

- La commune de Saint-Aubert poursuit la politique de conservation et de rénovation de son patrimoine culturel. Après l'ancien presbytère, elle a décidé de restaurer la chapelle Saint-Liévin situé rue de Villars (réfection de la toiture et mise en place de nouvelles gouttières) et le calvaire, édifié au coeur d'un bosquet, rue François Miterrand, sera aussi l'objet d'un toilettage...

* Avril 1998

- Excellent article dans le quotidien "La Voix du Nord" sur l'ancienne malterie d'Avesnes-les-Aubert, qui de 1956 à juillet 1994 s'attacha à développer les variétés d'orge dans le Cambrésis.

- Dans le cadre de la restauration du patrimoine rural remarqué, le Conseil Général du Nord a financé à hauteur de 40 % la réparation des vitraux de l'église Saint-Martin d'Awoingt datant de 1922.

- Depuis un an, on sait que les ostensoirs volés de l'église Saint-Martin du Cateau (datant des XVII, XVIII et XIX^{ème} siècles) sont aux États-Unis... La commune les attend toujours avec impatience...

Publications

Nos revues :

La revue "Cambrésis Terre d'Histoire" est en vente : à Cambrai (Maison de la Presse, Furet du Nord, Librairie BONDUELLE, Office de Tourisme, Bibliothèque Municipale), à Caudry (Maison de la Presse), au Cateau-Cambrésis (Librairie LEDRU), à Solesmes (Maison de la Presse), à Avesnes-lez-Aubert (Maison de la Presse), à Iwuy (Tabac-Journaux), à Masnières (Papeterie SERGENT), à Banteux (Estaminet de la Marine), à Neuville-Saint-Rémy (Maison de la Presse), à Marcoing (la Civette), à Villers-Outréaux (Maison de la Presse).

* REVUES n° 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12 (épuisées).

* REVUES n° 18, 19 (en voie d'épuisement / 25,00 francs).

* REVUES n° 6, 7, 8 et 9, 10 (20,00 francs).

* REVUES n° 13, 14, 15, 16, 17 (25,00 francs)

* REVUES n° 20 et 21 (30,00 francs).

N'hésitez pas à contacter l'Association pour les numéros dont vous ne disposez pas.

N.B. : 8,00 francs de frais d'envoi sont à rajouter par exemplaire (16,00 francs pour 2 / 21,00 francs pour 3 / 28,00 francs pour 4 et plus).

L'inventaire détaillé du contenu de nos précédentes revues est disponible sur simple demande écrite.

Nos livres :

Histoire de Blécourt épuisé

L'église de Thun-Saint-Martin 110,00 francs (+ 16,00 francs de frais d'envoi)

Honnecourt-sur-Escaut : Histoire et cadre de vie épuisé

J'ai quière min villach' : Banteux par les cartes (1890-1950) épuisé

Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours épuisé

Historique du Bataillon F.F.I. de Cambrai (70,00 francs + 8,00 francs de frais de port)

Bantouzelle d'hier à aujourd'hui (140,00 francs + 21,00 francs de frais de port)

A paraître chez "Cambrésis Terre d'Histoire" :

Nicolas DHENNIN. Cambrai 1914-1918.

Cyrille LORRIAUX. Mémoires. Tome 1. Mes jeunes années à Saint-Vaast-en-Cambrésis (1880-1914).

Jean-Claude et Raymonde LESNIAK. Raphaël WIART : Cantain-sur-Escaut : 2000 ans d'histoire (parution prévue en septembre prochain / Bon de souscription ci-joint dans la revue).

Nicole et Jean-François LANGLET. Cattenières, notre village (parution prévue au premier semestre 1999).

Divers :

- La commune d'Honnecourt-sur-Escaut assure à son compte une réédition de l'ouvrage "Honnecourt-sur-Escaut : Histoire et cadre de vie" qui est épuisé depuis plusieurs années.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes priés de contacter la mairie au 03.27.78.50.88.

- Paul DHENNIN, Charles BUCHENET et Louis WOISEL de Masnières ont édité une plaquette intitulée "Histoire de Masnières de 1925 à 1995". Le livre dont l'édition a entièrement été financée par la mairie avec l'aide précieuse du syndicat d'initiative coûte 100,00 francs. Pour de plus amples renseignements, s'adresser en mairie.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je souhaite m'abonner à la revue "Cambrésis Terre d'Histoire" et je m'engage alors à verser la somme de **90,00 francs** (soit 3 numéros) par chèque bancaire ou postal.

Signature :

N.B. : L'abonnement est de 120,00 francs pour les personnes qui résident à l'étranger (règlement par mandat postal).

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je souhaite adhérer à l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" afin de promouvoir et protéger le patrimoine historique et culturel du Cambrésis, de participer à nos réunions mensuelles et aux diverses activités qu'elle organise et de contribuer à la confection de notre revue. Je m'engage alors à verser la somme de **70,00 francs** minimum (montant de la cotisation annuelle) par chèque bancaire ou postal.

Signature :